

Le silencieux

LES personnes qui ne savent pas mentir à l'occasion se reconnaissent à ceci qu'elles conservent pas longtemps leurs amis.

Le Minotaure, ce monstre cavenicole de la mythologie grecque, fut un grand bouffeur d'hommes. Avec le progrès des techniques, il a servi de modèle aux bouches de métro.

Quand vous voudrez aimer votre prochain comme vous-même, choisissez les moments où vous vous aimez le moins.

ALBERT BRIE

BERLIN

L'une est applaudie, l'autre huée

NATHALIE PETROWSKI

BERLIN — Pendant qu'une vague de froid s'abattait sur Berlin samedi, une vague humaine de 20.000 jeunes issus de l'Alternative verte et Écologiste prenait d'assaut les rues et défilait devant les locaux du Festival du film. Malgré le tapage, les jeunes contestataires n'ont pas réussi à voler la vedette à Gina Lollobrigida, la plantureuse présidente du jury dont le tout-Berlin, peu habitué à ce genre de bête, semble follement épris. Il faut dire que dans cette ville surtout peuplée d'étudiants et de jeunes chômeurs, les manifestations sont monnaie courante. Les passages de Gina Lollobrigida, moulée dès le petit déjeuner en séquin et en lamé, le sont moins.

La manifestation organisée pour protester contre un vaste scandale immobilier impliquant les membres du gouvernement allemand n'a pas fait la une des journaux ni arraché les critiques et les cinéphiles à leur sport préféré. Ceux-ci sont restés bien au chaud dans la salle de cinéma sans même prendre la peine d'aller aux nouvelles. Le lendemain pourtant, le vent de dissidence franchissait la porte du cinéma et troublait le calme de la fête. À l'instar des jeunes contestataires, les cinéphiles ont

Voir page 8: Berlin

Québec accepte certains compromis pour obtenir le deuxième Sommet francophone

BERNARD DESCÔTEAUX

PARIS — La priorité pour le premier ministre Robert Bourassa, alors que s'ouvre ce matin le premier Sommet des pays francophones, est d'obtenir que le Québec soit le lieu du deuxième Sommet. Pour cela il a misé sur une diplomatie discrète qui a laissé le devant de la scène au premier ministre Brian Mulroney.

Cet objectif que poursuit M. Bourassa semblait à portée de main hier, le premier ministre québécois pouvant compter sur des appuis importants: outre celui de M. Mulroney, celui de la France et celui du Sénégal étaient acquis.

Une certaine prudence s'imposait toutefois puisque des candidatures de dernière minute n'étaient pas à exclure. Celle notamment de la Côte-d'Ivoire

dans un esprit d'alternance entre le nord et le sud. Rien ne confirmait toutefois l'intérêt véritable de ce pays.

Dans les circonstances, pour être bien certaine d'arracher le morceau, la diplomatie québécoise semblait disposée à certains compromis, en l'occurrence à l'endroit du gouvernement fédéral. Ainsi le premier ministre Bourassa disait hier soir qu'il lui apparaissait plus important de se concentrer sur l'obtention du deuxième Sommet plutôt que sur la négociation avec Ottawa sur le rôle dévolu au Québec dans l'organisation de ce prochain événement.

Des négociations étaient pourtant en cours à ce sujet, depuis déjà quelques jours. Samedi, l'ambassadeur canadien, M. Lucien Bouchard, en avait fait état en public, indiquant même qu'on souhaitait s'entendre avec Québec à ce sujet avant que les

participants au Sommet ne déterminent, mercredi, le lieu du second. Mais hier soir, le sujet ne semblait plus avoir la même importance. On jugeait préférable de présenter un front commun Canada-Québec sans bavure aucune au plan de l'unité.

La grande question à débattre dans ce contexte, consiste à déterminer si le Québec pourrait être associé, à titre de co-président ou autrement, à la préparation et au déroulement de cet événement. Il va de soi que ce Sommet, tenu au Canada, pays souverain, serait présidé officiellement par le premier ministre fédéral. « On n'est pas en marche vers la souveraineté du Québec », soulignait un conseiller de M. Bourassa en guise d'explication de l'attitude adoptée.

Dans cette perspective, le premier ministre québécois a paru disposé à laisser M. Mulroney mener

Voir page 8: Sommet



Brian Mulroney

STRSM: Québec suspend le droit de grève

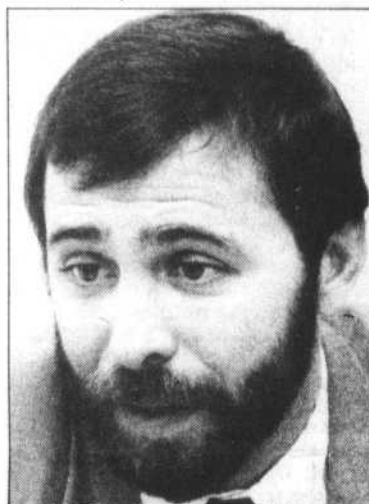
■ LE SERVICE RÉGULIER DOIT REPRENDRE AUJOURD'HUI

FRANÇOIS LEMENU

Le Conseil des ministres du gouvernement du Québec, réuni d'urgence hier soir à Montréal, a adopté un décret qui suspend l'exercice du droit de grève du syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de la Rive-Sud de Montréal.

Les 143 syndiqués, en grève depuis jeudi, devaient retourner au travail dans les heures qui ont suivi le décret. Le vice-premier ministre et ministre de l'Éducation, M. Claude Ryan, et le ministre du Travail, M. Pierre Paradis, ont indiqué que les autobus devaient rouler ce matin à huit heures. MM. Ryan et Paradis ont refusé de parler de sanctions, ayant l'assurance que les syndiqués se conformeraient au décret ministériel.

« Il s'agit d'une décision très grave qui sera acceptée », a déclaré M. Ryan, qui assumait le rôle de vice-premier ministre en l'absence du



Pierre Paradis

premier ministre, M. Robert Bourassa, et de Mme Lise Bacon, tous deux à Paris où ils participent au

Voir page 8: Grève



Photo AP

LES IRANIENS S'EMPARENT D'UNE VILLE IRAKIENNE

Avec, en fond de scène, la fumée des tanks irakiens, les troupes iraniennes célèbrent la prise du port irakien de Faw il y a quelques jours. Hier, elles ont continué leur progression en direction du port stratégique de Oum al-Qasr. Des combats violents ont eu lieu sur la route menant au port, qui abrite la marine de guerre de Bagdad. Téhéran soutient que les Irakiens ont perdu 13.200 soldats après une semaine de combats particulièrement sanglants.

Nos informations en page 4.

LA TENSION MONTE ENTRE LA FRANCE ET LES ÉTATS-UNIS

Washington ne veut pas de Duvalier



Photo AP

Un garde-côte américain a ramené hier à Port-au-Prince 148 nouveaux « boat people » haïtiens qui avaient fui leur pays le 31 décembre dernier à destination des États-Unis.

PARIS (AFP) — Nouvel épisode du feuilleton Duvalier, le président haïtien déchu a paru hier sur le point de quitter la France pour New-York, mais il ne s'est agi que d'un faux départ qui a mis pour la première fois en lumière des divergences de vue entre Paris et Washington sur le règlement du sort d'un personnage décidément indésirable.

Alors que vient d'expirer la limite de huit jours fixée par la France à la durée du « transit » de l'ancien président sur son territoire, il est apparu qu'une véritable partie à quatre, qui n'est absolument pas encore jouée, mettait aux prises la France, les États-Unis, l'ancien dictateur et le pays qui serait prêt à l'accueillir, le Libéria semble-t-il.

De source proche de la famille Duvalier, on a indiqué hier que le gouvernement français, décidé à en finir, avait fait savoir vendredi dernier à « Bébé Doc » qu'il lui fallait quitter sa retraite de Talloires (Alpes françaises) pour gagner, à son choix, le Libéria ou les États-Unis. À défaut de pouvoir rester en France, sa solution préférée, « Bébé Doc » aurait opté pour les États-Unis, où réside sa belle-famille et refusé le Libéria, par crainte pour sa sécurité.

Fort de la réponse arrachée à l'ancien président, le gouvernement français a aussitôt préparé son départ. Hier en début de matinée, on apprenait de bonne source à Talloires que M. Duvalier, sa femme et leurs deux enfants allaient être conduits à

Paris et mis à bord de l'avion d'Air France en partance pour New-York.

Coup de théâtre: alors que les valises des Duvalier étaient bouclées, le ministère français des Relations extérieures démentait « formellement » en milieu de matinée l'imminence du départ du « président-à-vie » tandis que de bonne source, on précisait qu'il ne partirait pas dans la journée.

Selon toute vraisemblance, les Américains, dès qu'ils ont été informés de la préparation de son départ, sont intervenus auprès des Français pour leur dire qu'ils ne voulaient pas de « Bébé Doc » chez eux. L'explication officielle de ce refus a été fournie par un porte-parole du département d'État: M. Duvalier ne sera pas autorisé à entrer aux États-Unis car il n'est pas en possession du visa nécessaire.

Dans l'entourage de l'ancien président, on avance un argument plus solide.

Les États-Unis, contrairement à la France, sont liés avec Haïti par un traité d'extradition et ne tiennent par conséquent pas avoir à renvoyer dans son pays, où il risquerait d'être traduit en justice, un ex-chef d'État dont ils ont longtemps soutenu le régime.

L'attitude américaine constitue la première faille apparente dans l'étroite concertation que Paris et Washington ont menée ces dix derniers jours, d'abord pour faire partir « Bébé Doc » d'Haïti, ensuite pour essayer de lui trouver une terre d'asile.

Voir page 8: Haïti

Karl Lévesque rentre au pays

M. Karl Lévesque, une des principales figures de la diaspora haïtienne à Montréal, est rentré chez lui. Le prêtre jésuite, qui était muni d'un passeport étranger, a regagné Port-au-Prince samedi. Il a été interpellé au bureau de l'immigration de l'aéroport pour être relâché une heure plus tard. M. Lévesque, que les 35.000 Haïtiens de Montréal connaissent bien pour son animation à la radio communautaire CIBL, s'est rendu aux Gonaïves ce week-end, pour participer à une manifestation de la jeunesse. M. Lévesque fait partie d'un premier groupe modeste qui a repris le chemin d'Haïti pour participer à la reconstruction du pays.

Marcos se défait de son général contesté

■ AQUINO INVITE LES PHILIPPINS À LA DÉSŒBÉISSANCE CIVILE

MANILLE (AFP, Reuter) — À peine proclamé vainqueur d'élections à la régularité contestée, le président philippin, M. Ferdinand Marcos, a tenté hier soir de prendre l'avantage face à son adversaire, la candidate de l'opposition, Mme Corazon Aquino, en acceptant la démission d'une des figures les plus contestées de son régime, son cousin le général Fabian Ver, chef d'état-major de l'armée.

Alors que Mme Aquino détaillait, devant près d'un million de personnes rassemblées dans le centre de Manille, un plan de désobéissance civile en sept points prévoyant une journée nationale de protestation le jour de l'entrée en fonction du nouveau gouvernement Marcos et invitant les Philippines à boycotter industries et médias officiels, M. Marcos a réuni une conférence de presse impromptue dans son palais de Malacanang.

Pratiquement au moment même où « Cory » Aquino prenait la parole devant une foule énorme vêtue de jaune, la couleur fétiche de l'opposition légale, réunie dans un parc de la ville, le président annonçait qu'il venait d'accepter la démission du général Ver, l'un des « durs » de son régime.

Le président Marcos, qui annonce également la formation d'un « Conseil d'État » aux fonctions non encore déterminées et de très prochaines réformes économiques, indiquait que l'intérim du général Ver serait assuré par son adjoint, le général Fidel Ramos.

Cette décision ne peut, estime-t-on à Manille, que satisfaire l'administration du président Ronald Reagan, qui a délégué à Manille où il est arrivé samedi soir, son spécialiste des points chauds, m. Philip Habib. L'administration américaine avait effectué de nombreuses pressions pour obtenir le départ du général Ver, impliqué — avant d'être acquitté en décembre dernier — dans le meurtre en 1983 du mari de Mme Aquino, le dirigeant de l'opposition Benigno Aquino. Quant au général Ramos, considéré comme un militaire professionnel et non comme un politicien, il présente l'avantage pour les Américains, outre sa réputation d'intégrité, d'être sorti de leur académie militaire de West Point.

Le président Marcos a également renouvelé sa volonté de maintenir les deux grandes bases militaires américaines dans son pays. Il a lancé à l'adresse du

Voir page 8: Philippines

BERNARD CLAVEL aux Éditions QUÉBEC/AMÉRIQUE
MISERERE — un grand Roman d'un grand auteur

Déjà un grand best-seller

2ième tirage au Québec — près de 200 000 exemplaires en France

UNE CRITIQUE UNANIME

«...fascinant talent de conteur... incroyable facilité à camper des personnages plus grands et plus vrais que nature... (Bernard Clavel)... à du génie, il sait conter. Ou plutôt, il sait faire en sorte que ses personnages s'imposent d'eux-mêmes.»

(André Gaudreault)

EN VENTE PARTOUT

QUÉBEC/AMÉRIQUE 450, rue Sherbrooke est, 3e étage, Montréal, Québec, H2L 1J8 Tél.: (514) 288-2371



FRANCOPHONIE: Québec fait une bonne affaire

BERNARD DESCÔTEAUX

OTTAWA — En obtenant une participation au sommet de pays francophones, le Québec aura fait un pas important qui confirme aux yeux de tous que « le Québec est un État avec une certaine voix internationale ».

Cette opinion est celle de l'un des principaux artisans de la personnalité internationale du Québec, M. Claude Morin, qui croit que cet événement est ni plus ni moins qu'une consécration.

Qu'on soit péquiste ou libéral, cette analyse de Claude Morin est partagée chez les Québécois. Ainsi, Jean-Claude Rivest, un des proches conseillers politiques de Robert Bourassa, parlera même « d'immense pas en avant ».

Pour Claude Morin, personne n'aurait pu imaginer il y a 20 ans, au moment où le Québec commençait à s'affirmer en ouvrant ses premières délégations à l'étranger, qu'une telle chose aurait pu être possible. Surtout pas, ajoute-t-il avec les libéraux de Pierre Trudeau, « Brian Mulroney est allé très loin, même si par la suite il a essayé de minimiser les choses en permettant au Nouveau-Brunswick d'avoir le même statut que le Québec », dit-il.

L'entente qu'ont signée le Canada et le Québec ne vaut que pour ce premier sommet. Elle est à revoir et à parfaire, reconnaît-on tant à Québec qu'à Ottawa bien qu'aucune remise en cause fondamentale ne soit envisagée. On peut

néanmoins mesurer la distance parcourue de Pierre Trudeau à Brian Mulroney en comparant les statuts offerts dans le passé au Québec et celui qu'il a obtenu.

C'est en 1977 que le premier projet sérieux de sommet a semblé vouloir prendre forme. Le président du Sénégal, Léopold Senghor, avait alors été chargé d'élaborer un projet. On alla jusqu'à convoquer une conférence préparatoire qui devait avoir lieu en novembre 1980. Cette conférence n'aura lieu qu'en décembre 85 en Canada, la France et le Québec sur la participation de celui-ci. Ce qui, soutient encore aujourd'hui les fonctionnaires fédéraux, faisait bien l'affaire de la France qui n'était pas pressé de voir le sommet se réunir.

L'impasse entre les trois gouvernements était alors totale. Le gouvernement fédéral voyait la proposition fédérale comme un recul inacceptable. Alors qu'Ottawa acceptait en 1971 de reconnaître le statut de gouvernement participant au Québec à l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), on lui refusait ce statut pour le sommet. Il n'était pas question que le Québec puisse être représenté autrement que par son ministre des Affaires intergouvernementales au sein même de la délégation canadienne.

En 1983, une deuxième tentative est faite. Le président François Mitterrand s'était alors entendu avec Pierre Elliott Trudeau

croquant avoir une formule satisfaisante pour le Québec. Devant les protestations du gouvernement Lévêque, M. Mitterrand recula. La proposition consistait alors, rappelle aujourd'hui un fonctionnaire fédéral, à tenir un sommet à deux volets. La première partie aurait porté sur les questions de politique internationale et aurait été réservée exclusivement aux chefs d'État ou de gouvernement des pays invités. Il n'était question alors de la participation possible de René Lévesque. Sa participation aurait été limitée à un volet portant sur la coopération, ressemblant à une rencontre de l'ACCT tenue au sommet. Pour bien marquer la différence entre les deux volets, ceux-ci auraient été séparés dans le temps par un week-end de repos.

L'entente conclue au mois de novembre dernier entre Ottawa et Québec, sous l'oeil approbateur de la France, reprend l'idée des deux volets. Toutefois il n'y aura pas de césure entre les deux. Le premier ministre québécois pourra assister aux deux parties et même intervenir, si le premier ministre Mulroney accepte, sur des questions qui sont de compétence fédérale exclusive. Il faut noter aussi que le volet sur la coopération culturelle et technique sera le plus important, donnant au Québec nombre d'occasions de se faire valoir.

Cette entente, dès sa signature, a été dénoncée vivement par le quotidien *The Toronto Star* qui l'a qualifié d'intolérable. On y a vu une atteinte au principe sacré du « gouvernement fédéral, seul porte-parole

du Canada sur la scène internationale ». D'ailleurs, les journalistes anglophones prennent un malin plaisir à demander si le statut donné au Québec sera offert aux provinces anglophones lors de la prochaine conférence du Commonwealth. On relève aussi les contradictions qu'il semble y avoir entre le statut accordé au Québec lorsqu'il s'agit de francophonie et celui refusé aux provinces lorsqu'il s'agit de la négociation sur le libre-échange avec les États-Unis.

Le premier ministre Mulroney et son ambassadeur Lucien Bouchard répondent à ces critiques en notant que le Sommet de la francophonie et le Commonwealth reflètent des dynamiques et des réalités politiques différentes. La différence, c'est « le Québec foyer de la francophonie au Canada ». On insiste surtout sur le fait que l'entente assure le plein respect des principes constitutionnels canadiens.

S'il peut y avoir contradiction apparente, il n'y a certes pas eu de précédent constitutionnel qui a été posé avec cette entente. Claude Morin le croit volontiers, ce que confirmera le constitutionnaliste Gérard Beaudoin. C'est une entente ad hoc, une façon de procéder que le premier ministre Trudeau utilisait lui-même en 1971 pour permettre au Québec de participer à l'ACCT, rappelle-t-il. Si on veut parler de précédent, on ne peut le faire que sur le plan politique, pas sur le plan juridique. La répétition de ces précédents politiques pourraient avoir certes du poids, croit-il.

Claude Morin croit que réalisant le pas fait par le Québec avec l'entente « des forces vont vouloir gommer ça ». Ce qui a commencé, croit-il, avec l'entente avec le Nouveau-Brunswick qui vient banaliser le statut qu'on a accordé au Québec. Ce qui compte, croit-il c'est d'occuper le terrain, ce que du côté du gouvernement libéral on promet de faire.

L'élection du gouvernement Bourassa en décembre dernier aura changé un certain nombre de choses. « Ce n'est plus la longue marche vers la souveraineté », dit-on assurément que néanmoins la volonté d'occuper la place qui revient au Québec est ferme. Cela sera particulièrement manifeste, assure-t-on, si le deuxième sommet se réunit à Québec.

Les hésitations qui se sont manifestées à Québec au cours des dernières semaines ne tiennent, indique-t-on, qu'au fait que le nouveau gouvernement était encore dans ses boîtes au moment où il a dû assumer le dossier. Le débat sur le droit de parole du premier ministre Bourassa à la séance inaugurale et à la séance de clôture se comprend mieux lorsque l'on connaît le quiproquo suivant: les premiers ministres Mulroney et Bourassa s'étaient de fait entendus lors de leur première rencontre, au début décembre, sur le fait que seul M. Mulroney parlerait à la séance inaugurale. Le premier ministre fédéral avait informé de la chose sa ministre Monique Vézina avant qu'elle n'aille à la rencontre préparatoire du sommet tenue quel-

ques jours plus tard. Mais le premier ministre québécois avait omis d'aviser son ministre Gil Rémillard qui dut récupérer les choses en obtenant par la suite un droit de parole à la séance de clôture.

Ces dérapages étant maintenant corrigés, les libéraux imposeront leur style à la politique internationale du Québec. Parmi les changements qui se manifesteront, il y aura une approche plus économique. Il y aura aussi une attitude moins impérialiste à l'endroit des francophones hors Québec. On ne prendra pas ombrage du rôle que pourra jouer le Nouveau-Brunswick en matière de francophonie.

La dénonciation faite par l'ex-premier ministre Johnson quant au rôle de cette province ne pouvait qu'être mal perçue chez les francophones hors Québec. D'autant plus que la participation au sommet a pour eux exactement la même signification que pour les Québécois. Lorsque Laurio Roy, le président de la Société des Académiciens du Nouveau-Brunswick, en parle, il emploie presque les mêmes mots que Claude Morin: « C'est la reconnaissance pratique des francophones. Non la reconnaissance du Nouveau-Brunswick comme province bilingue, mais la reconnaissance dans les faits de la contribution de la communauté acadienne. En signant l'entente avec le Canada, le gouvernement du Nouveau-Brunswick a officiellement confirmé sa responsabilité ».

M. Idé Oumarou, secrétaire de OUA

L'Afrique doit maintenir sa force de cohésion

JOCELYN COULON

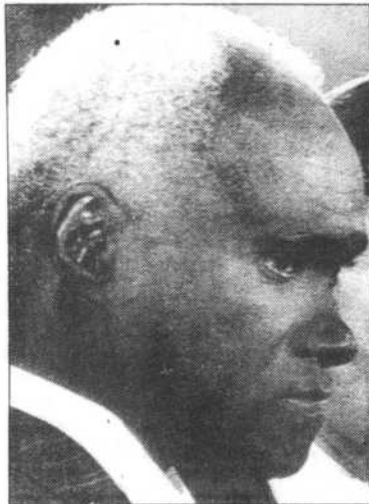
OTTAWA — « L'Afrique a tant de problèmes, et les forces de division sont tellement nombreuses que je crois que le continent a intérêt à maintenir une force de cohésion comme celle que représente l'Organisation de l'unité africaine. »

Admettant les nombreux échecs de l'organisation, son secrétaire-général, M. Idé Oumarou, n'en demeure pas moins convaincu que le vaste continent africain a besoin de se rassembler pour parler d'une seule voix à un moment où il fait face à des problèmes politiques et économiques insurmontables. « Je suis un optimiste qui croit à la bonne volonté de nos dirigeants », a-t-il déclaré dans une entrevue qu'il accordait au *DEVOIR*.

M. Oumarou était dans la capitale fédérale à la fin de la semaine dernière où il participait à la Conférence nationale de Forum Afrique qui examinait le rôle que les Canadiens et leur gouvernement pourraient jouer dans le redressement et le développement de l'Afrique. À cette occasion, M. Oumarou a remercié le Canada pour son action face à la sécheresse en Afrique et a demandé aux pays industrialisés de fournir une aide différente qui pourrait permettre aux Africains d'atteindre l'autosuffisance alimentaire.

« Certes, nous avons besoin de l'aide extérieure car ils nous est impossible de compter sur nos propres moyens. Cependant, nous devons reconnaître nos erreurs et assumer la totale responsabilité de nos échecs qui sont souvent le produit de facteurs intérieurs. L'Afrique a la conviction que l'effort essentiel doit provenir des Africains », a-t-il déclaré.

L'OUA est dorénavant plus attentive aux problèmes économiques de dire le secrétaire-général. Elle veut maintenant être le guide des solutions à apporter à ses membres et pense fondamentalement que la canalisation des efforts est le meilleur moyen pour affronter la sécheresse,



les conflits interétatiques, la lutte de libération de l'Afrique du Sud, etc.

Parmi les 36 pays que l'ONU considère comme les moins avancés, 26 sont des pays d'Afrique. Plus de 34 pays du continent souffrent continuellement de la sécheresse, 24 sont classés parmi les pays en déficit alimentaire et la dette extérieure a atteint plus de \$100 milliards.

L'organisation est née en mai 1963 du regroupement d'une trentaine d'États nouvellement indépendants. « La manifestation originelle de 1963 était de coordonner et d'additionner nos efforts pour la libération complète du continent. Plusieurs colonies, françaises, anglaises, portugaises et espagnoles, attendaient d'être libérées. Notre mission était donc essentiellement politique. »

La décolonisation s'est achevée en 1980 avec l'accession au pouvoir au Zimbabwe de la majorité noire. L'OUA compte aujourd'hui 51 membres. « Cela fait, je n'oublie pas l'Afrique du Sud et la Namibie qui restent dominés, il fallait maintenant conquérir notre indépendance économique. On pensait y parvenir grâce à notre expérience de solidarité au moment de la décolonisation. Le constat que je dresse aujourd'hui est celui d'un échec à cause de facteurs intérieurs et extérieurs. »

Selon M. Oumarou, les problèmes économiques de l'Afrique et par là même la sécheresse et l'impuissance à la combattre découlent, en partie, des vestiges du colonialisme. Les États africains ont hérité de structures agraires orientées vers la monoculture d'exportation. Rien n'a été fait pour développer les cultures vivrières permettant la satisfaction des besoins locaux. « Comment changer cela lorsque les produits d'exportation sont vos seules sources de devises étrangères pour payer l'énergie ou la technologie? »

Un autre problème, fut celui des

campagnes d'aide aux paysans. « De jeunes cadres, nouvellement formés, ont parcouru les campagnes pour imposer des méthodes que les paysans avaient du mal à comprendre. L'échec fut total et le retard accentué. À cela, il faut ajouter les facteurs climatiques, les priorités économiques du monde industrialisé, l'endettement et la croissance démographique. »

Une première tentative de redressement a été planifiée en juillet 1980 lors de la conférence des chefs d'États de l'OUA à Lagos. « Nous avons adopté un plan d'action prévoyant l'orientation des activités de l'OUA vers la promotion de l'économie africaine. L'objectif principal était d'atteindre, pour 1985, une augmentation de 4% par an dans l'accroissement de la production agricole de manière à rendre les Africains autosuffisants sur le plan alimentaire. »

Cinq ans plus tard, l'OUA constate l'échec de son plan. La production n'a augmenté que de 1,7% alors que la croissance démographique était de 2,8% par an. « En juillet dernier, nous avons constaté notre échec et surtout notre responsabilité. Nous avons donc pris l'engagement de mettre sur pied un programme prioritaire de cinq ans qui mettra l'accent sur l'agriculture. Les États devront consacrer entre 20 et 25% de leurs dépenses publiques à l'agriculture. C'est urgent. »

M. Oumarou est d'avis que les problèmes économiques de l'Afrique passent par un développement efficace de l'agriculture. « On mange et en

suite on peut travailler. » Mais que peut faire réellement l'OUA, paralysée par la bureaucratie, le manque de ressources et son incapacité à travailler en Éthiopie où elle a son siège.

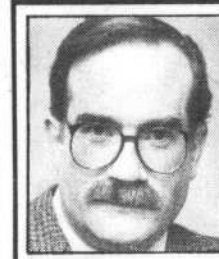
M. Oumarou ne veut pas commenter les informations faisant état de détournements de fonds, de corruption et de relations violentes avec les autorités éthiopiennes. Selon l'hebdomadaire « Jeune Afrique », des ressortissants étrangers dont certains diplomates ont été battus par des policiers éthiopiens et sont souvent l'objet de sévices de la part de la population locale.

En ce qui concerne les guerres et les conflits politiques entre les États membres, M. Oumarou ne veut pas se départir de son optimisme. « Depuis notre fondation, de nombreux conflits politiques sont venus assombrir nos activités et à chaque fois on prédisait la fin de l'OUA, son éclatement. Cela n'est pas survenu. L'affaire de la République arabe sahraouie et son admission en 1982 nous a fait craindre le pire. La controverse est toujours présente, mais je pense que les esprits se sont calmés et que la menace d'une division entre ce que les journaux appellent les « progressistes » et les « modérés » s'est estompée. »

Détenant un mandat de quatre ans, M. Oumarou a bien l'intention de redonner à l'OUA son rôle de rassembleur. « Nous avons demandé à l'ONU, l'ouverture d'une conférence internationale sur les problèmes économiques de l'Afrique. »

Exportations des biens culturels

La demande de permis atteint un sommet



LE PATRIMOINE

ALAIN DUHAMEL

ALAIN DUHAMEL

DANS le dernier rapport annuel au sujet de l'administration de la loi canadienne sur l'exportation et l'importation des biens culturels, la Commission canadienne d'examen des exportations des biens culturels et le Secrétariat des biens culturels mobiliers font état d'une année exceptionnelle par le volume des dossiers instruits.

En effet, le Secrétariat a traité 218 demandes de permis d'exportation pendant l'exercice financier d'avril 1984 à mars 1985; la Commission, elle, examinait 787 demandes d'attestation de biens culturels à des fins fiscales, d'une valeur d'un peu plus de \$21 millions, et jugé, en appel, huit cas de refus d'exporter.

Ces deux organismes administrent la loi canadienne sur l'exportation et l'importation des biens culturels, mise en vigueur à partir de 1977. Ils ont pour mission de conserver en terre canadienne les plus beaux exemples du patrimoine mobilier par le contrôle des exportations, le dégrèvement fiscal pour des personnes qui allient des oeuvres d'art en faveur d'institutions reconnues et par un programme de subventions destinées aux établissements désireux d'acquiescer des biens culturels.

Un cas, parmi plusieurs autres, illustre bien les fins de la loi et l'absolue nécessité d'un contrôle de l'exportation des biens mobiliers du patrimoine canadien.

Il s'agit du portrait de Charles LeMoine de Longueuil, une huile sur toile d'un artiste anonyme du régime français.

Au cours de l'été 1984, un antiquaire ontarien, au nom du propriétaire de l'oeuvre d'art, avait demandé une licence d'exportation. Le propriétaire, qui habitait l'Angleterre, n'avait pas trouvé preneur au Canada où le portrait était évalué à environ \$7.500.

Compte tenu de l'ancienneté de l'oeuvre d'art, de l'importance de son sujet dans l'histoire du pays, de la rareté des oeuvres d'art du régime français et des parents de la facture du portrait avec celle du portrait du Marquis de Boishébert, conservé au musée McCord, de Montréal, le bien culturel ne pouvait être exporté librement. La Commission d'examen a donc interdit la sortie, pendant un délai de quatre mois, le temps que le musée McCord, de Montréal, obtienne une subvention de \$5.500 pour l'acheter.

Il y a quelques années, le portrait de Charles LeMoine de Longueuil aurait, à l'insu de tous, quitté le Canada pour le marché londonien des oeuvres d'art, ou, comble d'ironie, un représentant d'une institution muséale canadienne, eût sans doute tenté de se l'approprier à fort prix pendant une vente aux enchères!

Rue principale — La Fondation canadienne pour la protection du patrimoine, avec le concours de l'administration municipale de Saint-Jean-sur-le-Richelieu et la

Société d'initiative et de développement de l'artère commerciale (SIDAC) du centre-ville, a lancé récemment son programme *Rues Principales*.

C'est la seconde ville québécoise, après Sainte-Marie-de-Beauce, à s'associer avec l'organisme canadien pour la mise en valeur de sa rue principale. La Fondation, qui demeure discrète au Québec depuis son institution, en 1973, se propose, l'an prochain, de mettre son programme en marche dans 16 autres villes québécoises.

« Chaque rue principale est unique, elle s'est développée graduellement au fil du temps, sans anarchie, sans fracas. Tout comme sa détérioration s'est faite lentement, sa revitalisation doit se faire en douceur, sans changement brusque et sans intervention imposée » lit-on dans un document de la Fondation.

« Saint-Jean-sur-le-Richelieu (...) devient l'une des deux premières villes du Québec à démontrer qu'une revitalisation économique basée sur les acquis patrimoniaux, représente la seule issue possible pour les centres-villes devant la concurrence des centres d'achats. »

Le programme, d'une durée de trois ans, met à la disposition des commerçants et des habitants de la rue principale une expertise professionnelle et technique qui, au moment où l'administration municipale entreprend un programme de revitalisation de sa rue commerçante, tombe à point et devrait éviter la banalisation des rues traditionnelles de nos villes.

La fête du patrimoine — Dans tous ses établissements, Parcs Canada souligne aujourd'hui la Fête nationale du patrimoine canadien. Il y a douze ans, la Fondation canadienne pour la protection du patrimoine avait institué cette journée nationale, qu'elle aurait voulu fériée et chômée dans tout le pays, pour sensibiliser les Canadiens à la sauvegarde et à la mise en valeur de leur patrimoine.

La Fondation estime que le gouvernement canadien tarde à reconnaître tout l'intérêt, culturel et économique, qu'il y aurait à soutenir l'effort de conservation des citoyens en leur consentant des avantages fiscaux.

L'inventaire à Montréal — Le ministère des Affaires culturelles vient de rendre disponibles à Montréal les microfilms de l'Inventaire des oeuvres d'art du Québec auquel Gérard Morriset a consacré une bonne partie de sa vie. L'inventaire est constitué d'environ 4.500 cahiers portant sur des ensembles ou des bâtiments civils et religieux des régions du Québec et sur des collections d'oeuvre d'art.

Les chercheurs, qui réclamaient depuis longtemps une copie du Fonds Gérard Morriset à Montréal, pourront désormais le consulter au Centre des archives nationales à Montréal, 100 rue Notre-Dame est.

Résultats

Provincial

Tirage du 14-02-86

NUMÉROS	LOTS
3107868	500 000\$
107868	50 000\$
07868	1 000\$
7868	100\$
868	25\$
68	10\$

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

Tirage du 14-02-86

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

6 7 9 18 29 30

INTER

Tirage du 14-02-86

806669 250 000\$

06669 2 500\$

6669 250\$

669 50\$

69 10\$

83238 6092

2 500\$ 250\$

925 50\$

NUMÉROS non-décomposables:

265873 195819

147090

NUMÉROS non-décomposables:

25 000\$

NUMÉROS non-décomposables:

25 000\$

NUMÉROS non-décomposables:

265873 195819

147090

NUMÉROS non-décomposables:

25 000\$

NUMÉROS non-décomposables:

25 000\$

NUMÉROS non-décomposables:

25 000\$

NUMÉROS non-décomposables:

25 000\$

NUMÉROS non-décomposables:

25 000\$

NUMÉROS non-décomposables:

Décisions 85

Les femmes boycottent le processus



FÉMININ PLURIEL

RENÉE ROWAN

RENÉE ROWAN

DÉCUES, frustrées, les représentantes des femmes à la Conférence nationale sur la situation économique des Québécoises ont décidé de se retirer entièrement du processus proposé jeudi par la ministre déléguée à la Condition féminine, Mme Monique Gagnon-Tremblay.

Le groupe des 25 en est venu à la conclusion qu'il ne sert à rien, pour elles, de participer aux deux rencontres prévues pour le mois de mars et à la troisième qui devait avoir lieu à la fin du mois de mai. Conséquemment, le groupe a décidé de se dissoudre.

En modifiant le processus, les déléguées des femmes estiment que le gouvernement libéral leur retire à toutes fins pratiques le mandat pour lequel elles avaient été élues lors de consultations régionales et nationales et rend impossible la poursuite du travail amorcé.

La ministre a affirmé aux déléguées réunies à Montréal jeudi dernier que « son gouvernement ne se sent pas lié par les engagements pris lors de la première partie du sommet (Décisions 85) si ceux-ci vont à l'encontre de (ses) orientations », note le groupe dans un communiqué remis à la presse.

D'autre part, notent-elles, Mme Gagnon-Tremblay refuse d'organiser une rencontre entre les représentantes des femmes et les partenaires socio-économiques, ce qui aurait permis de poursuivre le dialogue sur des enjeux aussi importants que le dossier des travailleurs au foyer, la législation du travail, et le financement des services de garde.

La ministre a proposé en échange trois rencontres à huis clos. Une première, en mars, qui devait permettre aux déléguées de compléter leurs mémoires concernant les trois dossiers déjà énumérés et qui devaient être à l'ordre du jour lors de la deuxième phase de la conférence. Une deuxième, aussi en mars, au cours de laquelle Mme Gagnon-Tremblay devait recevoir les mémoires et faire part aux femmes de l'état des suivis donnés aux engagements pris par le gouvernement et les partenaires en mai dernier.

Quant à la rencontre de mai, la ministre déléguée à la Condition féminine, accompagnée des ministres impliqués dans les dossiers des femmes, devait présenter le plan

d'action du gouvernement pour la prochaine année. Cela devait également se faire en circuit fermé, en la seule présence des femmes, sans la participation des autres partenaires socio-économiques.

Or, rappelle le groupe, l'essentiel du mandat des représentantes des femmes visait justement à obtenir des consensus avec les décideurs des différents milieux, ce qui voulait dire nécessairement rencontrer les partenaires autour d'une table de discussion.

La décision du gouvernement, estime le porte-parole du groupe, constitue en définitive un moyen de diviser la force des femmes. Elles rejettent donc le nouveau processus qu'elles jugent inacceptables.

De nombreux groupes de femmes dont la Fédération des femmes du Québec (FFQ), l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFÉAS), le Conseil d'intervention pour l'accès des femmes au travail du Québec (CIAFT), le Comité d'action politique des femmes du Parti québécois, et de nombreux autres appuient le geste posé jeudi par les déléguées des femmes.

« Nous sommes très déçues, commente Ginette Busque, présidente de la FFQ. Nous nous attendions à des changements dans la formule, mais pas à ce que l'on supprime la conférence, ce qui est bien autre chose. C'est un manque flagrant de respect pour les femmes qui ont consacré à cette démarche toutes leurs énergies et leur intelligence. »

Pour la présidente de l'AFÉAS, la décision de la ministre de retourner en circuit fermé avec le gouvernement représente un retour en arrière. « On passe de l'ère des tables de concertation à celles de l'ère des tablettes... c'est là où nos dossiers vont encore une fois se retrouver », soutient Mme Louise Coulombe-Joly.

La décision gouvernementale change tout à fait l'esprit de *Décisions 85*, estime pour sa part la coordonnatrice du CIAFT, Mme Lyse Leduc: « Notre participation aurait été réduite, à toutes fins pratiques, à celle de « spectatrices privilégiées », ce que nous jugeons inacceptable. Nos énergies seront plus productives ailleurs », lancent-elles.

En annulant la deuxième partie de la conférence, le gouvernement vient d'enlever aux femmes un outil fondamental dans leur lutte pour accéder à la sécurité économique,

soutient le Comité d'action politique des femmes du Parti québécois. Cela « attriste » le comité d'action politique des femmes du parti québécois, mais ne l'étonne pas. « M. Bourassa avait refusé durant la campagne électorale de rencontrer les groupes de femmes... C'était déjà un signe de moindre sensibilité à l'égard des revendications des femmes », notent ses porte-parole.

Cette décision gouvernementale fort peu populaire chez les groupes de femmes, comme on peut le constater, fait mal augurer du règne de la nouvelle ministre déléguée à la Condition féminine. Tenter de rétablir un climat de confiance et de collaboration ne sera pas mince tâche pour Mme Gagnon-Tremblay.

■ Histoire à suivre

Histoire à suivre, à l'affiche des Beaux dimanches, hier soir, c'est aussi un autre volet de la lutte des femmes. Cette difficile lutte de celles qui vont en politique, leurs déchirements, leur énergie sans borne, leurs espoirs de changement, leurs valeurs, leurs réussites, mais aussi leurs déceptions, leurs frustrations dans « un monde cruel et dur ».

Axé sur la présence et l'influence des femmes en politique, ce film de près d'une heure, une réalisation de Diane Beaudry par l'Office national du film, prend pour toile de fond la candidature de Pauline Marois à la présidence du Parti québécois.

Tourné à l'automne 1985, le documentaire nous livre les témoignages de nombreuses femmes engagées en politique, Lise Payette, Thérèse Lavoie-Roux, Louise Harel, Francine Lalonde, Pauline Marois elle-même bien sûr, ainsi que des militantes et organisatrices de sa campagne à la chefferie du PQ.

Le film tente de faire le constat le plus actuel possible de la présence des femmes en politique. En posant le problème de l'insertion des femmes dans cet univers longtemps réservé aux hommes, des règles du jeu qu'elles y rencontrent, des exigences qu'on leur pose et des limites qui encadrent leur action. « Des dossiers importants, ça se règle souvent dans les toilettes des hommes où moi, je ne peux pas aller... » remarque Lise Payette. Un petit exemple parmi bien d'autres qui illustrent bien l'exclusion des femmes.

« Ce qui me frustre le plus, raconte encore Lise Payette, c'est quand, au Conseil des ministres, un collègue me dit « ma femme pense que... ». Un jour, quand on discutait du dossier des garderies, un collègue a avancé l'argument... Ma femme me dit qu'elle n'a pas besoin de garderie ». Je lui ai demandé si, quand viendrait le temps du dossier des finances, je pourrais lui dire ce que mon mari en pense... »

La présence et l'influence des femmes en politique demeure une « histoire à suivre » qui progresse lentement, si lentement. Un documentaire bien fait qui pousse encore plus loin la réflexion.

Accidents ferroviaires

Mazankovski exige plus de vigilance des compagnies

OTTAWA (PC) — À la conclusion d'une réunion d'urgence qui s'est terminée tard samedi soir, le ministre des Transports, M. Don Mazankovski, a ordonné une série de mesures pour améliorer les conditions de sécurité dans les transports ferroviaires.

Le ministre a l'intention de passer en revue tous les éléments du système ferroviaire pour « restaurer la confiance du public envers les chemins de fer canadiens » et mettre un terme à la série d'accidents qui ont fait près de 30 morts en moins d'une semaine.

Depuis le début de l'année, le Canada a connu dix accidents du rail. La pire catastrophe est survenue à Hinton (Alberta) le 8 février, lorsqu'un train de passagers de Via Rail est entré en collision avec un convoi de marchandises du Canadien National, provoquant la mort d'au moins 25 personnes. Deux jours plus tard, deux cheminots ont péri après avoir été heurtés par un train, près d'une autre municipalité albertaine.

Samedi matin, 42 personnes ont subi des blessures légères lors de la collision entre un train Ocean de Via Rail en provenance des Maritimes et un convoi de fret du CN stationné dans une voie secondaire à Bernières, dans la région de Québec.

C'est à la suite de cet accident que le ministre Mazankovski a tenu une réunion à son bureau de la Colline parlementaire avec les représentants des trois principales compagnies canadiennes de transport par rail. La rencontre n'était pas encore terminée lorsque 18 wagons d'un convoi de fret du CN transportant un produit toxique utilisé dans la fabrication de l'antigel quittaient les rails à la hauteur de Fort Langley, près de Vancouver.

Réagissant à cette série d'accidents, Don Mazankovski a notamment exigé que les compagnies de transport ferroviaire augmentent leurs mesures de surveillance et de supervision des équipages.

La Commission canadienne des transports devra elle aussi accroître sa vigilance et mieux surveiller le fonctionnement du système ferroviaire et l'état des différentes pièces d'équipement.

Les conducteurs et les cheminots devront se soumettre à un examen médical complet s'ils n'en ont pas subi au cours des six derniers mois, tandis que les aiguilleurs et les employés d'entretien passeront en revue toutes les mesures de sécurité dont ils sont responsables.

La Commission des transports conduit par ailleurs une enquête sur tous les accidents ferroviaires survenus depuis 1984 et essaie de déterminer quels facteurs — problèmes mécaniques, équipements défectueux ou erreurs humaines — sont le plus souvent en cause. Le rapport est attendu pour la fin mars.

Enfin, le ministre Mazankovski prévoit présenter un projet de loi sur la sécurité ferroviaire et a annoncé la création prochaine d'une agence d'enquête sur les accidents de ba-

teaux, d'avions, de camions et de trains.

Quarante-deux personnes ont subi des blessures samedi lorsqu'un train d'une douzaine de voitures de la société Via Rail, qui roulait à basse vitesse, est entré en collision avec un convoi de marchandises du Canadien National formé de 76 wagons et immobilisé sur une voie d'évitement à Bernières, près de Québec.

Il s'agissait du troisième accident ferroviaire grave à survenir au Canada en une semaine.

Un incendie, qui a éclaté au moment de l'impact dans les deux wagons-restaurants du train, a toutefois été rapidement maîtrisé par les pompiers locaux. Une panne d'électricité, provoquée par l'accident, a plongé la plupart des wagons dans

l'obscurité, ce qui en a compliqué l'évacuation.

Deux voyageurs, que la société Via a refusé d'identifier, ont été hospitalisés à Québec. L'un d'entre eux souffre d'une fracture à une jambe, alors que l'autre voyageur a été blessé au dos. Les deux blessés devraient pouvoir recevoir leur congé de l'hôpital dimanche.

Les 40 autres passagers, qui, pour la plupart, souffraient d'ecchymoses mineures, d'entorses et de contusions ont pu rentrer, après avoir été examinés par des médecins dans cinq hôpitaux de Québec et de la région.

Selon M. Fathi Hadaya, porte-parole de Via Rail, 247 voyageurs prenaient place à bord de l'Océan Limitée.

Résultats INTER Tirage du 14-02-86

1 lot boni de 100 000 \$

815B555

13 lots bonis de 10 000 \$ chacun

524B503

197A624	505A842	797A451	823B281
240A808	520A271	877A878	862B294
460A474	568A568	347B893	895B785

500 lots bonis de 1 000 \$ chacun

numéros non décomposables

100A015	360A661	644A716	116B175	391B513	635B362
105A086	367A461	646A105	121B904	399B940	638B855
106A576	367A748	646A410	123B338	405B529	646B822
110A108	369A064	646A908	128B510	406B118	649B398
112A242	371A067	650A335	129B522	423B107	652B667
112A473	372A576	654A674	130B054	423B171	656B325
118A132	381A591	655A743	130B152	424B323	662B697
120A317	383A557	658A523	131B145	425B769	665B017
122A170	385A157	660A579	131B768	429B033	676B350
123A189	391A206	661A855	132B236	431B310	678B649
128A632	394A407	666A415	132B748	434B314	681B411
129A025	397A915	670A484	135B872	434B618	682B675
129A305	402A662	674A211	138B537	435B810	683B322
129A927	404A459	677A883	140B396	438B070	684B852
130A983	409A454	681A182	140B832	438B826	685B016
131A671	410A981	683A354	143B609	438B913	685B257
132A628	411A209	685A721	145B322	443B191	686B458
138A091	420A409	690A271	145B431	444B367	689B361
139A653	425A670	694A929	156B681	445B158	691B488
141A441	428A065	697A473	169B226	445B327	696B627
143A873	428A694	706A068	170B697	447B939	703B931
146A926	429A209	707A559	173B419	453B643	710B285
158A869	430A885	710A934	176B988	454B465	711B347
162A178	432A247	711A643	178B081	455B613	713B412
162A358	434A932	719A872	178B973	460B017	717B179
166A330	439A285	730A371	179B554	462B535	718B757
167A675	441A121	732A374	187B584	471B141	719B196
169A347	441A992	734A787	192B400	472B648	721B919
170A099	444A584	737A648	198B168	474B376	721B927
178A854	448A553	741A315	201B748	476B274	724B865
201A018	464A100	748A368	203B773	478B276	728B731
208A419	468A290	749A093	204B692	485B206	730B553
208A519	469A966	759A787	206B756	486B269	739B090
208A551	475A882	760A351	207B083	488B744	740B052
208A863	480A084	765A059	209B463	489B253	741B758
219A099	485A111	768A439	219B109	498B939	747B086
219A937	485A628	773A953	226B492	490B164	776B481
221A924	496A193	775A996	226B525	491B829	776B612
223A805	498A511	779A137	229B419	492B933	776B640
224A250	501A352	783A547	232B134	502B479	783B528
231A748	504A094	784A377	234B495	505B516	783B665
235A824	505A121	789A584	237B277	510B811	787B778
240A184	505A992	796A414	248B453	513B347	788B999
240A483	515A338	801A809	254B603	516B326	792B474
240A688	515A598	804A086	258B085	522B480	795B356
241A206	517A823	807A557	264B512	523B248	797B157
244A141	520A814	809A431	267B135	524B199	800B977
250A332	523A038	809A539	278B761	526B365	801B067
250A753	524A925	809A632	293B897	529B025	801B515
256A906	527A561	812A928	296B250	534B550	802B735
262A274	531A904	814A721	296B410	540B500	809B491
262A451	532A916	814A958	306B349	541B460	809B683
269A821	537A967	816A771	307B724	542B137	810B388
271A674	540A756	825A633	315B039	542B616	810B875
271A862	546A719	826A739	321B372	542B990	814B301
272A244	548A571	835A082	323B457	544B506	819B834
274A801	554A235	836A037	327B751	545B508	821B261
276A982	557A132	836A064	332B093	545B581	822B912
277A215	558A165	838A043	332B488	551B359	825B366
281A604	560A596	843A384	336B780	553B945	829B203
283A900	565A365	845A403	338B283	558B536	834B399
290A214	567A368	846A494	338B627	561B013	834B567
295A333	568A550	849A653	340B484	565B533	834B582
295A390	569A717	850A023	343B462	571B878	835B875
296A409	571A232	851A661	345B001	572B648	836B290
301A489	572A023	852A104	354B727	574B617	837B187
309A134	574A916	859A243	359B899	577B598	843B442
315A388	575A150	862A357	363B836	578B263	845B519
316A396	578A316	865A671	364B853	604B385	845B838
319A454	581A781	867A256	365B389	613B861	845B923
326A656	596A193	875A840	366B351	618B601	847B463
327A848	596A839	876A963	368B986	618B830	848B530
332A066	600A768	883A831	370B587	622B984	850B159
334A524	603A233	885A907	371B544	623B072	852B806
340A486	604A641	889A017	373B684	623B921	859B406
343A893	607A961	889A608	377B455	624B337	866B489
346A969	612A073	890A529	379B003	624B870	871B063
348A527	620A612	893A055	379B953	625B201	878B569
348A988	626A258	893A258	385B665	628B214	882B024
349A696	631A505	899A418	386B763	628B636	886B319
354A572	636A371	105B025	388B718	632B888	888B433
356A023	638A477	110B782	388B781	633B778	893B638
357A821	641A369	113B086	391B495	634B593	897B469
360A030	644A541				

Les modalités d'attribution des billets gagnants paraîtront au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste de numéros gagnants et la liste officielle, cette dernière a priorité.

Le beau temps fait oublier la grève

Aucun incident majeur n'a marqué au cours du week-end la grève des quelque 4,000 cols bleus de la Ville de Montréal et de la Communauté urbaine de Montréal qui entre aujourd'hui dans sa cinquième journée. Le beau temps, particulièrement dimanche, a contribué à l'indifférence de la population qui craint seulement la prochaine tempête de neige.

Le président du Conseil des services essentiels, Me Bernard Bastien, a lui-même reconnu hier que les services minimaux semblent pour l'instant assurés. Samedi, suite à des plaintes de la Ville, le Conseil avait jugé nécessaire d'informer le syndicat de « respecter immédiatement et intégralement tous les services essentiels prévus à la liste que vous avez acceptée conformément aux dispositions du Code du travail ». À défaut de quoi, a précisé le Conseil, le syndicat devrait surseoir à la grève.

Hier, Me Bastien a indiqué qu'aucune nouvelle plainte n'avait été portée à son attention, et qu'il n'avait eu connaissance d'aucun incident pouvant menacer la santé ou la sécurité publique.

Cette mise au point de Me Bastien ne semble pas rassurer les responsables de la Ville qui ont encore une fois manifesté hier leurs inquiétudes. M. Michel Godin, responsable des services essentiels, a indiqué que le syndicat ne respectait pas les recommandations du Conseil.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC, ROBIC & ASSOCIÉS

Fondée en 1892
Conseils en propriété intellectuelle
Agents de brevets d'invention
et de marques de commerce

1514, Docteur Penfield,
Montréal, Canada, H3G 1X5
Tél.: (514) 934-0272
Téléc.: 05-268656
Cable: MARION
Télécopieur

SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER

Agents de brevet et de
Marques de Commerce

1001, Boul. de Maisonneuve ouest
Montréal, Québec H3A 3C8
Tél.: (514) 845-7126, Téléc. 05-24355
Fac-simile (514) 288-8389 (CCITT I-II-III)

INFORMATIONS INTERNATIONALES

Soares remporte de justesse le scrutin présidentiel portugais



Mario Soares

LISBONNE (Reuter) — Au terme d'un scrutin extrêmement serré, les résultats officiels partiels de l'élection présidentielle portugaise donnaient hier soir la victoire au premier ministre socialiste, M. Mario Soares.

La télévision d'État a en effet prédit que M. Soares obtiendrait un peu plus de 50 % des voix contre 48-50 % à son rival, le conservateur Diogo Freitas do Amaral. Et, effectivement, les premiers résultats étaient les suivants : 50,20 % pour M. Soares ; 49,80 % pour M. Freitas do Amaral.

Ce dernier, le candidat de la droite, a d'ailleurs reconnu sa défaite dans une déclaration faite à son quartier général électoral.

« Je reconnais la victoire de M. Soares et je lui souhaite les meilleurs vœux dans ses nouvelles fonctions. En démocratie le peuple seul décide

souverainement. Je respecte sa décision », a-t-il affirmé.

M. Mario Soares, le nouveau président de la république portugaise a pour sa part déclaré qu'il sera « le président de tous les Portugais » et qu'il fera tout pour collaborer avec les autres organes de souveraineté.

« Je serai fidèle aux engagements que j'ai annoncés lors de ma campagne. « Je serai un président solidaire des plus pauvres et des déshérités, ouvert au dialogue avec les partis politiques, avec les forces du travail et les chefs d'entreprise, avec le monde de la culture et des arts, avec les cadres et, surtout, avec les jeunes », a-t-il ajouté.

M. Soares pourrait gagner les élections avec un point d'avance seulement sur son adversaire.

La télévision a par ailleurs annoncé que le pourcentage des abstentions semblait plus faible qu'au

premier tour et a annoncé que de 20,5 % à 23,5 % de l'électorat ne s'était pas rendu aux urnes, contre 24,4 % au premier tour.

Au premier tour, M. Freitas do Amaral, 44 ans, ancien vice-premier ministre, avait recueilli 46 % des voix et M. Soares 25 %, mais l'ancien premier ministre a obtenu le soutien des deux candidats de gauche éliminés au premier tour.

Après le premier tour, MM. Soares et Freitas do Amaral ont fait campagne pour rallier les 25 % de Portugais qui n'avaient pas voté ce jour-là. Le taux d'abstention encore élevé hier explique que les résultats aient été très serrés.

M. Soares, 61 ans, a dirigé trois des 16 gouvernements formés depuis la révolution de 1974 qui mit fin à la dictature de M. Salazar. Il a joué dans la campagne de son image d'homme modéré et d'expérience qui fait de lui

le seul capable de conserver sa stabilité à un pays qui vient d'entrer dans la communauté européenne.

M. Freitas do Amaral, co-fondateur du Parti chrétien démocrate, a axé sa campagne sur la rétablissement de la confiance nationale dans le progrès et la stabilité. Il bénéficiait du soutien du premier ministre, M. Anibal Cavaco Silva, et du Parti social démocrate.

M. Soares a annoncé qu'il allait coopérer avec le gouvernement actuel aussi longtemps que celui-ci serait soutenu par le Parlement.

Le président, le général Antonio Ramalho Eanes, a accompli deux mandats de cinq ans. Son successeur sera le premier président civil du Portugal depuis 60 ans.

Le président Eanes a félicité M. Soares de sa victoire. Le porte-parole de la présidence, M. Joaquim

Letria, a déclaré : « le président Eanes espère que cette victoire donnera cinq ans de paix, de progrès et de justice à tous les Portugais ».

La veille du scrutin a été marquée par l'assassinat du directeur des prisons, M. Gaspar Castelo Branco, 53 ans, abattu samedi soir à Lisbonne. L'attentat a été revendiqué par le groupe d'extrême gauche des fp-25 (forces populaires du 25 avril).

De source autorisée à Lisbonne, on indique que ce meurtre ne semble pas lié aux élections.

M. Soares a pris connaissance des résultats avec « beaucoup d'émotion », a dit un membre de sa famille.

Les partisans du nouveau chef de l'État ont envahi le centre de la capitale, faisant résonner les avertisseurs de leurs voitures ou déployant de larges drapeaux aux fenêtres en criant : « victoire, victoire ».

Un procès-test pour les Polonais

VARSOVIE (AFP) — Trois des principaux responsables de *Solidarnosc*, MM. Wladyslaw Frasiyniuk, Adam Michnik et Bogdan Lis, seront jugés en appel aujourd'hui et demain devant la Cour suprême à Varsovie lors d'un procès qui fournira des indications sur l'évolution de la politique du régime vis-à-vis de l'opposition polonaise.

Lis, 32 ans, Frasiyniuk, 30 ans, tous deux des « barons » de *Solidarnosc* pendant la période légale du syndicat, et Michnik, 39 ans, historien et idéologue du KOR (comité d'autodéfense sociale), avaient été condamnés respectivement à deux ans et demi, trois ans et demi et trois ans de prison ferme en juin dernier par le tribunal de Gdansk, à l'issue d'un procès houleux et entaché de nombreuses irrégularités selon leurs défenseurs qui se sont pourvus en appel.

Arrêtés au cours d'une réunion avec Lech Walesa, le 13 février 1985 dans un appartement de Gdansk, il leur est reproché de « diriger une organisation illégale », la direction clandestine de *Solidarnosc* (TKK).

Leur procès devant la Cour suprême se déroulera en leur absence, comme le permet la législation polonaise, à t-on appris de bonne source. Adam Michnik, le seul des trois à l'avoir demandé, s'est vu refuser d'assister aux audiences. Aucun journaliste ne pourra accéder à la salle du tribunal ouverte à un maire public muni d'un laissez-passer spécial.

On s'attend à ce que les avocats des prévenus demandent l'annulation du verdict de Gdansk où Michnik, Lis et Frasiyniuk ont été quasi-systématiquement empêchés de prendre la parole ou expulsés de la salle d'audience.

Mais c'est au-delà de son aspect strictement juridique que ce procès a valeur de test. À quelques mois du premier congrès du Parti communiste polonais (POUP) — fin juin — à se réunir depuis 1981, il est censé déterminer la ligne de conduite du pouvoir vis-à-vis d'une opposition démocratique encore très remuante avec notamment l'existence de quelques 500 publications clandestines régulières.

Depuis l'hiver dernier la justice polonaise a la main moins lourde avec l'opposition démocratique, privilégiant dans ses verdicts les amendes, les peines de prison n'excédant pas trois mois, ou, fait nouveau, accordant le sursis dans certaines affaires.

Après les élections législatives d'octobre dernier, les autorités ont en outre libéré sous condition plus de 200 prisonniers politiques, en marquant une distinction entre ceux qu'elles considèrent comme des « extrémistes professionnels et récidivistes » et ceux qui se seraient « laissés entraîner ».

Cette stratégie n'a pourtant pas vidé les prisons où se trouvent actuellement, selon l'opposition, près de 250 prisonniers politiques (193 selon le gouvernement), détenus dans des conditions très difficiles. Depuis plusieurs mois les colis expédiés par le comité d'aide du primat de Pologne aux prisonniers politiques sont ainsi régulièrement retournés par les directions des prisons tandis que plusieurs détenus, notamment l'éditeur indépendant Czeslaw Bielecki, poursuivent depuis quatre mois des grèves de la faim et sont alimentés de force.

Le procès de Michnik, Lis et Frasiyniuk pourrait en ce sens fournir l'occasion aux autorités de poursuivre son offensive de charme vis-à-vis de l'Occident. Menée tambour battant par le général Wojciech Jaruzelski qui multiplie les entrevues aux médias occidentaux cette offensive vise à améliorer sa propre image de marque et celle d'une Pologne lourdement endettée (US \$29,2 milliards de dettes vis-à-vis de l'Occident), qui attend toujours sa réintégration dans le Fonds monétaire international et cherche de nouveaux crédits pour restaurer une industrie obsolète.

Les libérations de Michnik, Lis et Frasiyniuk, qui ont déjà passé un an en prison et dont la situation a suscité des protestations notamment de la part des États-Unis, pourraient présenter des avantages pour le pouvoir, dans ce contexte, une semaine juste après l'abandon des charges contre M. Walesa, fruit d'un compromis entre les autorités, des représentants de l'Église et le président de *Solidarnosc*.

LE MONDE EN BREF

■ Congrès sikh : victoire des modérés

ANANDPUR SAHIB (AFP) — Quelque 200,000 Sikhs rassemblés hier au grand congrès des Sikhs modérés à Anandpur Sahib, dans l'État du Pendjab, ont rejeté les résolutions adoptées le 26 janvier dernier par les militants de la communauté et réclamé leur évacuation du Temple d'Or, le grand sanctuaire d'Amritsar. Par ailleurs, le président du Comité chargé du contrôle des lieux saints sikhs, M. Gurcharan Singh Tohra, a créé la surprise en annonçant sa démission après 14 années d'exercice. Le dirigeant démissionnaire a expliqué sa décision en évoquant l'attitude du grand public qui lui reproche, a-t-il dit, ses sympathies secrètes pour les militants extrémistes et sa partialité en leur faveur au cours des incessants conflits entre militants et modérés. Les modérés ont, quant à eux, annulé les résolutions illégales et sans fondement selon eux, adoptées en janvier par les extrémistes qui s'étaient installés aux postes clés de la hiérarchie religieuse.

■ Bonner : séjour prolongé

HAMBURG (AFP) — L'épouse de l'académicien soviétique Andreï Sakharov, Mme Elena Bonner, actuellement aux États-Unis, a obtenu des autorités soviétiques une nouvelle prolongation de son visa de sortie, pour une durée de trois mois, selon le quotidien *Bild Zeitung*. Mme Bonner a été autorisée à se rendre aux États-Unis pour y subir une opération du coeur et séjourner depuis chez son beau-fils, M. Efrem Jankelevitch, à Boston. Des lettres du prix Nobel de la paix, relatant les sévices et l'alimentation forcée auxquels il a été soumis à l'hôpital de Gorki, ont été remises par la famille de Sakharov au journal londonien *The Observer*.

■ La Catalogne contre l'OTAN

BARCELONE (AFP) — Près de 65,000 personnes ont manifesté hier à Barcelone (nord-est de l'Espagne), formant une chaîne humaine de plus de 20 km, contre le maintien de l'Espagne au sein de l'OTAN, a indiqué la police municipale. Les manifestants ont lancé des oeufs pourris et des pierres contre la représentation consulaire américaine, dont plusieurs vitres ont été brisées, indique la police.

La guerre du golfe

L'Iran consolide son avance sur l'Irak

TÉHÉRAN (AFP) — Les troupes iraniennes engagées dans l'offensive Al-Fajr 8 (Aurore 8) au nord et à l'ouest de la ville irakienne de Fao, occupée depuis lundi dernier, ont poursuivi leur avance hier en direction du port de Oum al-Qasr (quelque 50 km de Fao) ont annoncé hier les communiqués de l'état-major iranien.

Selon Téhéran, « des combats violents » se déroulent toujours sur la route Fao-Oum al-Qasr, le port irakien qui abrite la marine de guerre de Bagdad, situé au fond du chenal de Khouh Abdollah, frontière naturelle entre l'île koweïtienne de Bobyane et l'Irak.

Samedi, des sources militaires iraniennes avaient indiqué que les premiers éléments iraniens avaient progressé de 14 km sur la route de Oum al-Qasr, à quelque 50 km de Fao.

L'état-major iranien a indiqué également que des hélicoptères de la

marine iranienne étaient intervenus hier pour soutenir l'avance des troupes iraniennes le long du chenal de Khouh Abdollah.

Enfin, une source bien informée à Téhéran a indiqué à l'AFP que la chute de Oum al-Qasr était « imminente ».

Cette nouvelle progression de l'armée iranienne porte à 800 km carrés, selon Téhéran, la portion de territoire irakien sous contrôle iranien.

L'état-major iranien a en outre annoncé que trois nouveaux appareils irakiens avaient été abattus dans la journée d'hier, portant ainsi à 29 le nombre d'avions détruits par la chasse ou la défense anti-aérienne iranienne.

De son côté, l'aviation iranienne a effectué trois bombardements contre des concentrations de troupes et des positions d'artillerie dans le secteur des opérations d'Al-Fajr 8, a indiqué le QG iranien.

Des avions français bombardent un aéroport libyen au Tchad

PARIS (AFP) — Des avions français ont bombardé hier la piste d'un aéroport construit par les Libyens à Ouadi Doum, dans le nord du Tchad, et la France a commencé le déploiement d'un dispositif militaire au Tchad, à la suite de la nouvelle offensive lancée le 10 février par le GUNT (opposition armée soutenue par la Libye).

La piste de l'aéroport de Ouadi Doum, construit par les Libyens 150 km au nord-est de Faya Largeau, dans la zone occupée par leurs troupes depuis l'été 1983, a été détruite par le bombardement de l'aviation française, et tous les appareils sont rentrés à leur base, a-t-on indiqué à N'Djaména de source diplomatique française.

On ignore si des avions libyens se trouvaient sur la piste au moment du raid français.

À Paris, le ministre de la Défense, M. Paul Quilès, a déclaré que l'opération sur Ouadi Doum, avait « parfaitement réussi ». Il a souligné que seule la piste était visée.

« La France », a-t-il dit, « manifeste ainsi sa détermination à aider le Tchad face à une intervention étrangère », mais « elle reste convaincue que seule une solution politique fondée sur le dialogue entre Tchadiens peut mettre fin » au conflit.

M. Quilès a précisé que le raid, effectué sur ordre du président François Mitterrand, avait été décidé « à la suite de l'appel lancé à la France par le gouvernement du Tchad, en réponse aux attaques dont ce pays est actuellement l'objet au sud du 16e parallèle ».

Le ministre de la Défense a indiqué que la piste de Ouadi Doum (construite par les Libyens) était longue de 3,800 mètres et était capable depuis quelques mois de recevoir tous les types d'avions militaires. Depuis le début de la nouvelle offensive du GUNT soutenu par la Libye, elle était « utilisée comme plaque tournante » du soutien logistique des troupes anti-gouvernementales, a-t-il précisé.

D'autre part, la France a entamé dans la nuit de vendredi à samedi derniers la mise en place d'un dispositif

militaire au Tchad, a-t-on appris de source sûre à N'Djaména. Les premiers éléments de ce dispositif sont quelque 200 hommes des commandos de l'air qui ont été déployés sur l'aéroport de N'Djaména, selon la même source. Quelque 1,500 militaires français pourraient être déployés au total.

Après le raid français sur la piste de Ouadi Doum, le gouvernement libyen a accusé la France d'avoir bombardé un « aéroport civil ». Selon le ministre libyen de l'Information, M. Mohammed Sharaf Eldine Fitouri, la piste de Ouadi Doum est utilisée par le GUNT (Gouvernement d'union nationale de transition), l'opposition armée que dirige M. Goukouni Weddeye, pour acheminer des vivres destinés aux victimes de la famine dans le nord du Tchad.

La Libye a lancé hier un appel pour un « arrêt immédiat des combats au Tchad afin de permettre la reprise des efforts africains en vue de trouver une solution pacifique au problème tchadien », a rapporté l'agence libyenne JANA, reçue à Paris.

À N'Djaména, le président Hissène Habré a déclaré à la presse que l'attaque de l'aviation française sur Ouadi Doum entraînait « dans le cadre d'une demande d'aide militaire » faite la France par le gouvernement tchadien le 10 février, date de la reprise des combats. Il a ajouté que Ouadi Doum était devenu « une véritable place forte libyenne » défendue par des missiles Sam et d'autres armes de défense anti-aérienne.

Pour sa part, le GUNT a accusé la France de chercher à « internationaliser » le conflit tchadien et s'est une nouvelle fois déclaré favorable à une « solution pacifique » de la crise, dans un communiqué diffusé à Tripoli.

L'agence soviétique Tass a accusé la France de s'« être de nouveau ingérée militairement et directement dans les affaires intérieures du Tchad » en bombardant Ouadi Doum. « Les faits prouvent que la nouvelle intervention au Tchad a été préparée de longue date », a ajouté Tass.

Gemayel tente de refaire son image à Paris

BEYROUTH (Reuter) — Le président libanais, M. Amine Gemayel, a quitté Beyrouth hier pour une visite imprévue en France qui est interprétée comme une tentative pour se donner une légitimité sur le plan international alors que ses opposants continuent de réclamer sa démission.

Dans son entourage, on indique que les entretiens de M. Gemayel avec le président, M. François Mitterrand, porteront sur l'aggravation de la crise politique libanaise.

« C'est la principale raison de la visite », a dit l'un de ses collaborateurs. M. Gemayel assistera aussi au Sommet francophone qui s'ouvre aujourd'hui à Paris.

De source politique on indique que M. Gemayel n'a décidé de se rendre à Paris, où le Liban devait être représenté au Sommet de la francophonie par l'ex-président, M. Charles Helou, que quelques heures avant le départ de son avion.

Il s'agit de la première visite du président libanais hors du Proche-Orient depuis octobre 1984.

Interrogé sur la possibilité que M. Gemayel puisse céder à ses adversaires et demander l'asile politique à la France, un membre de son entourage a déclaré : « la visite vise à affirmer la présence internationale du Liban. Le président est déjà parti en voyage dans des circonstances plus difficiles ».

Le Point: les sujets de l'heure

Cette semaine :

- Hôpitaux: les Soeurs Grises livrent leur recette...
- La crise du whisky en Écosse.
- Enfin, le Sommet de la francophonie!
- Le long parcours des enfants de la faim.
- Rio: le carnaval des carnivals.

Avec Simon Durivage, Madeleine Poulin et Pierre Nadeau.

Du lundi au vendredi à 22h27



À la télévision de
Radio-Canada

Plus de 10,000 immigrants réclament le statut de réfugiés au Québec

LAURENT SOUMIS

Le Québec accueille déjà plus de la moitié des 20,000 immigrants entrés au Canada au cours des dernières années en attente d'une décision sur leur statut de réfugié.

Au cours de la seule année 1985, près de 6,800 personnes étrangères sont entrées au Québec pour y revendiquer le statut de réfugié au sens de la Convention de Genève.

Si bien qu'à défaut de préciser les critères d'interprétation des « considérations humanitaires » invoquées dans plusieurs cas, et laissés, pour l'heure, à la discrétion des fonctionnaires, les services canadiens de l'immigration devraient procéder avec plus de diligence envers ces nouveaux arrivants qui souhaitent résider en permanence au Canada.

Telle est l'une des constatations du Colloque sur les considérations humanitaires en matière d'immigra-

tion, tenu à Montréal, sous les auspices de la division québécoise de l'Association du Barreau canadien.

Selon Me Melvin Weigel, un des organisateurs de l'événement, « une société qui se veut juste et un État qui se veut respecté chez lui et à l'étranger doit s'assurer que l'administration de ces politiques se fasse de la façon la plus équitable et humanitaire possible ».

Pour cet avocat spécialisé en droit

de l'immigration, « le temps est un facteur primordial qui distingue un traitement humanitaire d'un traitement inhumainitaire en matière d'immigration ».

À ce chapitre, a signalé Me Weigel, le Canada est loin de faire bonne figure. Les fréquents et longs délais rencontrés récemment dans le traitement des dossiers et l'accomplissement de formalités parlent d'eux-mêmes, estime l'avocat.

Ainsi, outre les délais notoires de traitement des demandes de parrainage pour des immigrants venant de pays comme l'Inde ou la Guyanne, il faut compter un an pour un rendez-vous pour une déclaration assermentée dans les bureaux fédéraux de l'Immigration de Montréal, et encore plus longtemps pour une audition devant la Commission d'appel de l'Immigration en cas de contestation d'une décision de fonctionnaire.

Immigration Québec fait aussi l'objet de critiques avec des délais de neuf mois pour une décision sur un changement de statut. De plus, de nombreux consulats canadiens à l'étranger mettent facilement jusqu'à neuf mois — le temps de compléter les examens médicaux et sécuritaires — avant d'autoriser la réunification des familles dont des membres ont déjà obtenu le statut de réfugiés.

Les exposés des nombreux conférenciers, fonctionnaires et praticiens participants au colloque du Barreau,

ont d'ailleurs illustré de façon éloquent l'énorme complexité de l'appareil réglementaire et législatif, le caractère aléatoire des décisions de fonctionnaires nantis d'importants pouvoirs discrétionnaires, et les limites inhérentes des appels logés auprès des tribunaux supérieurs.

Devant pareil dédale où s'enchevêtrent décisions administratives et judiciaires, d'autres conférenciers ont expliqué pourquoi le fin mot du ministre, l'intervention des parlementaires et la mobilisation de l'opinion publique constituent souvent l'ultime recours des nouveaux arrivants en détresse, et souvent détenus par les services fédéraux, pour bénéficier de la notion de « considérations humanitaires » au terme de plusieurs mois, voire d'années, de vaines démarches.

Cette année, le gouvernement fédéral a décidé d'accueillir au pays entre 105,000 et 115,000 immigrants, dont 12,000 pourront prétendre au statut de réfugiés. Seul Ottawa peut accorder ce statut.

Le Québec qui possède le pouvoir subséquent de sélectionner ses nouveaux arrivants a établi à 18,000 personnes le niveau souhaitable de son immigration. Ainsi, 4,000 personnes pourront être admises pour des motifs humanitaires, dont 2,000 à titre de réfugiés sélectionnés à l'étranger, et plus de 5,000 autres personnes entrées pourront solliciter le statut de réfugié.

En 1982, Ottawa a mis fin aux dispositions de son programme d'aide à l'adaptation des réfugiés. Deux ans plus tard, Québec a élargi l'accès des programmes d'aide sociale et d'assurance-maladie à la clientèle des des requérants et des réfugiés.

« Mais devant la croissance continue du phénomène des réfugiés qui crée une ponction importante sur le budget des services sociaux, le Québec a dû restreindre depuis 1984 le nombre de personnes en situation de détresse sélectionnées à l'étranger », explique M. Régis Vigneau, sous-ministre adjoint du ministère québécois des Communautés culturelles et de l'Immigration.

Selon lui, « notre société devra apprendre à vivre avec le mouvement migratoire des revendicateurs au statut de réfugié qui s'inscrit dans le grand axe des migrations Nord-Sud entre pays non-industrialisés et pays industrialisés ».

« Le mouvement actuel, essentiellement constitué de personnes en détresse, au moins sur le plan économique, vient questionner nos politiques d'immigration et nous force à les réviser », reconnaît-il.

« Mais tant que les pays industrialisés ne consentiront pas à assurer aux pays non-industrialisés les conditions de leur développement chez eux, l'exode des ressortissants de ces pays vers les nôtres ne pourra que s'accroître », estime le sous-ministre.

L'information des citoyens

Les organismes ne se pressent pas

MAURICE GIRARD

(PC) — Encore un peu de temps et il sera vraisemblable de penser que tout citoyen québécois aura un accès garanti aux dossiers médicaux et administratifs qui le concernent.

Si le grand public est prêt à recevoir une meilleure information, les organismes publics et para-publics chargés de la livrer ne manifestent pas le même empressement. Des frictions sont même à prévoir, comme l'ont illustré la semaine dernière les quatre journées d'audiences publiques de la Commission d'accès à l'information au cours desquelles 22 groupes et particuliers ont fait connaître leur point de vue sur la reconduction, au-delà d'octobre prochain, de certaines dispositions législatives d'exception contenues dans des lois du secteur de la santé, de l'éducation, des affaires municipales, des finances et du travail.

En fait, dans ce domaine comme dans plusieurs autres, l'enjeu peut se ramener à une lutte de pouvoirs entre ses détenteurs, réticents à le partager, et les administrés, plus soucieux de la qualité des services publics qu'ils reçoivent. En toile de fond s'opposent deux droits fondamentaux : celui d'être bien informé et celui à la confidentialité.

Les réticences sont nombreuses, admet le président de la Commission d'accès à l'information, M. Marcel Pélissier, qui était accompagné de Mmes Thérèse Giroux et Caroline Pestieau lors des audiences. « C'est vrai dans le domaine hospitalier où la réaction instinctive des administrations est de dire, nous serions d'accord, mais ça nous oblige à travailler un peu. C'est vrai dans le domaine municipal. C'est moins vrai officiellement dans les ministères du gouvernement parce que leur porte-parole sont des fonctionnaires et qu'ils n'ont jamais contesté ce droit, qui vient d'être affirmé solennellement par une loi. »

Si les médecins invoquent le « préjudice grave » pour refuser l'accès d'un bénéficiaire à son dossier médical et s'opposent à la publication des procès-verbaux des comités internes de la profession, parce qu'ils pourraient servir comme preuve dans d'éventuelles poursuites au civil, les fonctionnaires et les administrations municipales invoquent pour leur part le fardeau administratif et financier que la mesure peut représenter.

Dans le domaine des finances toutefois, les dangers d'une mauvaise interprétation de renseignements justifiés soulèvent des craintes justifiées, croit-on à la commission. Il faudrait donc s'attendre à un régime d'exception pour l'inspecteur général des institutions financières.

Le président de la Commission d'accès à l'information ignore pas les objections des opposants. « Instinctivement, les administrations du public et para-public ne sont pas portées à mettre en

équilibre le droit à l'information par rapport aux obligations additionnelles que ça peut apporter au plan bureaucratique. Alors, on se limite toujours à essayer de faire ressortir les inconvénients administratifs d'une mesure, en perdant de vue très souvent l'objectif qui est de renseigner le citoyen », a-t-il souligné à l'issue des audiences publiques au cours d'une interview à la Presse Canadienne.

Selon lui, les administrateurs n'ont « de toute évidence » pas comme priorité d'informer le citoyen alors que c'est une volonté très manifeste du législateur, qui reconnaît qu'il s'agit là d'un « droit fondamental ».

Pour plusieurs, l'accès garanti du public à l'information se traduira par un accroissement de la charge du travail. « Il n'y a personne qui courre de façon instinctive après du travail. Chacun essaie de l'éviter. »

Pour d'autres, l'enjeu peut être carrément financier. « Il y a aussi la crainte de fournir des armes aux administrés pour juger l'administration. Cette crainte a toujours été sous-jacente sauf qu'on ne l'a pas affirmée de façon aussi radicale », note M. Pélissier.

La Commission d'accès à l'information doit présenter ses recommandations dans quelques mois au gouvernement.

POUR 1986, MERCEDES-BENZ PREND SES DISTANCES



Entente au CN

(PC) — Une entente de principe est intervenue tard samedi soir entre le CN et les 6,000 employés d'atelier, à l'issue de deux jours de négociations intensives tenues sous la menace d'une grève.

Les syndicats concernés devront maintenant s'attacher avec les dirigeants de CP Rail pour tenter d'en arriver au même résultat dans le cas des 4,200 travailleurs des ateliers de cette société.

Jeudi, les porte-parole syndicaux avaient annoncé que les travailleurs des deux sociétés leur avaient accordé le mandat de déclencher un arrêt de travail à un moment jugé opportun.

Les syndiqués, qui sont sans contrat de travail depuis le 1er janvier 1985, pourraient débrayer légalement quand bon leur semblera.

Les employés d'atelier travaillent à la réparation et à l'entretien des locomotives et des wagons de marchandises.



En 1986, le fossé qui sépare les Mercedes-Benz des autres automobiles se creuse plus que jamais. Une des raisons majeures, le tout nouveau Sedan 300E montré ci-dessus.

Il est le fruit de sept années de recherches et de mises au point intensives dans les usines Mercedes-Benz de Stuttgart, en Allemagne occidentale. Doté des perfectionnements techniques les plus modernes jamais rassemblés sur une Mercedes, ce sedan donne un nouveau sens au mot *performance*.

Confort et tenue de route sont exemplaires. « Elle roule comme sur des rails », déclare *Motor Trend*, « au point qu'à 160 km/h vous pouvez la guider d'un seul doigt. »

En cas de freinage brutal et soudain, vous n'aurez aucune surprise désagréable : grâce à l'ingénieux Système de freinage antiblocage Mercedes-Benz, la voiture reste facile à contrôler.

PERFORMANCES CIVILISÉES
D'une puissance surprenante, le nouveau moteur six cylindres, trois

électriquement, à la climatisation contrôlée par microprocesseur.

Le Système de freinage antiblocage et le Système de protection supplémentaire, malgré leur exclusivité technique, font partie de l'équipement standard. La structure de la carrosserie, d'une robustesse exemplaire, doit sa rigidité, non pas à un excès de poids, mais à des procédés de construction mettant en jeu une technologie ultramoderne. Près de 15 pour cent du poids total de la carrosserie consiste d'alliages d'aciers légers à coeffi-

sante de tous les temps. De quoi embarrasser bien des voitures performantes à essence. Elle n'en possède pas moins la robustesse et les avantages de la technique diesel Mercedes-Benz.

UNE ÉCURIE DE PUR-SANG
Pour 1986, Mercedes-Benz prend ses distances, non seulement avec la Classe 300, mais grâce à huit autres automobiles novatrices. Les nouveaux sedans haut de gamme de la Classe S, avec moteurs à essence V8 de 4,2 et 5,6 litres, et un turbodiesel de trois litres. Les nouveaux Coupé 560 SEC et Coupé/cabriolet 560 SL de 5,6 litres. La nouvelle 190 E 2,3-16, sedan sport par excellence, avec moteur quatre cylindres à 16 soupapes. Le Sedan 190 E 2,3 et la nouvelle 190 D 2,5 dotée d'un cinq cylindres diesel de puissance accrue.

Dix automobiles en tout. Et, plus que jamais, la preuve que chaque Mercedes est une automobile construite comme aucune autre voiture au monde.



La 300E est capable de passer de 0 à 100 km/h en moins de 8,6 secondes et de dépasser les 225 km/h sur piste.

Sur les routes sinueuses, où les performances sont définies par l'agilité et la tenue de route d'une automobile, la 300E se distingue. Son système de suspension arrière indépendant multibras a été acclamé comme « la suspension en acier la plus perfectionnée jamais montée sur un véhicule de série. »

litres, de la 300E n'en demeure pas moins d'une douceur mécanique incroyable. Même en cas d'accélération vives, il ronronne avec grâce. À vitesse de croisière, le silence règne.

Cinq adultes voyagent à bord de la 300E dans un confort luxueux. Les ingénieurs qui l'ont conçue préfèrent le décrire comme un confort « ergonomiquement intelligent. » L'espace est abondant. L'aménagement intérieur, des plus soigné. Depuis les sièges et le volant réglables

cient de résistance élevé.

De tels exploits technologiques sont couronnés par une carrosserie qui, sans être extravagante, a un coefficient de résistance à l'air de 0,31 seulement — aérodynamiquement supérieure à bon nombre de prétendues voitures sport.

Au printemps 1986, le Sedan 300D Turbo viendra compléter la nouvelle Classe 300. Doté d'un nouveau six cylindres, trois litres, à turbocompresseur, ce sera l'automobile diesel de série la plus puis-

LE CAS DE TÉLÉ-MÉTROLE

L'ACHAT de Télé-Métropole par Power Corporation soulève passion et inquiétude. Impossible de s'y soustraire : ce serait jouer le jeu de l'autruche. Il est par contre difficile de faire la part des choses dans un débat qui soulève des questions majeures, permet quelques réponses partielles et laisse planer un voile d'incertitude.

Au moment de la vente de Télé-Métropole au groupe financier Power Corporation, en septembre 1985, la première de ces questions de fond s'est imposée d'elle-même. Pourquoi les actuels propriétaires de la station de télévision la plus rentable au pays se sont-ils départis du « canal 10 » ? Volonté de diversification d'un portefeuille déjà bien garni ? Lassitude des gestionnaires ? Des questions majeures qui continuent de demeurer théoriques devant le fait de la transaction elle-même.

La seconde question s'enchaîne d'elle-même. Et ici, la réponse vient spontanément : seul un groupe financier de taille majeure pouvait engager les cent millions nécessaires. C'est une conséquence élémentaire de la nature du média : la télévision coûte cher, très cher.

La spécificité du marché de la télévision francophone au Canada complique ce qui pourrait être une simple transaction. Le ou les propriétaires de Télé-Métropole ne peuvent être que des francophones d'ici. Ce serait aggraver notre situation de minoritaire que de laisser un groupe étranger, fût-il d'une province voisine, devenir acquéreur de cette station.

C'est dans ce contexte que le groupe de M. Paul DesMarais a emporté la transaction. En regard des précédents établis par le Conseil de la radio et de la télévision du Canada (CRTC), Power a tout simplement imité d'autres chaînes, d'autres holdings : la propriété concomitante d'organes de presse et de stations de télévision desservant un même bassin de population, est un fait dans quelques villes du pays.

Cette acquisition fait cependant problème, car elle s'inscrit dans un mouvement qui a déjà permis à Power d'occuper beaucoup de terrain dans le domaine des communications au Québec : son réseau de quotidiens locaux, sans parler de LA PRESSE, occupe une place importante dans le cercle des sociétés entièrement contrôlées par le groupe Power.

D'où la nécessité de s'interroger sur les critères avec lesquels le CRTC doit étudier la requête soumise par le groupe POWER, conformément à la loi canadienne sur la radio-télédiffusion. Immédiatement, il faut oublier les arguments alignés par le groupe POWER dans le rapport présenté au CRTC. Ils résistent difficilement à une critique même très primitive. Ils équivalent, dans certains cas — à titre d'exemple : la constitution d'un fonds annuel de un million de dollars au titre de l'aide à la création d'émissions de grande tenue

par des producteurs indépendants — à des sourires de connivence échangés avec les mandarins de la fonction publique et certains hommes politiques qui ressassent inlassablement des thèses analogues. Et la somme elle-même prête au ridicule.

Le CRTC doit-il s'en remettre à ses critères habituels ? La réponse exige nuances. À la lumière des décisions déjà rendues dans d'autres cas au cours des dernières années, on voit mal comment cet organisme pourrait se dédire et réserver à POWER un traitement différent. Le groupe montrealais est en droit de s'attendre à un jugement équitable et juste.

Par contre, le CRTC doit cesser de jouer les super-comptables. Là n'est pas sa vocation, ni sa raison d'être. Un exemple : en octroyant à Quatre-saisons le troisième permis de télévision à Montréal, la qualité de la programmation vient au quatrième rang des critères retenus par le CRTC, loin derrière les prévisions, les finances et l'expérience des candidats.

D'un autre côté, force est de reconnaître l'impérieuse nécessité que Télé-Métropole demeure propriété exclusive d'intérêts québécois. Cette prise de position s'inspire de considérations factuelles : la propriété trans-nationale des organes de presse n'est pas une fiction. Les Britanniques en savent quelque chose avec l'entrée en jeu de l'Australien Murdoch et de notre compatriote Conrad Black. Les Belges viennent d'en faire l'expérience avec les manoeuvres du groupe français Hersant autour du quotidien bruxellois *Le Soir*.

Le pluralisme de l'information n'est peut-être pas directement menacé dans la métropole en raison de la présence de Radio-Canada et, dans quelques mois, de Quatre-saisons. Malgré cela, le CRTC ne peut pas ne pas se soucier du poids considérable du groupe POWER dans le domaine de l'information. Il est temps que le CRTC impose l'étalement des médias réunis dans un même groupe financier. Le rapport Kent, vite oublié par les libéraux, renferme à ce sujet des propositions concrètes, à commencer par l'octroi des « contrats d'indépendance » aux rédacteurs en chef. Plutôt que de rivaliser avec les actuels grandes sociétés, le CRTC doit avant tout se pencher sur ces problèmes nouveaux. Le marché se chargera d'éliminer lui-même les bailleurs de fonds insolubles et les aventuriers peu scrupuleux.

Dans la décision que rendra le CRTC au sujet de l'achat de Télé-Métropole, outre le problème majeur du droit à une information libre et diversifiée, il y a aussi de la crédibilité du CRTC lui-même. La nécessaire adaptation des droits et devoirs des holdings, engagés dans le domaine des communications, s'impose à cet organisme fédéral qui a besoin de redorer son blason.

— PAUL-ANDRÉ COMEAU

Un tournant dans l'agriculture

UNE ÉTUDE, publiée la semaine dernière par un bureau de recherche réputé, *Chase Econometrics* de Pennsylvanie, révélait que la nouvelle loi agricole, adoptée en décembre par le Congrès américain, entraînera une baisse de 10 % du revenu net des agriculteurs canadiens au cours des deux prochaines années. Voilà des perspectives plutôt sombres, quand on sait que l'année 1985 a été l'une des pires depuis un demi-siècle pour l'agriculture au Canada. Les revenus agricoles nets ont chuté de 14 % l'an dernier. Sans verser dans l'optimisme, le ministre fédéral de l'Agriculture, M. John Wise, avait tout même annoncé, il y a deux mois, une faible hausse de 1,6 % des revenus nets en 1986.

En vertu de la nouvelle législation américaine, les prix d'objectif (target prices) du blé et du maïs, garantis aux agriculteurs, ont été bloqués au niveau de 1985, soit respectivement \$ 4,38 et \$ 3,03 le boisseau. Ils continueront à diminuer en termes relatifs jusqu'à échéance de la loi, en 1990. En diminuant ainsi les prix d'objectif, le gouvernement américain réduit du même coup les subventions qu'il verse aux agriculteurs.

Il n'est pas étonnant que l'agriculture canadienne soit directement affectée par cette mesure. Les cours mondiaux du blé sont déterminés par les prix américains à l'exportation.

Selon les prévisions de *Chase Econometrics*, le prix du blé en 1986 baissera de près de 15 %. Ce fléchissement rendra la concurrence plus vive sur les marchés internationaux. Or, l'agriculture canadienne est largement tributaire des débouchés étrangers. La moitié des revenus agricoles provient des exportations, contre 25 % dans la Communauté économique européenne et 20 % aux États-Unis.

La politique agricole américaine est dictée par la nouvelle conjoncture économique. Au début des années 70, la production, les exportations et les cours de plusieurs produits agricoles ont été poussés à la hausse par la combinaison de divers facteurs : mauvaises récoltes au niveau mondial, achats massifs de l'URSS, faiblesse du dollar et montée fulgurante de l'inflation. Devant une forte expansion des marchés, les agriculteurs américains ont investi massivement, encouragés par les programmes d'aide gouvernementaux. Mais un brusque retournement de tendance s'est produit vers la fin des années soixante-dix. La récession mondiale, l'endettement des pays en voie de développement, la montée du dollar, l'embargo sur les ventes de céréales à l'URSS ont limité gravement les débouchés, alors que la production continuait à pro-

gresser. Les stocks atteignaient des niveaux élevés, mais les revenus des agriculteurs s'effondraient. Pendant ce temps, le déficit budgétaire des États-Unis atteignait un sommet record.

Pour limiter la production, Washington a décidé de diminuer les prix garantis et de réduire les coûts de certains programmes agricoles. Dans les propositions budgétaires qu'il a remis, il y a quelques jours au Congrès, le président Reagan prévoit une baisse drastique des dépenses agricoles, de \$ 26 milliards en 1986 à \$ 11,4 milliards en 1991.

La nouvelle législation américaine représente un tournant. Elle marque essentiellement la volonté des États-Unis — ou la nécessité devant laquelle ils se trouvent — de laisser davantage le marché fixer les prix agricoles.

Il est encore trop tôt pour prévoir les conséquences à long terme de cette politique. Néanmoins, elle représente d'ores et déjà un défi de taille pour le Canada, dans la mesure où les agriculteurs devront accroître sensiblement la rentabilité de leurs exploitations. Par ailleurs, les gouvernements fédéral et provinciaux vont continuer à subir toutes sortes de pression de la part de Washington pour diminuer les programmes d'aide aux agriculteurs.

— ALBERT JUNEAU

L'avenir du futur de la Gazette

BILLET

JEAN FRANCOEUR

LE COURRIÉRISTE parlementaire de la *Gazette* à Québec nous a fait l'honneur d'une chronique où, profitant de la vacance à la direction du DEVOIR, il nous prodigue de précieux conseils.

Son geste part d'un bon naturel. Don MacPherson nous suggère notamment de raccourcir nos éditoriaux et de publier, dans les espaces ainsi libérés, un horoscope quotidien. Le succès, croit-il, sera foudroyant. Un tout nouveau marché s'ouvrira, élargissant la base sur laquelle LE DEVOIR s'appuie (!).

L'idée a suscité un très vif intérêt, rue du Saint-Sacrement. J'ai immédiatement ouvert le *Journal de Montréal* où sous le signe du Sagittaire (c'est le mien) j'ai pu lire au jour de la Saint-Valentin les lignes suivantes : « Vous avez l'impression de manquer d'énergie, mais ce n'est qu'une impression. Affaires : au bout de la journée, vous en aurez fait plus que prévu. Amour : donner c'est déjà se préparer à recevoir. »

J'en ai conclu que si Don nous aime et nous dispense des conseils c'est qu'il se prépare lui-même à en recevoir. Je ne ferai pas mentir les astres. Je lui en donnerai donc. D'ailleurs, la presse française à Montréal est si riche d'expériences multiformes

qui ont assuré sa viabilité et sa fiabilité que nos collègues anglophones auraient tort de continuer à ne pas s'en inspirer.

La *Gazette* doit changer, c'est sûr. Non d'un seul coup, mais par étape. Voici comment je vois les choses : Première étape : la *Gazette* rompt avec la chaîne de journaux à laquelle elle appartient. C'est une condition sine qua non. Autrement, tout mon programme s'effondre. Elle quitte donc Southam Press et retrouve son statut de quotidien indépendant. Nous serons deux. Elle sera l'autre.

Deuxième étape : la *Gazette* liquide tous ses actifs, meubles et immeubles, imprimerie, distribution... Tout. Le produit de la vente — quelques dizaines de millions, assurément — ira à la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal aux fins de ressusciter, et dans toute sa splendeur d'antan, le défilé du 24 juin. Avec ce qui restera, la SSJB financera des équipes de vigilance pour surveiller l'application de la loi 101 au chapitre de l'affichage.

Troisième étape : la *Gazette* rallonge ses éditoriaux et prend clairement position en faveur de l'indépendance du Québec, jugée aussi nécessaire qu'inévitable. Elle reprochera au Parti québécois d'avoir trahi la social-démocratie et fera campagne en faveur d'un parti dont l'ancrage sera solidement à gauche.

Quatrième étape : la *Gazette* reconstitue son capital par le biais d'une coopérative de lecteurs (s'il lui

en reste). Sinon par une subvention du parti. Elle invite Jacques Parizeau à présider son conseil d'administration et s'assure de l'exclusivité de la publication en feuilleton des mémoires de René Lévesque.

Cinquième étape : entre-temps, la *Gazette* aura licencié la presque totalité de son personnel à l'exception d'une trentaine de journalistes (affiliés à la CSN) et deux ou trois cadres de rédaction (peut-être). Les journalistes travailleront en « collectif » et toute décision sera prise à la majorité des voix. Ils auront droit de veto sur le choix du (de la) rédacteur(trice) en chef qui sera chargé(e) d'exécuter les mandats dont ils auront convenu à travers leurs « réseaux de sensibilités ».

(Mais il manquera encore à la *Gazette* un éditeur de prestige. Je n'ose proposer ma candidature. Une suggestion : pourquoi pas Yves Michaud, dont le numéro veut qu'il soit bientôt disponible ?)

Dès lors, il ne restera plus qu'à franchir le Rubicon. Sixième et dernière étape (juste avant la faillite) : désormais, la *Gazette* paraîtra en français, comme lors de sa fondation il y a plus d'un siècle.

Et c'est ainsi qu'elle aura renoué avec sa « destinée manifeste » de « premier quotidien francophone publié en Amérique ».

Bref, l'avenir de son futur, c'est dans le passé que la *Gazette* doit aller le retrouver.

GRÈVE DES COLS BLEUS



L'oeuvre de chaire

ROLANDE ALLARD-LACERTE

MAÎTRISE EN sexualité. On croirait, ma foi, entendre un prédicateur de retraite — très fermée — ou de carême d'autrefois. Eh bien non ! Une école de haut savoir se penche sur les séducteurs qui ont besoin de se recycler et offre des cours très courts à ceux qui ne savent ni faire la cour ni courailler de leur propre initiative.

« Des chercheurs de l'Université de Montréal animent des sessions sur les mécanismes de la séduction » titre LE DEVOIR dans son cahier économique, autrement dit : les organologues ont désormais leur chaire !

La chose, comme disaient les puritains et l'ingénue de Molière, ne se fait plus par oreille. L'éducation permanente c'est sérieux. Souvent même subventionnée. On ne court plus le guillemet mais le parchemin. Une désuète expression, chère ou pénible à nos mères, prend une signification nouvelle : faire son DEVOIR.

Lors des « sessions d'entraînement » (sic) on initie des groupes au code de séduction « en simulant des situations de vie courante ». Il paraît que la communication homme-femme ne va pas de soi, que ça ne va même plus du tout. Sur le thème initial-poursuivre-terminer (une conversation) « on va tenter de démontrer qu'il est possible d'améliorer, au

moyen de techniques nouvelles, les habiletés hétérosociales ».

L'hiver, à bien y penser, offre aux gens, dégoûtés ou engourdis, des prétextes tout trouvés pour la phase initier. Un trottoir verglacé et c'est l'occasion rêvée pour proposer ou accepter de l'aide. Si les cols bleus sont en grève, par exemple, pas de collet monté qui tienne. On voit même des grandes dames tomber dans les bras du premier venu. Un homme peut, à une femme vacillante, offrir, au choix :

Un bras secourable

A helping hand

Une main baladeuse.

Choir ? Déchoir ? Pendant que madame hésite monsieur passe illégalement à la phase poursuivre : « Si nos édiles municipaux tombaient sur les trot-

toirs, ils les entretiendraient mieux ». Ah ! ça tombe bien : « Si les trottoirs étaient mieux entretenus vous ne seriez pas là à m'entretenir de nos édiles ».

Monsieur peut aussitôt suggérer, en pensant à la phase terminer : « Chute évitée vaut bien un petit remontrant ? » (C'est toujours, quelque part, l'heure heureuse du cocktail 2 pour 1). Là, madame s'incline ou décline et monsieur se met à espérer ou à attendre, au coin de la rue, une prochaine victime ou bénéficiaire.

Faute d'être les autodidactes du *Happy Hour*, il y a des gens qui ignorent ces choses élémentaires et doivent recourir à l'université pour apprendre le B-A-ba de la séduction par la parole jusqu'à l'obtention du doctorat en solitude à deux.

Vous riez ? Un peu plus discrètement je vous prie, autrement tout le monde va savoir que vous êtes de la vieille école !

FAIRE-PART

ROLANDE ALLARD-LACERTE



LETTRES AU DEVOIR

Les prix de l'essence chuteront

JE VOUDRAIS apporter un peu de mesure dans le débat, souvent alimenté par des motifs politiques, sur la question du prix de l'essence, qui serait trop élevé alors que le prix du pétrole est à la baisse.

Afin qu'il y ait toujours suffisamment de produits sur le marché, l'industrie pétrolière doit planifier ses stocks de manière à pouvoir faire face aux variations soudaines de la demande tout en assurant le fonctionnement ininterrompu des raffineries. En d'autres termes, la demande d'essence connaît des hausses et des baisses continues et une raffinerie n'est pas une machine qu'on met en marche ou qu'on arrête en pressant un bouton.

Cette planification oblige à tenir compte de la suite d'étapes bien précises qui séparent le moment où une société pétrolière décide d'acheter du pétrole brut pour une raffinerie et le moment où un automobiliste peut aller faire le plein d'essence à une station-service. Voici, en gros, quelles sont ces étapes : 1) achat du pétrole brut après négociations ; 2) prise de possession ou chargement du pétrole brut (s'il a été acheté à l'étranger) ; 3) transport du pétrole par pipeline ou navire ; 4) entreposage du brut en attendant le raffinage ; 5) premier raffinage ; 6) entreposage entre les différents traitements ; 7) raffinage final ; 8) entreposage du produit ; 9) expédition par camion ou pipeline vers les dépôts de distribution ; 10) entreposage en attendant la distribution au réseau de

vente au détail ; 11) livraison aux établissements de vente au détail ; 12) stockage dans des réservoirs enterrés aux stations-service.

Sans entrer dans des détails techniques, ce sont là les principales étapes que doit franchir une entreprise comme Shell Canada, qui fait le raffinage et la mise en marché, pour approvisionner son réseau de détaillants. Ce qu'il faut en retenir surtout est que cela prend du temps, en moyenne 75 jours, et exige une planification soignée.

L'essence que l'automobiliste achète aujourd'hui vient de pétrole brut acheté en novembre dernier, alors que les prix étaient pratiquement à leur plus haut dans l'histoire du Canada. Le gouvernement fédéral et plusieurs gouvernements provinciaux n'ignoreraient pas ce fait lorsqu'ils ont augmenté leurs taxes sur l'essence au début de l'année. De plus, vous vous souviendrez de cette époque où, alors que le coût du brut augmentait, le gouvernement imposait un gel des prix de 60 jours pour empêcher l'industrie pétrolière d'empocher des gains injustifiés.

Or, voici que les prix du brut baissent depuis relativement peu de temps. Mais nous en sommes encore à écoulés des produits qui nous ont coûté le prix fort. Ceux qui voudraient que les prix de détail baissent immédiatement demandent en fait aux raffineries d'absorber d'énormes pertes. Si ces gens étaient eux-mêmes en affaires, ils refuseraient certainement une chose semblable.

Il n'y a pas de doute que les prix du pétrole ont baissé et vont vraisemblablement chuter davantage. Le moment venu, notre système de mise en marché ne manquera pas de réagir, et le prix de l'essence tombera lui aussi. Quant à Shell, elle verra à ce que ses prix soient concurrentiels. Mais le moment n'est pas encore arrivé et le public, mal informé des problèmes de logistique en cause, devient impatient. Cette lettre fa-

Les « Lettres au DEVOIR » doivent être signées. L'adresse de même que le numéro de téléphone, ne sont requis que pour fins d'identification dans nos dossiers. LE DEVOIR demande à ses correspondants de bien vouloir s'en tenir à moins de deux feuillets dactylographiés à double interligne et de faire parvenir leurs textes à Mme Suzanne Marchand. LE DEVOIR se réserve le droit d'abréger les textes trop longs.

vorisera peut-être une meilleure compréhension.

— SONIA LARIN
relationniste principale,
Service des affaires publiques,
Shell
Montréal, 10 février.

LE DEVOIR

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal, H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, Division du Groupe Quebecor Inc., dont les ateliers sont situés au 9130, rue Boivin, La-Salle. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent.

LIVRAISON À DOMICILE
QUOTIDIENNEMENT PAR PORTEUR :
= \$3,25 par semaine
le samedi seulement = \$1,00
Pour information :
à Montréal : 332-3891
à Québec : (418) 687-2022
Livraison par porteur :
Édition quotidienne = 139\$ par année
75\$ 6 mois
39\$ 3 mois
Livraison par la poste :
Édition quotidienne = 145\$ par année
au Canada 79\$ 6 mois
42\$ 3 mois
Pour information (514) 844-3361
Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec.

Un hommage à Léon Lortie

■ Monsieur Léon Lortie (1902-1985)

L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL rend hommage et exprime sa reconnaissance à Léon Lortie qui a été durant près d'un demi-siècle l'une des personnalités marquantes de son histoire.

Né à Montréal le 31 août 1902, Léon Lortie fait ses études classiques au Collège Sainte-Marie. C'est là que se développe son intérêt pour les sciences, au point qu'il décide de s'orienter vers une carrière scientifique. En 1923, il obtient son baccalauréat en arts et entre la même année à l'Université de Montréal : il a 21 ans.

À l'université, il s'inscrit à des cours qui lui permettent d'obtenir, en 1927, une licence en sciences chimiques. Durant ces années, Léon Lortie participe activement à la vie universitaire. Il écrit de nombreux articles dans le *Quartier Latin*. C'est à la même époque que commence sa carrière d'enseignant, puisqu'en 1928 il est engagé comme chargé de cours à la Faculté des sciences de l'Université de Montréal.

Boursier de la Fondation Rockefeller, Léon Lortie s'inscrit en 1928 à la Faculté des sciences de l'Université de Paris. Sous la direction du chimiste Georges Urbain, il y prépare une thèse sur le cérium. Docteur en sciences physiques en 1930, Léon Lortie poursuit sa formation par des études postdoctorales à l'Université Cornell (1930-1931).

Revenu à Montréal, Léon Lortie poursuit sa carrière d'enseignant, laquelle sera ininterrompue de 1931 à 1962. À l'Université de Montréal, il enseigne la chimie générale et l'histoire de la philosophie des sciences, d'abord comme chargé de cours

(1931-1935), puis à titre de professeur agrégé (1935-1944) et de professeur titulaire (1944-1962). Léon Lortie n'enseigne pas qu'à l'université. Il enseigne aussi la chimie au Collège Jean-de-Brébeuf (1931-1932), au Collège André-Grasset (1932-1942) et au Catholic High School of Montreal (1942-1945).

Cette participation à l'enseignement secondaire et classique amène Léon Lortie à s'intéresser à la vulgarisation des sciences. De là origine sa participation à Radio-Collège de Radio-Canada dont il fut l'un des instituteurs. De 1941 à 1954, il écrit les textes et agit comme animateur de nombreuses émissions sur les sciences et l'histoire des sciences.

Ces différentes activités n'empêchent pas Léon Lortie d'être un membre actif de sociétés savantes, professionnelles et autres. En 1931, il est élu président de la Société de physique et de chimie de Montréal. Il assume de nouveau cette fonction de 1934 à 1935. De 1937 à 1946, il est secrétaire de cette même société. Président de la section montréalaise de la Society of Chemical Industry (1939-1940), Léon Lortie accède ensuite à la présidence du Canadian Institute of Chemistry (1942-1943). Membre du Conseil d'administration du Chemical Institute of Canada — Institut de chimie du Canada (1943-1949), il est le président de cet institut de 1946 à 1948. Il exerce une action soutenue au sein de l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences (ACFAS); il devient président de cet organisme en 1948.

Durant les années quarante et cinquante, Léon Lortie est membre d'autres organismes, dont la Société d'éducation des adultes du Québec, l'Institut des affaires publiques et le



Léon Lortie

Conseil canadien pour la reconstruction par l'UNESCO. Il participe aussi à la vie municipale. De 1944 à 1960, il est membre du conseil municipal de la ville de Montréal à titre de délégué de l'Université de Montréal et, en 1966, à titre de conseiller élu.

En 1952, la carrière de Léon Lortie prend un tournant. À ses fonctions d'enseignant et de scientifique s'ajoutent celles d'administrateur universitaire. Il devient le premier titulaire du poste de directeur du Service de l'extension de l'enseignement de l'Université de Montréal. Il quitte ce poste en 1962 et devient alors adjoint au recteur; quelques mois plus tard, soit en décembre 1962, il est nommé secrétaire général de l'Université de Montréal. À ce titre, il assume, entre autres fonctions, la rédaction des mémoires importants

que l'université a présentés à la Commission Parent et à la Commission Laurendeau-Dunton.

Ces nouvelles fonctions ne ralentissent pas l'engagement de Léon Lortie auprès de divers organismes. Au cours des années soixante, il est très actif au sein de l'Association scientifique franco-canadienne et de la Société royale du Canada, dont il devient président en 1968; il offre également sa contribution au Protestant School Board of Greater Montreal et aux Amitiés culturelles Canada français-Israël.

Le premier janvier 1968, Léon Lortie prend officiellement sa retraite. Toutefois, il garde contact avec l'Université de Montréal puisqu'on lui confie la tâche de colliger des données historiographiques sur l'établissement. C'est à cette œuvre qu'il s'occupait encore durant ces dernières années.

Au cours de sa carrière, Léon Lortie fut gratifié de nombreux honneurs. Il a reçu des doctorats honorifiques de l'Université d'Ottawa (1957), de l'Université de Caen (1957), de l'Université McGill (1966), de l'Université Laval (1969) et de l'Université de Montréal (1972). Il a aussi reçu la médaille du Centenaire de la Confédération et il était membre de l'Ordre du Canada.

C'est sans doute à l'Université de Montréal que le nom de Léon Lortie reste le plus solidement attaché, mais il demeure pour toute la société d'ici un modèle d'honnête homme, un pionnier de l'éducation continue et un humaniste soucieux d'étendre à tous les ressources de son érudition et de sa sagesse.

— MICHEL LESPÉRANCE, Secrétaire général de l'Université de Montréal, Montréal, le 5 février.

La tragédie de Challenger

■ L'aigle entre Icare et Sisyphe

HABITANT CE « village global » que forment les pays industrialisés, village aux limites circonscrites par la technologie toujours plus sophistiquée des communications instantanées, j'ai pu voir la mort en direct ce mardi 28 janvier 1986 : la désintégration en plein ciel de cette navette, symbole du progrès technique le plus avancé, orgueil d'une nation.

Nos téléviseurs nous renvoyèrent je ne sais combien de fois ces images stupéfiantes maintenant figées sur pellicule : les sept astronautes souriant, franchissant d'un pas assuré le « catwalk », en saluant la foule, pour enfin rejoindre l'engin qui sera leur tombeau.

En les revoyant, le salut qu'ils nous adressent à la désespérance que devait avoir celui des gladiateurs saluant la foule et l'empereur... mais, cette fois-ci, c'est l'empire tout entier qui sera meurtri. L'aigle se consume en plein ciel et le « V » tracé par les deux fusées qui s'échappent n'est plus le symbole de la victoire mais bien de l'échec.

Cet échec nous touche car les victimes les plus immédiates sont nos voisins, géographiquement et culturellement parlant, des citoyens d'une nation puissante qui s'étaient préparés avec bravoure au rendez-vous avec ce destin qu'ils savaient possible et qui pourraient

être nos frères, nos sœurs. Nous devons apprendre de nos échecs mais celui-ci en particulier nous touche car l'exploration de l'espace est une fenêtre sur le futur et donc source d'espoir pour l'homme. C'est le mythe d'Icare qui nous séduit encore au point de nous faire oublier ce qui crève les yeux sur cette terre : ces êtres qui meurent par millions et qui eux n'ont pu choisir librement de devenir des héros et dont la vue horrifiante sur nos écrans au cours de cette année nous ramène au Moyen-Âge et à ses famines. Réalités anachroniques qui devraient être disparues depuis longtemps de la surface de notre planète.

La solution ici n'est pas tributaire de la haute technologie mais dépend de la volonté de l'homme, de sa conscience des limites de la planète, de sa conscience de la fragilité du destin humain, du côté « sisyphien » de toute existence.

Nous en sortirons-nous tous ensemble ou comme la navette notre planète, poudrière attisée par la violence de la bêtise et de l'injustice, éclatera-t-elle une fois pour toute balayant d'un seul coup toute trace de notre histoire, criant le désespoir de toute maîtrise technique lorsqu'elle devient une fin en soi ?

Icare, Sisyphus, serions-nous cette espèce étrangère appelée éternellement à choisir entre les deux ?

— DANIELLE COUTURE JOLI-COEUR
Québec, 3 février.

La part du Québec est-elle menacée

■ Des provinces et des priorités

JE VIENS de lire dans *Le Devoir* du 25 et 27 janvier respectivement que M. Mulroney attache une importance prioritaire au dossier constitutionnel.

Curieux comme les priorités changent lorsqu'il s'agit du Québec. Au Canada anglais, où l'argent est tout, « l'économie » prend la première place dans l'ordre de toutes les priorités. Encore plus curieux de voir qu'à Toronto, capitale économique du Canada, (Québec compris), on prend pour acquis depuis toujours l'entrée de plain pied et à peu près inconditionnelle du Québec dans le Greater Canada. On ne s'est jamais inquiété du Parti québécois, à vrai dire. Puisque Québec est placé sous la haute protection de Notre-Dame-de-la-Trouille (Cf Le Frère Untel) on ne peut qu'être absolument sûr, ici à Toronto, que le Québec n'aura pas même la moindre velléité d'indépendance économique, non pas politique, seulement économique.

Tous les Québécois, ou presque, vont approuver de grand cœur l'auto-infodation du Québec. Ils sont tellement gentils. Et puis, ils viennent tout juste d'élire un gouvernement libéral et large d'esprit pour remplacer les péquistes étroits d'esprit. L'affaire est dans le sac. Elle sera très profitable. Surtout, n'allez pas demander À QUI elle sera profitable. Ce n'est pas gentil et surtout, ce n'est pas large d'esprit.

— RENÉ MARCEL SAUVÉ
Toronto, 1er février.

■ Le Québec humilié

DEPUIS QUE l'idée d'un sommet de la francophonie a été lancée, le gouvernement canadien s'est toujours opposé avec force à ce que le Québec y soit représenté en tant qu'entité politique distincte et souveraine dans le domaine de ses compétences. On connaît les conséquences de cette intransigence : le beau projet de ce sommet si vital est resté lettre morte pendant vingt ans, le Québec n'acceptant pas de se voir nier sa prérogative de se représenter lui-même et de s'exprimer selon ses intérêts propres, et la France apportant son soutien par son refus de participer à une initiative à laquelle le Québec ne serait pas pleinement associé.

En sollicitant nos suffrages à l'été de 1984, Brian Mulroney nous promettait de sa voix mielleuse que l'ère de la confrontation était finie et qu'avec les conservateurs à Ottawa, le Québec trouverait sa juste place au sein de la Confédération. Jouant la carte du « beau risque », l'éphémère gouvernement Johnson a cru bon se montrer plus conciliant vis-à-vis d'Ottawa afin d'enterrer le différend concernant la présence du Québec sur la scène internationale. C'est ainsi qu'en échange d'un statut de « gouvernement participant », le Québec acceptait de draper sa délégation de l'unifolié canadien et de l'affubler de l'appellation « Canada-Québec », monstrueux hybride distinct de l'appellation « Canada » réservée à la délégation fédérale.

Pareil compromis n'était pas sans diminuer le Québec sur le plan symbolique, mais le statut de « gouvernement participant » était en principe un acquis indéniablement important dans la mesure où il était censé permettre à notre gouvernement de jouer pleinement son rôle de représentant de la deuxième communauté francophone en importance



Le nouveau premier ministre du Québec, Robert Bourassa, aura fort à faire pour préserver la part du Québec dans la confédération, notamment auprès du premier ministre canadien Brian Mulroney.

au monde et du seul État francophone d'Amérique, et cela dans tous les domaines relevant de sa souveraineté (langue, culture, communications, éducation, etc.). Mieux encore : le compromis permettait enfin la tenue d'un premier sommet devenu urgent pour une francophonie mondiale à l'avenir de plus en plus incertain.

Malheureusement, c'était trop beau pour être vrai. On n'a pas tardé à se rendre compte que le premier ministre Johnson s'est laissé bernier comme un enfant d'école par le grand frère conservateur d'Ottawa : d'office, le Nouveau-Brunswick se voyait accorder le même statut que le Québec pour sa participation au Sommet. Il était convenu que si le Québec acceptait de se comporter bien sagement en province canadienne, on condescendrait à le laisser se comporter en province pas comme les autres. Mais voilà, ce qu'on disait maintenant, c'est que le Québec est une province comme une autre, une sorte de gros Nouveau-Brunswick en somme. Il s'agit là non seulement d'une spoliation de notre spécificité, mais d'une réduction bien réelle de notre importance dans l'ensemble canadien et au sein de la communauté internationale.

Après cet épisode néo-fédéraliste pitoyable, les Québécois ont pu s'attendre à ce qu'on ait au moins la décence de laisser leur nouveau premier ministre s'exprimer librement à ce sommet. C'était rêver en couleurs. Robert Bourassa a été vite mis devant le fait accompli : il ne sera pas autorisé à prendre la parole lors de la très historique séance inaugurale de Paris. La raison officielle invoquée ? Une chinoiserie qui veut qu'il n'y ait qu'un seul porte-parole par continent à cette occasion. Mitterrand parlera pour l'Europe, rien de plus normal, mais pour l'Amérique ? C'est Mulroney et lui seul qui parlera.

Le gouvernement canadien a beau improviser un petit compromis de dernière minute en laissant Bou-

rasa retirer son baillon en séance de clôture du Sommet, le temps d'inviter les « pays participants » à la prochaine rencontre devant avoir lieu à Québec (Canada), les faits sont là : il y a là usurpation du rôle qui légitimement revient au gouvernement québécois, le Québec étant le véritable foyer de tous les francophones d'Amérique.

En fin d'analyse, que nous vait ce statut de « gouvernment participant » si notre premier ministre en est réduit à prendre des notes en silence, assis entre un drapeau canadien et un illustre inconnu dépeché pour la forme par le Nouveau-Brunswick, et cela tandis que les autres sont en train de délibérer de notre avenir comme francophones ? Notre sort est-il vraiment plus enviable que celui de nos cousins de Suisse romande qui doivent se contenter de l'« observateur » envoyé par Berne au Sommet en guise de manifestation de leur existence ?

Cette saga profondément humiliante pour les Québécois laissera désabusés ceux qui ont cru que l'arrivée au pouvoir des conservateurs de Mulroney valait la peine de courir le « beau risque » de concessions coûteuses à un régime dont on vient une fois de plus d'avoir la preuve éclatante qu'il est un cul-de-sac pour un peuple qui finira bien par se lasser de quémander constamment à genoux des miettes d'autonomie provinciale qui lui permettraient de commencer à être autre chose qu'un nain exclu du concert des nations.

— MICHEL PASCAL
JEAN-PIERRE BOUCHARD
Montréal, 6 février.

■ Pas de Renault, Merci

Lettre adressée à Monsieur le président-directeur-général de la Société Renault, Paris, France.

Je projetais de faire l'acquisition d'une voiture Renault au printemps prochain. Je suis au regret de vous

informer que je devrai réviser ma décision, et faire porter mon choix sur une autre marque de voiture.

Vous n'êtes pas sans savoir que 72 % du marché canadien de AMC-Renault se situe au Québec; pourtant, la société s'obstine à construire ailleurs qu'au Québec ses usines d'assemblage, ses entrepôts et ses centres de distribution de pièces automobiles. En effet, nous apprenons tantôt que Renault construira une nouvelle usine en Nouvelle-Écosse, tantôt qu'elle installera son centre national de distribution de pièces à Brampton, Ontario, tantôt qu'elle fera son entrepôt situé à Saint-Bruno, au Québec (voir le journal LE DEVOIR de ce jour).

Les impératifs économiques qui poussent Renault à prendre de telles décisions négligent un aspect : le respect dû au client. Sans compter que la nécessité d'installer vos usines en Ontario ou à Détroit n'a pas du tout été établie : une étude, au coût de \$ 50,000, menée par une firme indépendante (Éconosult), a plutôt conclu que AMC-Renault devrait installer son centre de distribution nationale à Montréal ou à Saint-Bruno (en banlieue), plutôt qu'à Brampton, Ontario.

Le même article de journal nous apprend que Montréal héritera d'une « plate-forme de distribution » de AMC-Renault. C'est bien la moindre chose, pour écouler 72 % de vos voitures au Canada. Cependant, cela n'est pas suffisant : ladite « plate-forme » n'emploiera qu'une vingtaine d'employés.

En me demandant d'acheter une de vos voitures, Monsieur, vous me demandez de contribuer au plein emploi dans la province la plus riche et la plus prospère du Canada, alors que le chômage et le sous-emploi sévissent chez moi, au Québec, le seul État francophone d'Amérique. Je regrette, mais je refuse.

— JEAN BOUCHARD, traducteur
Québec, 31 janvier.

La voiture menacée

■ Chef-d'œuvre en péril

DEPUIS 1950 à 1983, l'industrie automobile américaine a produit les plus belles voitures du monde. Le degré de robustesse de finition, de luxe dépassaient largement celles des autres pays. Ces magnifiques voitures de rêve offraient aux conducteurs de toutes origines sociales, un véritable salon roulant. Leurs riches décorations et leurs formes particulières leur donnaient une personnalité unique au monde.

C'est hélas l'invasion des voitures euro-japonaises en Amérique du Nord qui semble remettre en cause cette conception de la voiture nord-américaine. La montée du prix du carburant et un certain snobisme, poussent en effet beaucoup de consommateurs à acheter des voitures européennes, ou japonaises.

Jusqu'où doit-on accepter la crise de l'énergie sans réagir ? Qu'y a-t-il d'attrayant, dans ces sous-compacts euro-japonaises, dont les tôles fines se déforment au moindre choc, des intérieurs noirs ou gris, dont les tissus pâles regorgent de tristesse (cela ne joue pourtant pas sur la consommation). Sans compter les tableaux de bord dépouillés de toutes décorations, en plastique noir mat, ainsi que les portières minces comme des sandwichs. Les extérieurs sont ternis par des « pare-chocs » et enjoliveurs noirs ou gris qui semblent remplacer les chromes de jadis, etc. Tout

ceci donne à ces voitures un aspect chétif, triste et « boîte de conserves ».

Malheureusement certains des derniers modèles américains semblent adopter ce style, pour faire concurrence aux voitures euro-japonaises. Quelle tristesse !

Méfiez-vous des soi-disant « progrès technologiques » européens ou japonais qui cachent une déchéance générale de la qualité des voitures au niveau finition et robustesse.

Chassez les démons (conventionnels, fonctionnels, sobriété) européens qui ne répandent que la morosité, l'uniformité et la monotonie. Chassez aussi ce curieux « snobisme » de la voiture euro-japonaise qui cultive le « culte de la simplicité » injustifié. Le monde est déjà trop triste, pour qu'on le recouvre d'objets pauvres. Ce n'est pas digne de l'automobile américaine.

En tant qu'Européen, je puis vous dire qu'il n'y a pas que le côté performances mécaniques qui compte dans l'automobile (si cher aux constructeurs européens) alors qu'ils se moquent éperdument du côté esthétique. Oui au progrès technologique, mais pas au détriment du luxe déjà acquis des années 1970.

Développez des carburateurs économiques sans trop changer l'aspect du véhicule. Ne laissez pas la voiture américaine devenir un simple objet utilitaire comme en Europe. Automobile américaine, garde ta personnalité !

— LAURENT CARON
Paris 3 février

Une orientation trop fédéraliste ?

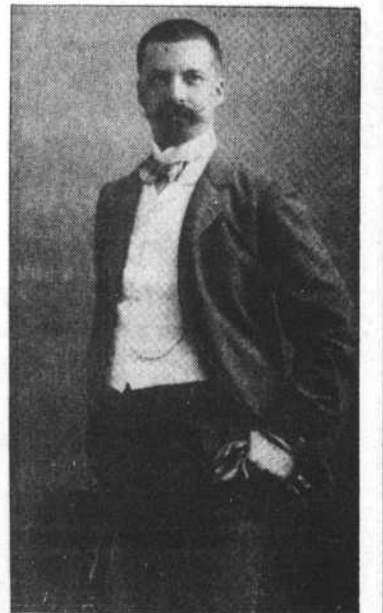
■ Tradition perdue

DANS UN RÉCENT ARTICLE éditorial de M. Paul-André Comeau commentant la démission de M. Jean-Louis Roy, que je trouve en général de bon ton et assez juste, on signale la fidélité à la tradition du journal à travers tous les changements de directions.

À mon sens cette dernière constatation est loin d'être prouvée et je dirais même qu'il y a eu une nette rupture avec Claude Ryan et Jean-Louis Roy. On pourrait même dire qu'à partir de Ryan, LE DEVOIR est passé de l'orientation pro-nationaliste à celle de pro-fédéraliste.

J'aimerais que des chercheurs fassent une étude à ce sujet, car il est aujourd'hui pour le moins curieux de constater que la page éditoriale du DEVOIR n'est pas si différente de celle de *La Presse* ou du *Globe & Mail*.

Deux faits ne manquent pas d'étonner tout particulièrement. Lors du référendum en 1980, 50 % des francophones et plus optent pour le « oui » et pourtant aucun journal francophone ne favorise cette option. Il en est de même aux élections du 2 décembre 1985. La moitié au moins des francophones votent pour le PQ et aucun journal francophone ne va dans le même sens, même pas LE DEVOIR. Avouez que c'est très étonnant tout particulièrement en 1980. Sous les Filion, Laurendeau, etc., il y a certes à parier que ça aurait été différent. Il est absolument anormal que 50 % des francophones n'aient absolu-



Henri Bourassa, fondateur du DEVOIR.

ment aucun journal avec au moins un préjugé favorable à leur cause. C'est peut-être dit sans assez de nuance, mais si j'étais responsable d'un journal comme LE DEVOIR, je m'interrogerais fortement. En se rangeant dans le camp du « non », ce n'est pas vrai que Jean-Louis Roy a été conforme à la tradition du journal.

— GEORGES-HENRI FORTIN
Alma, 6 février

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

♦ Haïti

Les deux capitales se font visiblement une idée sensiblement différente des conditions du séjour en France de l'ancien président haïtien. Pour Paris, la responsabilité première de la situation à Haïti incombe aux États-Unis et si la France a bien voulu l'accueillir « provisoirement », le temps de lui chercher une destination définitive, « il serait normal qu'il reparte vers les États-Unis, si aucune solution n'était trouvée ».

Le chef de la diplomatie française, M. Roland Dumas, a d'ailleurs envoyé une lettre en ce sens à Washington, dès l'arrivée de M. Duvalier en France le 6 février, ainsi qu'a tenu à le rappeler samedi dernier le premier ministre français, M. Laurent Fabius.

Il semble que côté américain, on ait préféré ne pas envisager l'hypothèse où une terre d'accueil ne serait pas trouvée et encore moins celle d'un refus de M. Duvalier, ce qui paraît pourtant avoir été le cas avec le Libéria.

L'affaire, dans laquelle il faut aussi compter avec certaines considérations financières et les convoitises au sein de la famille Duvalier, si l'on en croit les confidences de son entourage, n'est donc pas terminée.

« Les consultations se poursuivent », a fait savoir le Quai d'Orsay. On peut s'attendre que Paris, en plein accord cette fois avec Washington, va accentuer ses pressions sur M. Duvalier pour qu'il parte là où on lui dira d'aller.

♦ Grève

Sommet de la francophonie.

M. Ryan a précisé que le décret sera maintenu tant et aussi longtemps que le syndicat n'aura pas fait la preuve qu'il peut assurer les services essentiels aux quelque 80.000 usagers de la STRSM sans mettre en danger la santé ou la sécurité du public. « Si le syndicat peut prouver qu'il peut assurer les services essentiels, le gouvernement agira avec la même célérité afin de lui redonner l'exercice de son droit de grève », a expliqué M. Ryan.

Mme Jocelyne Gonthier, porte-parole de la STRSM, a indiqué hier soir que le service sera vraisemblablement incomplet ce matin. La situation devrait toutefois se régulariser durant la journée au fur et à mesure que les autobus seront mis en état de rouler. Les usagers sont d'ailleurs invités à communiquer avec le service à la clientèle (363-0131) afin de connaître l'horaire des autobus.

Le président du syndicat (CSN), M. Claude Leduc, n'a pu être rejoint en fin de soirée.

La décision du Conseil des ministres a été rendue au terme de deux heures de discussions auxquelles une vingtaine de ministres ont participé. M. Bourassa avait d'ailleurs été rejoint à Paris durant la journée.

M. Ryan a expliqué la décision prise par les ministres en faisant valoir que la notion des services essentiels ne se limite pas seulement aux

usagers des autobus, mais également à l'ensemble de la population. Le ministre de l'Éducation a précisé que la libre circulation des véhicules prioritaires — ambulances et camions de pompier — pouvait être gérée en raison de l'arrêt de travail et qu'il était du devoir du gouvernement d'exercer ses responsabilités en assurant la sécurité de tous les citoyens.

M. Paradis a suivi le dossier d'heure en heure depuis vendredi matin, et a indiqué, dans son rapport à ses collègues, que le gouvernement n'avait pu obtenir la garantie du syndicat que la santé et la sécurité du public seraient assurées. L'employeur et le syndicat n'avaient pu s'entendre sur une liste des services essentiels à assurer durant la grève. Le Conseil des services essentiels avait fait par la suite des recommandations, que le syndicat n'a pas jugé utile de suivre.

Le décret adopté par le Conseil des ministres est la première manifestation du gouvernement en matière de relations de travail. M. Ryan a toutefois voulu préciser qu'il ne fallait en aucun cas lier ce décret à la grève des cols bleus de Montréal, ou encore aux futures négociations dans les secteurs public ou parapublic.

M. Ryan a cependant nié au syndicat le droit d'interpréter la loi. Il faisait alors allusion au président de la CSN, M. Gérard Larose, qui, en après-midi, avait dénoncé le rôle joué par le Conseil des services essentiels.

Le Conseil des services essentiels avait déposé vendredi un rapport au ministre du Travail, l'informant que le syndicat n'assurait pas les services minimaux. Dans son rapport, le Conseil invitait même le ministre à exiger du syndicat qu'il renonce à la grève tant et aussi longtemps qu'il ne pourra assurer les services essentiels.

Samedi, M. Paradis avait demandé aux parties de respecter immédiatement les recommandations du Conseil des services essentiels. De plus, il avait indiqué qu'il recommanderait au gouvernement la suspension de l'exercice du droit de grève des employés d'entretien si ceux-ci ne se conformaient pas d'ici dimanche aux recommandations du Conseil.

Le ministre du Travail avait également fait parvenir un télégramme au président-directeur général de la STRSM, M. Georges Molini, l'invitant « à prendre toutes les dispositions nécessaires afin de donner suite à toutes les recommandations du Conseil relatives au maintien des services essentiels ». Et de poursuivre le ministre : « Dans ce contexte, nous vous demandons d'être prêt à accueillir les travailleurs membres du syndicat des employés d'entretien de la STRSM dès qu'ils se présenteront au travail. Enfin, nous vous demandons d'être prêt à remettre sur pied, dans les meilleurs délais, votre service de transport en commun afin d'assurer les services essentiels tel que recommandé par le Conseil, de façon à ce que la santé et la sécurité du public ne soient pas mises en cause ».

Le service d'autobus de la STRSM a été totalement paralysé au cours du week-end. Déjà vendredi, le service avait été fortement perturbé puisque seulement 20 % des autobus circulaient à l'heure de pointe, en soirée.

Depuis le déclenchement de l'arrêt de travail des employés d'entretien, jeudi, le syndicat a accusé la partie patronale de faire rouler les autobus en dehors des heures de pointe comme s'il n'y avait pas de grève. Selon le syndicat, l'utilisation inconsidérée des véhicules aurait pour résultat de perturber encore davantage le service à la clientèle.

Enfin, le Conseil des services essentiels doit entendre aujourd'hui au cours d'une audition, la STRSM et le syndicat des chauffeurs d'autobus (SCFP, local 333) afin d'évaluer la suffisance des services essentiels proposés par le syndicat. Les chauffeurs pourraient déclencher un arrêt de travail vendredi prochain.

♦ Philippines

grand allié américain que « le maintien de l'équilibre stratégique en Asie, grâce à la pression aérienne et maritime des forces armées américaines en mer de Chine et dans l'océan Indien », était « un des principaux facteurs qui le guidaient ».

L'annonce des ces décisions avaient visiblement pour intention de détourner l'attention du plan de « lutte non violente pour forcer Marcos à démissionner », annoncé par Mme Aquino.

La candidate de l'opposition a d'abord appelé ses compatriotes à une journée nationale d'action, incluant des grèves scolaires, des arrêts de travail et des prières, le jour de l'entrée en fonction du nouveau gouvernement Marcos, le précédent ayant, selon l'usage, démissionné dimanche.

Le plan en sept points de Mme Aquino prévoit un boycottage de la chaîne de télévision officielle, des journaux, des banques et des industries contrôlés par les « cronies », les « barons » du régime, bénéficiaires des prébendes du président Marcos, ainsi qu'un retard dans le paiement des factures d'eau et d'électricité.

Parmi les industries que Mme Aquino demande de boycotter, figure notamment la bière locale « San Miguel », connue dans toute l'Asie, dont les brasseries appartiennent au propre cousin de Mme Aquino, M. Eduardo Cojuangco, un fidèle de M. Marcos.

Tout en précisant que « l'action pourrait être intensifiée plus tard », Mme Aquino a souligné qu'elle n'appellait pas à une révolution violente, car ce n'était « pas le moment », mais « la résistance non violente active contre le mal », une stratégie en tout point conforme à celle qu'avait prônée deux jours auparavant la Conférence épiscopale philippine.

Le sénateur républicain Richard C. Lugar, l'un des observateurs envoyés à Manille par le président Reagan le temps du scrutin, a estimé hier que les Philippines devront se déterminer lors d'une autre élection, libre et équitable.

Le sénateur Lugar a rappelé que le président Reagan avait pris soin samedi de préciser que les États-Unis ne suggèrent le départ de personne et qu'ils apportent simplement un soutien au développement de la démocratie aux Philippines.

L'un des anciens responsables de la diplomatie américaine sous la présidence de M. Carter, M. Richard C. Hoolbrooke, a été plus loin. Le constat dressé par le sénateur Lugar, puis l'accusation de fraude électorale lancée samedi par M. Reagan à M. Marcos ont marqué, a-t-il expliqué, le début d'un processus qui s'achèvera par le départ prématuré du président réélu.

La question, a dit M. Hoolbrooke, n'est plus de savoir si M. Marcos va partir, mais comment et quand. Il a avancé une durée de douze semaines pour la survie politique du président philippin.

Les deux hommes sont tombés d'accord pour constater que plus longtemps M. Marcos resterait au pouvoir, plus s'accroîtrait la force des communistes aux Philippines. Ils ont ainsi retourné l'un des arguments préférés du président philippin, selon lequel Mme Aquino serait incapable de résister aux pressions communistes.

La décision du président Reagan d'abandonner une stricte neutralité pour attribuer samedi aux partisans de M. Marcos la plus grande part de la fraude durant les élections traduit la volonté du gouvernement américain de regarder au-delà des élections, selon des hauts responsables à Washington cités hier par le *New York Times*. L'un d'entre eux a affirmé que la déclaration de M. Reagan ouvrait une période de transition post-Marcos.

Il s'agirait de montrer aux partisans de Mme Aquino que le gouvernement Reagan n'a pas l'intention d'oublier le dossier philippin, de s'en laver les mains et d'accepter la victoire électorale de M. Marcos, selon les mêmes sources.

D'après d'autres responsables cités par le quotidien, le gouvernement avait espéré que la proclamation de la victoire du président serait retardée de façon à permettre à M. Habib de jeter les bases d'une réconciliation entre les deux camps.

♦ Sommet

l'offensive diplomatique, lui accordant à cet effet tout le devant de la scène dans la capitale française du moins dans les faits car ces derniers jours, on a surtout vu à l'oeuvre la machine fédérale sur le plateau diplomatique.

Ainsi on constate que M. Bourassa, qui était à Paris depuis mercredi dernier n'a guère reçu d'attention de la presse française. Alors que M. Mulroney était encore à Ottawa, c'était lui qui faisait la une du *Point* et du journal *Le Monde*. Grâce à des entrevues données depuis le Canada. Et juste avant que l'avion du premier ministre fédéral n'atterrisse à Orly, le premier ministre québécois s'envolait pour un discret week-end de repos et de travail sur la Côte d'Azur.

Ainsi pendant que M. Bourassa étudiait ses dossiers, M. Mulroney rencontrait pour sa part les deux principaux chefs de file de la fran-

cophonie africaine. En soirée, M. Bourassa devait aussi rencontrer le président Diouf, après M. Mulroney. Il n'a eu aucune autre rencontre bilatérale.

M. Mulroney pouvait aussi rendre publique la décision d'Ottawa de verser \$ 10 millions au cours des cinq prochaines années pour un programme d'immunisation des pays en voie de développement de la francophonie. En octobre, on avait annoncé un programme similaire lors de la conférence du Commonwealth. On versait alors \$ 25 millions pour une population presque cinq fois plus élevée.

La présence fédérale se fit sentir aussi au niveau ministériel avec une conférence de presse de la ministre d'État aux Relations extérieures, Mme Monique Vézina, qui, avec l'ambassadeur Bouchard, rendit compte de la réunion ministérielle chargée samedi d'approuver les derniers détails du sommet qui commence ce matin. Le ministre québécois, M. Gil Rémillard, s'est contenté lui d'un bref entretien avec la presse.

Cette réunion de samedi a toutefois eu un aspect positif pour le Québec. Il a été en effet acquis que le Québec agisse au cours des trois prochains jours comme le rapporteur officiel du sommet. Cela confirme que M. Bourassa prendra la parole à la séance de clôture du sommet mercredi après-midi, après le président Mitterrand et un autre chef d'État qui adressera des remerciements à la France pour avoir accueilli le sommet.

Les ministres à leur réunion de samedi ont par ailleurs convenu que sept personnes prendront la parole ce matin à la séance d'ouverture. Outre le président Mitterrand, il y aura le sénégalais Abdou Diouf, le tanzanien Mohamed Mzali, le belge Wilfried Martens, le canadien Brian Mulroney, le malgache Didier Ratsiraka, le laotien Cu Huy Can. Soulignons que la cérémonie aura lieu à Versailles dans un hémicycle aménagé dans le palais royal pour les réunions du parlement français, sénat et Assemblée nationale réunis, pour modifier la constitution. La salle n'a pas été utilisée depuis 1962.

Les ministres ont par ailleurs convenu que l'organisme qui sera chargé de mettre en oeuvre les principaux projets adoptés au sommet sera l'Agence de coopération culturelle et technique. On prévoit la convocation d'une conférence extraordinaire de cet organisme pour en modifier les statuts et élargir son mandat. La France sera chargée d'assurer le suivi des projets et gardera la présidence du sommet jusqu'à ce que le deuxième Sommet commence ses travaux.

Les premiers ministres Brian Mulroney, Robert Bourassa et Richard Hatfield se sont par ailleurs rencontrés en début de soirée pour harmoniser leur participation au sommet. En principe, le premier volet qui porte sur la politique et l'économie sera le domaine réservé au chef de la délégation fédérale qui pourra néanmoins autoriser les deux premiers ministres provinciaux à intervenir. Hier il s'est dit disposé à le faire car M. Bourassa est une autorité dans les questions énergétiques et M. Hatfield sur les questions féminines et autochtones.

Pour le deuxième volet, qui porte sur la coopération, les deux premiers ministres provinciaux pourront intervenir librement. On peut douter toutefois que le premier ministre Hatfield soit très actif, manifestant hier au cours de la conférence de presse tenue en compagnie de MM. Bourassa et Mulroney, une connaissance très limitée de la langue qui sert de ciment à la francophonie. Il pourra laisser la vedette à son ministre, Jean-Pierre Ouellet.

♦ Berlin

manifesté à leur manière en huant copieusement *L'Affaire de Berlin*, le dernier film de l'italienne Liliana Cavani.

À Rome et à Paris, le public en voulté a accueilli le film avec émotion. À Berlin, le public incrédule s'est tordu de rire. À juste titre sans doute. *L'Affaire de Berlin* apparaît en effet comme un roman-savon qui décrit avec esthétisme la délicate alchimie des tabous sexuels pour mieux les exploiter. Campée dans le Berlin d'avant la guerre, le film raconte l'histoire d'amour et de passion sexuelle entre une geisha diplomatique (Mio Takaki) et une jolie aryenne aux yeux bleus (Gudrun Landgrebe) mariée avec un membre influent du Parti nazi. Le film est une reprise du célèbre *Portier de nuit* avec la différence que Cavani a adapté sa fascination pour les tabous à la sensibilité des années 80. Tous les fantasmes encore dignes de ce nom — l'homosexualité féminine, la mystique de la femme japonaise soumise et perverse, et le sado-masochisme — sont repris avec plus ou moins de bonheur et pimentés ici et là de scènes lascives sur kimonos éparés et de sachets de poudre blanche qui ressemblent à un succédané de cocaine.

Les Berlinois ne semblent pas apprécier ce genre d'aventure surtout lorsqu'elle se déroule dans les coulisses de l'holocauste. Ce n'est d'ailleurs pas tant les scènes explicitement sexuelles qui les dérangent que l'érosion du point de vue politique qui n'intéresse pas du tout la cinéaste.

Aux chemises brunes et aux croix gammées, Cavani préfère les grands chapeaux de feutre et les manteaux de fourrures gracieusement de Fendi. À l'étude sociologique, elle préfère la soupe psychologique. En conférence de presse, la réalisatrice s'est dit étonnée de la réaction du public berlinois, avant de lancer que c'était typique d'un public idiot et mal dégrossi. Ce à quoi un intervenant offusqué lui a lancé : « pourquoi ne pas carrément faire un film porno, ce serait beaucoup plus intéressant ».

Cette première querelle entre les anciens et les modernes, entre les esthètes et les idéologues, marque un courant qui risque de s'intensifier d'ici la fin du festival. À savoir que les cinéastes établis, même féminins,

ANNÉE INTERNATIONALE DE LA PAIX

Les objecteurs de conscience

CLÉMENT TRUDEL



« Je ne suis pas sur terre pour tuer les braves gens », chantait Boris Vian dans sa *Lettre au Président* où il annonçait son intention de désert. Se rappelle-t-on la *Colombe* de Jacques Brel, reprise en anglais par Joan Baez dans le feu de la campagne contre la « sale guerre » du Vietnam ? Brel visait directement la guerre d'Algérie et ces trains entiers de conscrits allant au bois pour la tuer, cette colombe de la Paix que Paul VI prenait à témoin à la tribune de l'ONU (octobre 1965) : « Jamais plus la guerre »...

De la sincérité de ces protestations contre la guerre, personne ne doute. Vian (que Renaud turlute aujourd'hui en argot de 85), Brel, Paul VI sont disparus. Ils avaient eu des précurseurs, la relève n'a pas manqué mais elle est toujours là, cette hideuse réalité des charniers nés des rivalités et des cupidités.

Au fil des ans, une catégorie d'humains a tenté d'invoquer des motifs politiques, religieux, humanitaires ou politiques pour faire respecter par les pouvoirs leur opposition au service militaire : ce sont les objecteurs de conscience. André Jarlan, prêtre français, était de ceux-là ; il habitait un pays où la Loi prévoit un « service de remplacement » au service militaire. Amnesty Internationale pense toutefois qu'en France et dans maints autres pays, le « service de remplacement », lorsqu'il est reconnu, revêt un aspect punif, atteignant parfois le double de la durée du service militaire (24 mois au lieu de 12). Jarlan mena plus tard une autre guerre : contre la misère et pour la réhabilitation de jeunes drogués, dans un faubourg de la capitale chilienne, Victoria. C'est là qu'une balle de policier l'atteignit un soir de *protesta* en septembre 1984, dans une salle paroissiale. Jarlan, que les habitants du bidonville appelaient simplement André, s'est effondré sur une Bible qu'il annotait !

C'est mains nues que se battent les objecteurs de conscience. Il est frappant de constater que, souvent, au premier rang de ceux qu'on emprisonne pour leur refus de servir dans l'armée, se retrouvent des Témoins de Jéhovah (jusqu'à 300 Témoins mis en prison en Grèce en une seule année), des catholiques et des Pentecotistes. La législation chypriote qui, jusque vers 1977, était tolérante envers les objecteurs de conscience, rend maintenant plausibles des emprisonnements répétés... tant que l'objecteur de conscience a l'âge d'être appelé sous les drapeaux, soit entre 18 et 50 ans.

Restons-en à la France : un jeune dessinateur industriel, Christian Frigoult, s'enchaîne aux grilles du Palais de Justice (Ile de la Cité) le 11 mai dernier. Lors de cette manifestation antimilitariste, il est arrêté. On le place dans une caserne. Détention au secret, grève de la faim. L'opinion publique s'émue. Cet objecteur de conscience aurait dû, suivant la nouvelle loi française (1983) faire valoir ses motifs de conscience dans des délais qu'il n'a pas respectés. Prisonnier d'opinion il devient jusqu'au 10 décembre, jour de sa libération... et d'une nouvelle arrestation ! On le laisse en liberté jusqu'à sa comparution à Rennes un mois plus tard et tout indique que Frigoult n'est pas au terme des ennuis que lui vaut son statut d'objecteur de conscience.

Il est des témoignages accusateurs, tel celui d'un ex-appelé guatémalteque déclarant à une mission d'AI (1980) : « ... C'est ça qui m'a ouvert les yeux ; j'ai tout d'un coup réalisé que c'était ça, que l'armée n'était qu'une école d'as-

sassins » des siens (*Les assassins politiques/ Rapport sur la responsabilité des États*). Cas on ne peut plus clair d'objection de conscience, l'homme se rebiffant au rôle d'apprenti-assassin.

Mais qu'en est-il au juste de la quinzaine de pays où l'objecteur de conscience est candidat à des peines de prison ? Les cas recensés au moment de célébrer l'Année de la jeunesse (1985) ont trait à l'URSS (les candidats à l'émigration y sont fréquemment ennuyés pour n'avoir pas accompli un service militaire dont on leur nie l'accès une fois enregistrée la demande d'émigrer), à la Hongrie, à la République Démocratique d'Allemagne, à la Pologne, quatre régimes socialistes. Au nombre des pays occidentaux qui sévissent contre cette catégorie de citoyens, l'on recense, de façon non exhaustive : Israël, la Suisse, la Turquie, l'Italie, la Finlande, la Norvège, l'Afrique du Sud, la Grèce, Chypre, la France et la République Fédérale d'Allemagne.

« Les gouvernements intéressés doivent veiller à ce que les objecteurs de conscience soient employés à des tâches utiles à la société ou à la collectivité — sans oublier les besoins multiples des pays en voie de développement » disait dès 1967 une résolution de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe (résolution 337 quant au droit à l'objection de conscience). C'était une invitation à respecter un droit ! On a vu que les jeunes Américains qui brûlent leurs cartes de conscrits, refusant de servir au Vietnam (le service militaire était alors obligatoire, il ne l'est plus aux États-Unis depuis le 27 janvier 1973 mais chaque citoyen de 18 ans doit faire inscrire son nom au registre des appelables) avaient en grand nombre choisi l'exil pour éviter l'emprisonnement.

Le vœu enregistré au Conseil de l'Europe a sans nul doute fait évoluer vers plus de compréhension les législateurs de partout mais le plus loin qu'ait daigné se rendre une assemblée générale de l'Onu en la matière (déc. 1978) se reliait aux opposants à l'apartheid, à ceux qui refusaient de servir dans l'armée ou dans la police contrôlées par Pretoria pour faire appliquer l'apartheid, en Afrique du Sud et en Namibie.

Il reste que parmi les adeptes de la paix, ceux qui ont des raisons « éthiques, philosophiques, morales, humanitaires, religieuses et motifs de même ordre » pour s'opposer au service militaire sont le plus souvent traités en déserteurs, rebelles, conjurés ou antisociaux etc. et qu'on les réfère à des tribunaux civils ou militaires qui ne lésinent en général pas sur les peines. L'exemple de Jean-Luc Ferrière (Suisse) demeure l'exception, un tribunal d'appel ayant réduit d'un mois sa peine originale de 8 mois en raison de son passé de « bon citoyen ». Ferrière, à l'instar d'autres objecteurs, se réclame de la non-violence. Les autres n'ont-ils pas droit à l'étiquette de bons citoyens, même si leur conscience leur dicte de s'abstenir de porter des armes ?

fait leurs preuves dans leur pays d'origine et qui risquent de faire bonne figure devant un auditoire international. Il y a toutefois un monde entre faire bonne figure parce que l'on décroit bien sa réalité immédiate et accéder avec cette réalité à une dimension universelle.

Jusqu'à présent aucun film n'a encore accédé à cette troisième dimension. Israël a fait un effort louable avec *Le sourire de l'agneau*, une fable politique sur la mauvaise conscience de l'intelligentsia israélienne face à l'occupation des territoires palestiniens par ses troupes. La Bulgarie a ennuyé les troupes avec *Ma chérie, mon cher*, un film de propagande sur la dépravation des moeurs en ville. Quant à l'Autriche, sa *Valérie tranquille*, histoire d'un déserteur pendant l'hiver 1942, a refroidi l'auditoire avant de le faire bâiller.

Les troupes à Berlin, qui comptent aujourd'hui 4.000 cinéphilistes accrédités, ne sont pas démoralisées pour autant. C'est pourquoi le 36e Festival continue de se dérouler dans l'enthousiasme et la bonne humeur. S'il y a peu de réceptions officielles le soir, les festivaliers se consolent en se perdant dans la tombée de la nuit et la levée des miradors et des néons, parmi les cafés et les boltes qui bordent les grandes avenues. En bonne métropole des années 80, Berlin a peut-être besoin de cinéma et de culture pour égarer ses jours mais elle n'a besoin de rien ni de personne pour meubler ses nuits.

SUR LES CAMPUS

JEAN-FRANÇOIS LACERTE

■ Université McGill

L'Université McGill offre des sessions de formation sur le IBM PC. Les prochains cours sont prévus aux dates et coûts suivants :

Tenue de grands livres comptables	17 au 19 fév.	\$ 90
Utilisation d'une banque de données	24 au 26 fév.	\$ 90
Adressage et étiquetage	3 mars	\$ 30
Introduction au IBM PC	4 mars	\$ 30
Utilisation du DOS (système d'opération)	5 mars	\$ 30
La gestion de disques durs	6 mars	\$ 30
Introduction générale	10 et 11 mars	\$ 60
Le traitement de texte (anglais)	17 au 19 mars	\$ 90
Dessin au trait	20 mars	\$ 30
Introduction au IBM PC	24 mars	\$ 30
Utilisation du DOS (système d'opération)	25 mars	\$ 30

Toutes les sessions ont lieu au pavillon Samuel Bronfman, local 447, 1001, rue Sherbrooke ouest, de 13h 30 à 16h30. Renseignements et inscription : 392-8323.

■ Université du Québec Rimouski

Certains programmes d'études ont subi quelques modifications mineures. Ainsi, les étudiants en sociologie pourront dorénavant faire un baccalauréat en y incluant une concentration en *animation de petits groupes* (certificat de 30 crédits : plus de renseignements en composant le 418-724-1633). De plus, le module de biologie offrira, dès l'automne prochain, une nouvelle orientation en aménagement de la faune. Ce nouveau programme a pour objectif de donner une formation théorique et appliquée aux étudiants désirant faire carrière dans ce domaine. Il s'agit d'une première dans une université francophone. Informations : 418-724-1617.

■ Université du Québec à Montréal

Les *vendredis de la micro-informatique* au Lafontaine sont des rencontres et des conférences présentant au public les multiples facettes de la micro-informatique et de ses applications. Ces conférences gratuites sont offertes au pavillon Lafontaine (adjacent au parc Lafontaine et face à la bibliothèque municipale, rue Sherbrooke est). Pour informations sur la programmation complète : MM. Gilles Fortier (282-3708) ou Serge Berthelot (282-3834).

Suite à un « sondage » éclair et non-scientifique réalisé auprès de 123 étudiants (sur au moins 30.000) de l'UQAM, le journal étudiant *L'Unité* (propriété de l'Association étudiante AGEUQAM) prétend, dans sa dernière édition, que « dans l'hypothèse d'une hausse de 100 % des frais de scolarité, 50 % des étudiants remettent en question la poursuite de leurs études ». Ce « sondage » a été commandé par l'équipe du journal en réaction à une recommandation du Conseil des universités (ce conseil est un organisme consultatif dont le mandat est de rendre compte au ministre de l'Éducation de la situation dans les universités) qui visait à amener le gouvernement à doubler (sinon plus) les frais de scolarité universitaires. Cette « enquête » révèle aussi que 4 % des répondants se disent « en faveur » et que 96 % ont dit « non » à cette recommandation. Notons enfin qu'il est impossible de savoir, via ce « sondage », si l'opinion des étudiants interrogés était encore la même, advenant le cas où les prêts-bourses du gouvernement étaient indexés suite à une hausse des frais de scolarité. Si 93 % des étudiants interrogés, révèle toujours ce « sondage », ne croient pas qu'une augmentation des frais de scolarité « serait un gage du rehaussement de la qualité de l'éducation à l'université », il est probable que la majorité des lecteurs de ce journal étudiant ne voient pas en ce « sondage » un gage de journalisme transparent puisque seules les thèses de l'AGEUQAM font la manchette.

MACRO-ÉCONOMIE

JOCELIN DUMAS

LES VENTES D'ACTIONS À L'ÉTRANGER AUGMENTENT

Les ventes nettes d'actions ordinaires et privilégiées canadiennes à des étrangers ont totalisé \$ 218 millions en décembre, marquant une hausse de \$ 100 millions par rapport au mois de novembre, rapporte Statistique Canada.

Les achats nets par des étrangers pour l'année 1985 au complet ont totalisé plus d'un milliard de dollars. Au cours des quatre années précédentes, les investisseurs étrangers étaient des vendeurs nets de valeurs mobilières canadiennes. En décembre, les ventes d'actions ordinaires et privilégiées à des étrangers ont totalisé \$ 861 millions alors que les achats d'actions ordinaires et privilégiées de l'étranger ont totalisé \$ 643 millions.

L'organisme du gouvernement fédéral précise de plus que les étrangers ont acquis des obligations canadiennes pour un montant net de \$ 45 millions. Les ventes totales d'obligations à l'étranger étaient de \$ 2.12 milliards, tandis que les achats d'obligations étrangères s'élevaient à \$ 2.08 milliards. En 1985, le flux net de la négociation d'obligations s'est chiffré à plus de \$ 3 milliards, dont plus de la moitié représentait des investissements japonais.

Au cours du mois de décembre, les Canadiens ont acquis un montant net de \$ 47 millions d'obligations et \$ 168 millions d'actions ordinaires et privilégiées étrangères. On précise qu'il y a eu « une forte augmentation » de l'investissement canadien dans des titres américains au cours du mois de décembre.

Les fabricants canadiens prévoient une baisse de la production

Les fabricants canadiens qui ont participé à l'enquête de janvier 1986 de Statistique Canada sur les perspectives du monde des affaires, s'attendent à une baisse nette de la production au cours du premier trimestre de 1986, comparativement au dernier trimestre de 1985. En effet, d'après les réponses pondérées, 32 % des répondants anticipent un recul de la production tandis que 21 % envisagent une augmentation.

Le niveau des nouvelles commandes n'enregistre qu'une très légère variation : 65 % des répondants ont indiqué qu'il demeurerait quasiment le même. Le niveau des commandes en carnet est par ailleurs considéré comme normal par 67 % des répondants.

Les prix des logements augmentent

L'indice des prix des logements neufs (1981 = 100) pour le Canada s'est établi à 98.2 en décembre 1985, en hausse de 0.4 % par rapport à son niveau de novembre 1985 (97.8); l'indice est en hausse depuis les six derniers mois. L'indice des prix de vente des entrepreneurs canadiens en construction dépasse maintenant de 3.7 % le niveau de 94.7 enregistré il y a un an.

Entre novembre et décembre 1985, l'indice des maisons seulement s'est accru de 0.4 % pour atteindre 101.1, tandis que celui des terrains seulement a augmenté de 0.3 % pour se situer à 93.6. Sur une base annuelle moyenne, l'indice des prix des logements neufs (1981 = 100) pour 1985 dépassait de 1.2 % la moyenne annuelle enregistrée de 1984 pour l'ensemble du Canada.

Les ventes des grands magasins ont augmenté de 7 % en décembre

Les ventes des grands magasins au Canada se sont chiffrées à \$ 1,835.4 millions en décembre 1985, soit une hausse de 7 % par rapport à décembre de l'année précédente. Les ventes cumulatives pour l'année 1985 ont totalisé \$ 12,056.7 millions, en hausse de 5.9 % par rapport à 1984. Au Québec, les ventes totales des grands magasins se sont établies à \$ 331 millions en décembre 1985, marquant une hausse de 6.2 % par rapport à la même période de l'an dernier.

Mme Jeanne Sauvé, Gouverneur du Canada, fait l'honneur de sa présence

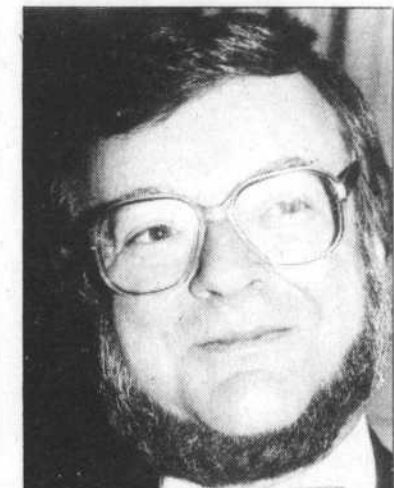
La Banque Nationale du Canada reçoit le Mercure de l'entreprise de l'année

CLAUDE TURCOTTE

La Banque Nationale du Canada a reçu le *Mercure de l'entreprise de l'année* lors du gala des *Mercuriades* organisé par la Chambre de commerce du Québec, auquel ont participé environ 1,500 personnes du milieu des affaires, samedi soir à la Place des arts de Montréal.



M. Bruno Riverin, président et chef des opérations de la Caisse centrale Desjardins



M. André Desaulniers, président du conseil de McNeil Mantha Inc.

En outre, 16 autres entreprises, grandes et petites, ont été honorées, pour souligner un aspect ou l'autre de leurs activités. Sur les 17 gagnantes, huit sont de la région immédiate de Montréal et neuf d'ailleurs au Québec, dont trois de la Beauce. Sur les 17, neuf sont des petites ou moyennes entreprises. Fondée en 1859, la Banque Nationale du Canada (BNC) a donc 125 ans d'existence. On peut dire qu'elle fut la première institution financière d'importance à émaner de la communauté francophone au Québec. Elle est présente à la sixième banque au Canada et la première au Québec, avec 462 succursales. Au 31 octobre dernier, son actif s'établissait à \$ 23.3 milliards. Ses deux principaux dirigeants sont MM. Michel Bélanger, président du conseil et chef de la direction, et Gilles Mercure, président

et chef des opérations. Ces dernières années, la BNC a connu une étape relativement difficile à l'occasion de l'intégration en son sein de la Banque Provinciale. Mais au cours du dernier exercice financier, elle a affiché une tenue impressionnante avec l'un des meilleurs taux de rentabilité et une hausse au poste des dépôts. Avec l'achat récent de la Banque Mercantile, qui sera fusionnée à la BNC, la présence de cette institution s'intensifiera sur les marchés financiers au Canada et à l'étranger. Même si la BNC est déjà connue de tout le monde au Québec, M. Gilles Mercure qui a reçu le trophée (c'est une pure coïncidence si les deux portent le même nom!) a mentionné que cet honneur est important et que les dirigeants de la Banque en sont très fiers. « Les *Mercuriades* de

viennent un événement annuel qui consacre l'excellence. Le fait de recevoir un *Mercure* apporte le témoignage que nos efforts sont appréciés. C'est une grande récompense pour un homme d'affaires et pour les employés. »

M. Carol Soucy, président des Pêcheries commerciales Soucy Ltée de

Voir page 11 : *Mercuriades*



M. Roger Rougier, président de Roger Rougier Inc.



M. Jean-Roch Vachon, vice-président exécutif, alimentation en détail, Steinberg Inc.



Mme Jeanne Sauvé, Gouverneur général du Canada, et M. Gilles Mercure, président et chef des opérations de la Banque Nationale du Canada, tenant le fameux trophée entre ses mains

LES TITRES RÉA

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix 10-02-86	Prix au marché 14-02-86	Var.
10-12-85	* ACSI	150 %	2.0 \$	2.0 \$	355	385	+30
24-04-84	* Allgro	150 %	3.5 \$	5.0 \$	13 1/2	15 1/2	+1 1/2
14-11-85	* Artopex	150 %	5.0 \$	5.0 \$	5	5 1/2	+ 1/2
22-06-84	* Bercley pr. conv.	150 %	4.0 \$	4 \$	475	475	—
07-11-85	* Blitrite	100 %	11.5 \$	8.0 \$(3)	8 1/2	9 1/2	+1 1/2
28-05-85	* Bombardier B	75 %	28.6 \$	13 \$	16 1/2	17 1/2	+1 1/2
27-11-84	* Biotech Electronics	150 %	7.0 \$	5 \$	5 1/2	5	—
15-06-84	* Canam Manac Inc. A	100 %	9.5 \$	9 1/2	22 1/2	25 1/2	+3 1/2
08-12-84	* Cancom	150 %	20.0 \$	5 \$	7 1/2	7 1/2	—
06-09-85	* Cascades	100 %	17.2 \$	10 1/2	14 1/2	14 1/2	+ 1/2
22-03-84	* CB Pak Inc.	75 %	27.0 \$	12 1/2 \$(3)	24 1/2	25 1/2	+ 1/2
27-12-84	* CB Pak Inc.	75 %	24.0 \$	12 1/2	10	10 1/2	+ 1/2
10-09-85	* Ciment St-Laurent A	150 %	14.0 \$	22 \$	28 1/2	28 1/2	—
03-10-84	* Circo Craft Inc.	150 %	23.1 \$	8 1/4	9 1/2	9 1/2	—
15-06-85	* CFCF Inc.	75 %	44.0 \$	13 1/2	17 1/2	17 1/2	+ 1/2
23-04-85	* Consolidated Bathurst	50 %	100. \$	16 1/2	23	21 1/2	-1 1/2
14-11-85	* Cont. Pharma Cryosan A	150 %	5.0 \$	5.0 \$	450	440	-10
14-11-85	* Cont. Pharma Cryosan B	150 %	5.0 \$	5.0 \$	455	440	-15
07-05-85	* Corp. Fin. Power	50 %	27.4 \$	27 1/2	31 1/2	32 1/2	+1 1/2
11-12-84	* Datagram Inc.	150 %	3.0 \$	3 \$	360	355	-5
26-06-85	* Datamark	150 %	2.0 \$	2 \$	395	385	-10
15-06-85	* Dofor Inc.	50 %	25.0 \$	9 1/2	10 1/2	11 1/2	+ 1/2
06-06-85	* Domtar	50 %	56.2 \$	17 1/2 \$(6)	26	27 1/2	+1 1/2
05-12-85	* Donohue Inc.	50 %	16.0 \$	17 1/2	22 1/2	22 1/2	—
18-12-84	* Entreprises Hartco	150 %	7.0 \$	7 \$	455	450	-5
30-09-85	* Equipements Denis	150 %	2.0 \$	2.0 \$	249	300	+51
13-06-85	* Explorations A Prior	100 %	0.2 \$	8.0 \$	80	90	+10
04-12-85	* F. Armtext Pr. conv.	150 %	2.2 \$	2.0 \$	180	160	-20
07-11-84	* FCA Internationale	100 %	12.5 \$	18 \$	26 1/2	27 1/2	+1 1/2
07-08-85	* Gaz Métropolitain Inc.	100 %	75.9 \$	11 1/2	10 1/2	10 1/2	—
29-10-84	* Goodfellow	150 %	5.0 \$	5 \$	490	5	+10
26-11-85	* Groupe Cogeco	100 %	8.3 \$	7 1/2	7 1/2	7 1/2	+ 1/2
23-10-85	* Groupe Kaufel	150 %	6.3 \$	6.0 \$	7 1/2	8 1/2	+ 1/2
30-12-85	* Groupe Lacroix	150 %	2.7 \$	3 1/2	280	265	-15
24-10-85	* Groupe La Laurentienne	50 %	30.0 \$	10.0 \$	9 1/2	10 1/2	+ 1/2
06-01-86	* Groupe Tolec	150 %	2.0 \$	2.0 \$	280	280	—
29-10-84	* Groupe Trans. GTC.	150 %	10.0 \$	8 1/2	12 1/2	13 1/2	+1 1/2
21-11-85	* Groupe Vidéotron	75 %	23.3 \$	7 1/2	11	11 1/2	+ 1/2
07-06-85	* Guardcor Invest.	150 %	10.0 \$	9 1/2 \$(3)	6 1/2	6 1/2	+ 1/2
19-12-85	* Idéat Métal	150 %	13.0 \$	5 1/2	445	475	+30
12-11-85	* IPL Inc.	150 %	5 1/2	5 1/2	8 1/2	8 1/2	—
29-11-85	* Industries Charan Inc.	100 %	10.0 \$	10.0 \$	12 1/2	13 1/2	+1
11-12-85	* Lambert-Somec	150 %	5.0 \$	3 1/2	285	350	+65
07-01-86	* Lavalin Tech.	100 %	10.0 \$	4 1/2 \$(3)	325	395	+70
25-03-84	* Louvem Inc. pr. conv.	150 %	8.0 \$	5 \$	225	220	-5
15-11-85	* M-Corp Inc.	150 %	4.8 \$	14 1/2	18	19 1/2	+1 1/2
16-12-85	* Matco Mart Inc.	150 %	2.5 \$	2.5 \$	230	235	+5
22-10-85	* MPA Vidéo Inc.	150 %	3.5 \$	425	400	405	+5
09-04-84	* McNeil, Mantha Inc.	150 %	3.0 \$	300	5 1/2	5 1/2	+ 1/2
03-01-86	* Mines Abouit pr. conv.	150 %	7.0 \$	7.0 \$	6 1/2	5 1/2	- 1/2
30-12-84	* Mines D'Or Val	150 %	2.2 \$	150	325	300	-25
20-02-85	* Mines J.A.G. Ltée	100 %	0.5 \$	160	55	55	—
22-03-84	* Montreal Trustco	75 %	27.5 \$	12 1/2	15 1/2	17	+1 1/2
22-11-85	* Memotec Data	150 %	10.5 \$	7 1/2 \$(3)	7 1/2	7 1/2	—

Date d'inscription	Émetteur	Déduction	Montant (millions)	Prix à l'émission	Prix 10-02-86	Prix au marché 14-02-86	Var.
27-03-84	* Morgan Trustco	100 %	6.0 \$	6 \$	305	300	-5
10-07-85	* Multidev Immobilia Inc.	150 %	2.5 \$	3 \$(3)	425	465	+40
27-12-85	* Multidev Pr. Conv.	150 %	3.3 \$	4 1/2	—	—	—
xx-10-85	* Office Equipement	100 %	10.0 \$	8.0 \$	10 1/2	10 1/2	—
19-12-85	* Ordinateurs Hypocrat	150 %	2.0 \$	3.3 \$	430	425	-5
22-11-84	* Perkins	150 %	7.2 \$	5 1/2	470	5 1/2	+55
15-11-84	* Petro-Sun pr. conv. sr1	150 %	4.0 \$	3 1/2 \$(3)	245	295	+50
20-11-85	* Premier Choix-TVEC	150 %	6.0 \$	5.0 \$	6 1/2	6 1/2	+ 1/2
17-10-85	* Promatek Ltée	150 %	3.9 \$	325	345	340	-5
09-12-85	* Proviso	100 %	32.0 \$	16.2 \$	16 1/2	17 1/2	+ 1/2
19-09-85	* Radiomutuel	100 %	12.0 \$	5 \$	465	6	+135
12-07-85	* Ressources Algubelle	100 %	9.0 \$	5 \$	385	350	-35
20-06-85	* Ressources AuNore	150 %	12.0 \$	250 (3)	190	189	-1
03-01-86	* Ressources la Pause	100 %	0.3 \$	70	50	45	-5
15-07-85	* Ressources Yorbeau	150 %	2.2 \$	70	72	70	-2
31-12-85	* Restaurants Sportsene	150 %	2.5 \$	250	300	300	—
23-12-85	* Boutiques San Francisco	150 %	5.8 \$	5 1/2	8 1/2	9 1/2	+ 1/2
23-12-85	* Sanivan	100 %	5.0 \$	4 \$(3)	440	465	+25
12-12-85	* Sico Inc.	100 %	27.5 \$	13 1/2	13 1/2	13 1/2	+ 1/2
17-06-85	* Sumabus Inc.	100 %	10.0 \$	5 \$	7	7 1/2	+ 1/2
09-04-85	* Techmire Ltée	150 %	2.6 \$	4 \$	300	345	+45
21-12-84	* Télé-Capitale	100 %	23.0 \$	5 \$	11 1/2	11 1/2	+ 1/2
05-11-84	* UAP Inc.	100 %	8.0 \$	17 1/2	27	27	—
27-12-84	* Unigesco pr. conv. 1	100 %	8.0 \$	6 \$	9 1/2	9 1/2	+ 1/2
16-09-85	* Unigesco B	100 %	55.0 \$	475 (3)	440	445	+5
27-11-85	* Uni-Select	150 %	3.0 \$	3.0 \$	485	5	+15
11-10-85	* Visway Transport	150 %	11.2 \$	7 1/2	6 1/2	6 1/2	- 1/2
15-10-85	* Volcano	150 %	15.0 \$	7 1/2	8 1/2	8 1/2	- 1/2

ÉMISSION EN COURS

22-01-86	Tapis Peerless	75 %	1.8 \$	8 1/2 \$(7)	—	—	—
----------	----------------	------	--------	-------------	---	---	---

PROGRAMME DE RÉINVESTISSEMENT ET D'ACHAT D'ACTIONS

Prochaine date limite	Émetteur	Déduction	Montant trimestriel maximal	Dividende annuel	Prix au 10-02-86	Prix au marché 14-02-86	Var.
07-03-86	Alcan	50 %	2 000 \$	0.8 US \$	45 \$	43 1/2 \$	-1 1/2
13-02-86	Banque de Montréal	50 %	20 000 \$(4)	1.96 \$	30 1/2	28 1/2	-1 1/2
14-02-86	Banque Royale	50 %	7 500 \$	2.00 \$	29 1/2	28 1/2	-1 1/2
20-02-86	Canadien Pacifique	50 %	20 000 \$(5)	0.48 \$	17 1/2	16 1/2	-1 1/2
20-02-86	Dominion Textile	75 %	4 000 \$	0.48 \$	15 1/2	16	+ 1/2
17-03-86	Domtar	50 %	4 000 \$	0.88 \$	26	27 1/2	+ 1 1/2
07-03-86	Ent. Bell Canada	50 %	20 000 \$(4)	2.36 \$	37 1/2	37 1/2	+ 1/2

Indice RÉA — Lévesque, Beaubien (1,000 en janvier 1982)

2279 2355 +76

- * Premier appel public à l'épargne
- (1) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 2 pour 1.
- (2) La compagnie a subdivisé son capital sur la base de 6 pour 1.
- (3) Bon de souscription exclus (valeur estimée).
- (4) Par exercice.
- (5) Par année.
- (6) Crédits d'impôt exclus et tenant compte du fractionnement par deux.
- (7) Chiffre préliminaire sujet à changement.

Compilation par LE DEVOIR.

BIEN SÛR QUE VOUS POUVEZ... transférer obligations d'épargne et actions RÉA dans un

En effet, il vous suffit de transférer des obligations d'épargne du Québec ou du Canada ou des actions RÉA aux fins de contribution pour 1985... et pour 1986, si vous le désirez.

Nous pouvons également vous conseiller des placements de tout repos.

Consultez-nous pour obtenir plus de renseignements sur notre REÉR autogéré.

Montréal (P.V.M.) 397-2000, (Sun Life) 397-2111, Québec 522-1591, Trois-Rivières 379-3600

R RICHARDSON GREENSHIELDS DU CANADA LIMITÉE

REER

autogéré Richardson Greenshields

LE DEVOIR ÉCONOMIQUE

LIVRES

Pour rejoindre le futur

PIERRE CAYOUILLE

★ *Conjoncture 1986*, Le groupe Naisbitt, InterÉditions, Paris, 1986, 211 pages.

Fortis de leur fabuleuse ressource d'eau, les États des Grands Lacs ressusciteront d'entre les États américains que l'on croyait économiquement morts. L'eau, ce pétrole des années 80, sera à la base de cette renaissance. En 1986, à la grande surprise des économistes, les régions riveraines s'engageront sur la voie de la prospérité grâce au courtage de l'eau, un commerce bien connu au Canada.

Grâce à l'essor de la robotique, la région des Grands Lacs ne sera plus cette zone de la rouille dont on se moquait jusqu'à tout récemment. De Detroit à Cincinnati, nous assisterons à l'émergence d'une nouvelle Silicon Valley.

Telles sont les prophéties du groupe Naisbitt, une équipe multidisciplinaire de spécialistes en prospective. Réunis afin de poursuivre les travaux du célèbre futurologue John Naisbitt, ces chercheurs viennent de publier *Conjoncture 1986*, version française de *The year ahead*.

Le groupe y propose un aperçu des mutations politiques, économiques et technologiques qui marqueront l'année qui vient, et la fin du siècle. L'ouvrage s'adresse avant tout aux décideurs. Il vise à ce que ces derniers soient mieux armés pour décider où investir, où travailler, où étudier et où vivre.

Sans se perdre dans les méandres de la théorie (l'ère des grandes idées est révolue, croit-on au groupe Naisbitt), les auteurs annoncent la mondialisation de l'économie. La technologie deviendra, entre autres, un facteur d'équilibre sur l'échiquier politique mondial. On cite à ce sujet les négociations entre Soviétiques et Occidentaux au sujet de l'achat d'un grand nombre d'ordinateurs personnels, dont certains modèles d'Apple et d'IBM.

L'échiquier politique mondial glissera inexorablement vers le centre, prévoient les futurologues. La privatisation tous azimuts des institutions publiques continuera de se répandre comme une traînée de poudre. Le système de santé américain, qui vit une période de turbulence, s'orientera vers deux grandes directions : de grandes organisations de soins centralisés et l'auto-administration des soins à domicile.

Dans cet ensemble bigarré de prévisions, on apprend également que les ordinateurs feront bientôt parler les murs. Des ordinateurs contrôleront en effet le climatisme, le chauffage et la sécurité des bâtiments. Dans le même ordre, prévoit-on, l'électronique bouleversera le domaine du commerce au détail. On fera de plus en plus ses courses à partir d'une console d'ordinateur.

Dans un tout autre champ, les auteurs prévoient que les avocats et les médecins « tomberont de leur piédestal ». Aux États-Unis, les procès pour fraude médicale ont triplé au cours des 10 dernières années, font-ils remarquer. Un sondage sur l'honnêteté et la déontologie des professionnelles réalisé aux États-Unis en 1983 classait par ailleurs les avocats en 13e position, entre les journalistes et les agents de change ! Dans ce contexte, affirme le groupe Naisbitt, les médecins et les avocats devront aller à l'école du marketing et apprendre à mieux se vendre. Ils n'ont plus le prestige d'autrefois.

Pour formuler toutes ces prévisions, les auteurs se basent sur une observation attentive du présent. Car, comme le rappelle John Naisbitt en introduction, « la meilleure façon de prévoir l'avenir est de comprendre le présent ».

Mais justement, feront remarquer certains, les auteurs se sont peut-être trop inspirés du présent. Plusieurs tendances annoncées se manifestent depuis longtemps. Les plus « branchées » des lecteurs n'y trouveront pas vraiment de surprises.

Surtout quand les auteurs annoncent que « les femmes constitueront une force d'une incroyable puissance dans la vie économique et sur le marché du travail ». Peu de lecteurs ne s'étonneront non plus de se faire annoncer pour une énième fois l'invasion des robots dans notre vie.

Beaucoup moins étoffées que les prévisions purement économiques ou technologiques, les pronostics concernant les tendances politiques ne feront pas l'unanimité. Plusieurs constateront que la distinction entre une prévision et un souhait ne tient parfois qu'à un fil. Surtout quand on annonce le déclin de l'État-providence. Ou quand on annonce que « dans le monde entier les idéaux économiques cèdent le pas aux réalités économiques ».

Le CPQ attend une réduction du déficit

(PC) — Le Conseil du patronat du Québec s'attend à ce que le budget fédéral du ministre Wilson qui doit être déposé aux Communes le 26 février s'attaque à la réduction du déficit en compressant les dépenses gouvernementales et non en augmentant les taxes.

Dans un communiqué rendu public

hier, le CPQ estime que le gouvernement fédéral doit réduire le rôle de l'État canadien dans l'économie, en relançant le débat sur l'universalité des programmes sociaux.

À cet effet, le conseil propose que soit rendues publiques les principales conclusions des travaux du comité Nielsen.

La devise japonaise tombe sous les 180 yens par rapport au dollar US

La révolte gronde contre la hausse du yen

PHILIPPE RIES
de l'Agence France-Presse

TOKYO — Le dollar, qui valait encore plus de 190 yens le lundi 10 février, est passé brièvement vendredi à Tokyo sous la barre des 180 yens, et la révolte gronde désormais chez les exportateurs japonais, pénalisés sur les marchés extérieurs, qui accusent les autorités monétaires du Japon.

« Allons mettre le feu à la Banque du Japon et au ministère des Finances : voilà ce que ressent notre industrie », a ainsi déclaré au journal populaire *Tokyo Shimbun* M. Koyasu Kakuta, directeur de l'association des fabricants de jouets en métal, qui regroupe des entreprises petites et moyennes vivant de l'exportation.

Au cours de la folle journée de jeudi, où \$ US 5,3 milliards, chiffre record, avaient été échangés sur un marché de Tokyo, jouant résolument contre la monnaie américaine, les opérateurs avaient fait peu de cas du jugement émis la veille par M. Satoshi Sumita, le gouverneur de la Banque du Japon, selon qui l'appréciation du yen était « trop rapide ».

M. Sumita est revenu à la charge vendredi en affirmant que les pays du Groupe des Cinq (États-Unis, Japon, RFA, Grande-Bretagne et France), qui s'étaient engagés le 22 septembre 1985 à New York à faire baisser le dollar, étaient également d'accord pour prévenir son effondrement.

Sur un marché traditionnellement plus calme à la veille de la fin de semaine, le billet vert a clôturé à 182,30 yens. « Je ne vois pas de retournement de tendance », a cependant déclaré à l'AFP le chef des opérations de change d'une grande banque étrangère.

Le dollar se dirige à grands pas vers son plus bas niveau historique face au yen — 175,50 le 31 octobre 1978 —, estiment les cambistes. Et des centaines de petites et moyennes entreprises exportatrices japonaises redoutent d'accompagner la monnaie américaine dans sa chute. « Nous ne pouvons rien faire sinon attendre le jour fatal » (de la faillite), affirme l'association des fabricants de jouets en métal.

Sur un chiffre d'affaires total de 42 milliards de yens l'an dernier, cette industrie en a réalisé 15 à l'exportation. Mais maintenant, les acheteurs étrangers se tournent vers Taiwan ou Hong Kong, selon M. Kakuta, qui

accuse : « C'est une récession manipulée pour des raisons politiques. » Quatre entreprises de ce secteur viennent de fermer leurs portes.

La peur gagne aussi les fabricants de briquets, qui détiennent pourtant 80 % du marché mondial. Cinq d'entre eux ont déposé leur bilan l'an dernier. « Si le dollar descend au-dessous de 180 yens, il faut s'attendre à de nouvelles faillites et nous mettrons au moins un an pour nous en remettre », déclare un industriel.

Selon une étude récente de l'Agence de planification économique (EPA), le dollar stabilisé au niveau de 190 yens mettrait « dans le rouge » un tiers des petites entreprises exportatrices japonaises. Les grandes entreprises, qui pouvaient tolérer le dollar à 200 yens en augmentant leurs prix et en tirant sur leurs marges et leurs coûts de production, ont repris leurs règles à calcul. « Maintenant, elles perdent de l'argent », affirme l'économiste en chef d'une grande banque japonaise.

Vendredi, M. Sumita s'est refusé à tout commentaire sur une éventuelle intervention de la Banque du Japon pour faire remonter le dollar. « Étant donné les réactions des milieux d'affaires

devant un yen plus fort, nous espérons que le taux de change va se stabiliser », a-t-il ajouté.

Par ailleurs, la réduction de 0,5 %

du taux d'escompte de la Banque du Japon, ramené à 4,5 % le 30 janvier, n'a pas interrompu la baisse du billet vert.



CARNET DE ROUTE

Toutes les automobiles 1986 essayées par Daniel HÉRAUD le spécialiste du Journal LE DEVOIR et RADIO CANADA.

Le guide le plus complet sur le marché 256 pages plus de 300 photos
Prix régulier: 12,95 \$
Prix spécial: seulement 10,00 \$

Commande postale

CARNET DE ROUTE

Case Postale 503
St. Lambert, Québec J4P 3R8

Je désire recevoir CARNET DE ROUTE 86 que je paierais COD au facteur le prix de 10,00 \$ plus 2,22 \$ de frais d'envoi et de COD.

Nom: _____

Adresse: _____

Code postal: _____ Tél.: _____

Signature: _____

Votre entreprise est-elle bien pilotée?

Gros paquebot ou petit voilier, on peut avoir un beau bateau; mais encore faut-il savoir le piloter. De la même manière, la gestion éclairée d'une entreprise est capitale. Le CGA peut jouer ce rôle de navigateur de votre entreprise. C'est un expert-comptable qui saura vous conseiller sur la fiscalité, les projets d'investissements, les systèmes informatiques. Il peut procéder à des études de rentabilité et à des analyses de coûts, établir et gérer des systèmes comptables. Les rapports du CGA comportent indices et recommandations pour prévoir et traverser les incertitudes et les fluctuations. En le faisant participer à l'élaboration des stratégies financières de votre entreprise, vous maximisez vos chances de réussite. Les comptables généraux licenciés ont un rôle à jouer dans votre entreprise, quelle qu'en soit la taille. Ils peuvent voir à ce qu'elle soit bien structurée, bien pilotée et reste en bonne santé.

Un rôle à jouer

La Corporation professionnelle des comptables généraux licenciés du Québec
445, boul. St-Laurent, bureau 450 Montréal (Québec) H2Y 2Y7 Tél.: (514) 861-1823.

Nous réunissons Montréal



LE DEVOIR ECONOMIQUE

◆ Mercuriades

Sept-Îles, récipiendaire du *Mercury de la production primaire*, voit lui aussi un effet de grande motivation dans le concours mis sur pied par la Chambre de commerce du Québec. En 1985, a-t-il expliqué, nous avons été finaliste pour un *Mercury*, mais nous n'avons pas gagné. Cela nous a valu tout de même de nombreuses félicitations et une confiance accrue dans nos produits, même chez nos clients aux États-Unis.

Les Pêcheries commerciales Soucy Ltée ont également obtenu l'an dernier le prix de la meilleure entreprise de la ville de Sept-Îles. Ces mentions ont été inscrites sur l'emballage de ses produits, ce qui a été perçu comme une reconnaissance de la qualité de ses produits ici et à l'étranger. Cette entreprise familiale, qui commercialise notamment les crevettes de Matane, a une centaine d'employés.

On sait déjà que cette pratique des concours existe dans plusieurs industries, notamment celles des vins, des fromages, des bières et aussi dans le cinéma. Il semble donc que les *Mercuries* au Québec pourraient devenir un nouveau symbole d'excellence non seulement aux yeux des entrepreneurs entre eux, mais aussi aux yeux des consommateurs.

Steinberg Inc., qui a reçu le *Mercury de marketing* (catégorie grande entreprise) pourrait en faire la démonstration avant longtemps. Le vice-président de cette entreprise, M. Jean-Roch Vachon, soulignait dès samedi soir que certains de ses collaborateurs lui avaient suggéré de mettre le symbole du *Mercury* sur les sacs de livraison.

Au fait, Steinberg, qui a traversé des moments difficiles au cours des dernières années, a obtenu ce *Mercury* pour les résultats exceptionnels obtenus grâce à une stratégie de différenciation. Elle fut par surcroît finaliste pour l'entreprise de l'année, en compagnie de Canam-Manac (division Manac) de Saint-Gédéon de Beauce, de McNeil, Mantha et de Roger Rougier Inc. de Montréal.

Ces entreprises ont d'ailleurs mérité des *Mercuries*. Rougier, qui fabrique des meubles de très haute gamme, a reçu le *Mercury de l'exportation*. Elle vend 80 % de sa production à l'étranger; elle figure parmi les leaders du design du meuble en Amérique du Nord et vise à établir sa réputation et son image de marque à l'échelle mondiale.

Le Groupe Canam-Manac Inc. (division Manac) a obtenu le *Mercury de la fabrication* pour ses réussites sur le marché nord-américain par suite de la mise au point de technologies uniques qui ont nécessité des investissements importants.

McNeil, Mantha Inc., une firme de courtage en valeurs mobilières, a gagné le *Mercury des services financiers*. Elle a des bureaux au Québec, à Toronto et à Vancouver, où elle est membre des Bourses. Elle offre de multiples services à une clientèle de particuliers, d'institutions financières, de gouvernements et d'entreprises; elle a participé activement à la création du marché des options au Québec, où elle se classe première en termes d'options négociées et, deuxième au Canada. En 1984, elle devenait le quatrième courtier au Canada à émettre ses propres actions dans le public; elle est encore la seule entreprise francophone de son groupe à avoir posé ce geste.

La Caisse centrale Desjardins, qui

s'affirme de plus en plus comme l'une des institutions les plus dynamiques et les plus prometteuses du Mouvement Desjardins, manifeste, entre autres, son énergie par la création d'emplois, ce qui lui a valu le *Mercury de l'emploi* (catégorie grande entreprise). Elle avait en 1985 un actif de \$2.1 milliards. Les emplois ont surtout été créés dans le domaine des opérations bancaires, suite à la mise en oeuvre d'un programme accéléré de développement de ses services au plan international.

Digitel Inc. de Sainte-Foy, qui fabrique du matériel informatique en plus d'assurer les services d'entretien et de réparation, a mérité le *Mercury du produit du Québec*, particulièrement à cause de la mise en marché du micro-ordinateur portable MEMO, d'une technologie avancée, d'une robustesse éprouvée et d'une grande capacité de mémoire. C'est un produit qui peut être utile aux représentants de compagnie lors de leur visite à la clientèle.

Cartem Inc. de Sainte-Marie de Beauce fabrique trois millions de

boîtes pliantes de carton par semaine. Sa croissance a fait un bond important suite à des investissements. Elle a obtenu le *Mercury de l'investissement*.

Les conseillers en informatique Inc., de Montréal, qui se spécialise dans la consultation en gestion de l'informatique, dans les logiciels d'exploitation, dans les bureautiques, etc., a reçu le *Mercury de l'emploi* (catégorie PME).

Le *Mercury du marketing* (catégorie PME) est allé à Les Hôtels F.L. Ltée (Sheraton) de Laval, qui possède deux hôtels loin du centre-ville de Montréal, mais qui a réussi, par une approche innovatrice, à obtenir une clientèle de haut de gamme, c'est-à-dire les entreprises et les organismes.

Garaga Inc. de Saint-Georges de Beauce, créée en 1983 pour acquérir l'actif d'une autre entreprise et dirigée par M. Michel Gendreau âgé de 29 ans, a obtenu le *Mercury de la nouvelle entreprise* pour ses produits de haute qualité à prix compétitif, l'automatisation croissante des procédés de fabrication, une gestion saine et le dynamisme de son équipe de direction.

Le *Mercury de la qualité de vie en entreprise* a été décerné à Générale

électrique du Canada Ltée de Brompton pour avoir appliqué des principes socio-techniques mettant en jeu l'humanisation des tâches, la gestion par comité d'employés, le partage des gains, l'intégration de la famille et de la communauté environnante, le développement d'un système d'appartenance, un équipement ultra moderne et le soutien permanent à la formation.

CFCF Inc. de Montréal a obtenu le *Mercury de l'action communautaire* (catégorie grande entreprise) pour diverses activités, radiothon et téléthon, pour certaines causes telles la fibrose kystique, l'Orchestre symphonique de Montréal et les maladies infantiles, ce qui a permis de recueillir en huit ans plus de \$12 millions pour deux hôpitaux de Montréal.

LMBDS-SIDAM Inc., une société d'experts-conseils de Jonquière, a eu le *Mercury de l'action communautaire* (catégorie PME) pour un programme d'aide aux jeunes, dont 97 étudiants ont profité. L'entreprise a décidé de rendre permanente cette initiative.

Les fromages Saputo de Saint-Léonard a reçu le *Mercury de l'environnement* à la suite d'efforts systématiques de protection de l'environnement, plus particulièrement à ses trois usines à l'extérieur de Montréal.

Enfin, Gestion Montemurro Inc. de Rouyn s'est vu décerner le *Mercury de l'entreprise de service*. Cette entreprise familiale spécialisée dans l'alimentation s'est fait remarquer par une excellente gestion de ses ressources, par un marketing d'avant-garde et une diversification de ses activités.

Le jury de six personnes qui a fait le choix des gagnants était présidé par M. Jean-Pierre Garant, ex-doyen de la faculté d'administration de l'Université de Sherbrooke.

Le gala, dont le président d'honneur était M. Bernard Lemaire, président de Cascades Inc., gagnant du *Mercury de l'entreprise de l'année* en 1985, était aussi rehaussé par la présence du Gouverneur général du Canada, Mme Jeanne Sauvé. Les présidents des Chambres de commerce du Canada et de l'Ontario ont aussi assisté à ce gala, ce qui laisse peut-être présager une démarche semblable à l'échelle du Canada.

M. François Paradis, président honoraire de la Chambre de commerce du Québec, a indiqué que peut-être un jour il y aura un super gala auquel les gagnants de chacune des provinces pourraient participer.

Un retour à la stabilité de la monnaie entraîne des bouleversements

PIERRE BERGER
du journal *Le Monde*
(L'auteur est directeur général honoraire de la Banque de France)

Les maladies chroniques comportent un danger parmi de nombreux autres, que l'on a tendance à négliger : elles faussent le jugement. Il y a une vingtaine d'années, les pouvoirs publics et les commentateurs s'inquiétaient lorsque le coefficient d'inflation approchait les 4 %. Aujourd'hui, les progrès accomplis sur la voie de la désinflation font considérer un coefficient de 5 % comme satisfaisant et prometteur.

Pourtant, un tel pourcentage de hausse, impliquant l'utilisation, dans de nombreux calculs et rassemblements statistiques, d'une monnaie qui n'a pas encore retrouvé sa pleine vigueur, continue de perturber gravement l'interprétation des circuits économiques et financiers. Les transferts non recensés et les prélèvements occultes de la fiscalité sont encore loin d'être négligeables.

Certes, des précautions sont parfois prises pour tenter d'éliminer, dans les raisonnements, les effets de l'inflation, mais ces précautions sont, en général, insuffisantes, et elles ne donnent que l'illusion de rétablir une situation analogue à celle qui se présenterait en régime de monnaie stable. Voici deux exemples caractéristiques, touchant l'un les taux d'intérêt, l'autre le taux d'épargne.

Ambiguïté sur les taux d'intérêt

Dans l'hypothèse d'un coefficient de dégradation monétaire de 5 % et d'un taux d'intérêt à long terme de 10.7 %, on conclut couramment que le taux réel ressort à 5.7 % et on laisse entendre que ce taux est équivalent au même taux de 5.7 %, en régime de monnaie stable. Une telle présentation des faits appelle deux sé-

ries de correctifs.

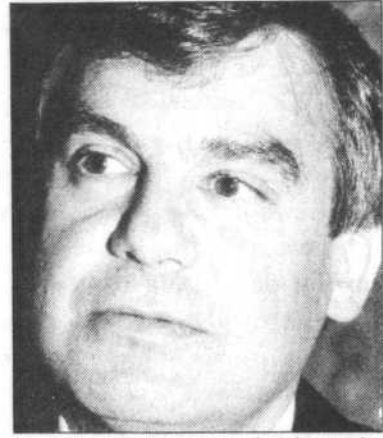
Une première approche conduit à relever l'ambiguïté de l'attitude des pouvoirs publics. D'une part, ceux-ci font valoir que le taux d'intérêt pratiqué est supérieur au taux d'inflation et qu'il permet ainsi de compenser la perte en capital; d'autre part, ils considèrent que, du point de vue fiscal, l'intérêt constitue intégralement un revenu.

Aussi le nominalisme de la fiscalité entraîne-t-il la conséquence suivante : à charge d'impôt apparemment égale (prélèvement de 26 % sur les intérêts des obligations, par exemple), la fiscalité est beaucoup plus lourde s'il y a inflation que si la monnaie est stable. Dans le premier cas, l'impôt atteint près de 49 % (26 % de 10.7 F = 2.78 F qui représentent 48.8 % de 5.7 F). L'obligataire perçoit ainsi, en définitive, un intérêt net effectif de 2.92 F. En régime de monnaie stable, il encaisse 4.20 F (5.7 F - 26 %, de 5.7). On voit que la différence est importante.

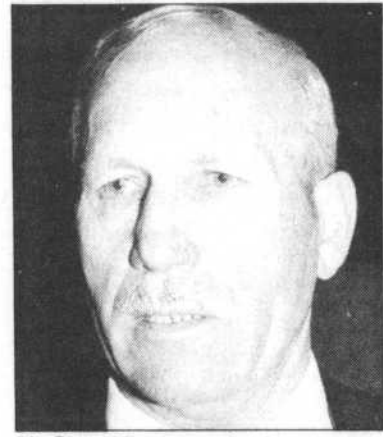
Un examen plus approfondi accentue encore l'écart entre les deux situations. Si l'on raisonne en francs constants, on constate que le jour où l'obligataire reçoit, un an après la souscription du premier titre, le règlement de son premier coupon, celui-ci ne vaut plus que 10.17 F en monnaie d'origine (10.70 F en nominal - 5 % d'érosion monétaire). Ces 10.17 F se décomposent ainsi : 5 F destinés à reconstituer le capital en valeur constante et 5.17 F constituant l'intérêt réel. Le prélèvement fiscal de 26 % s'élève à 2.64 F (26 % de 10.17 F) soit 51 % de l'intérêt réel, au lieu des 48.8 % qui ressortaient des calculs précédents. En définitive, l'intérêt net effectivement perçu par le créancier se réduit à 2.53 F, qui se comparent aux 4.20 F encaissés en régime de monnaie stable.

Ces différents calculs conduisent à exprimer une constatation

Voir page 12 : Stabilité



M. Marcel Dutil, président du Groupe Canam-Manac Inc.



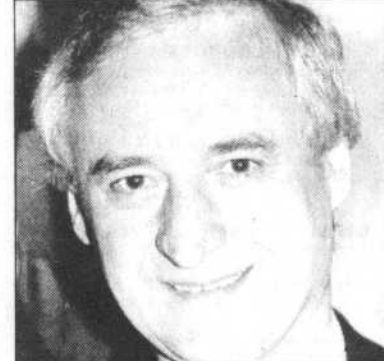
M. Carol Soucy, président de Pêcheries commerciales Soucy Ltée



M. Lino Saputo, président, Les fromages Saputo Ltée



M. Denis Gervais, directeur, ressources humaines, Générale électrique du Canada



M. Michel Fournelle, président, Hôtels F.L. Ltée



La Compagnie Seagram Ltée AVIS DE DIVIDENDE

Avis est par la présente donné qu'un dividende de vingt cents (0.20\$) l'action en monnaie des États-Unis sur les actions ordinaires en circulation de la Compagnie a été déclaré payable le 14 mars 1986 aux actionnaires inscrits à la clôture des affaires le 24 février 1986.

Les actionnaires peuvent recevoir le paiement de ces dividendes en monnaie du Canada ou en monnaie des États-Unis, à leur gré.

Les actionnaires résidant au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds canadiens à moins d'avoir demandé de recevoir le paiement en fonds américains, les actionnaires ne résidant pas au Canada recevront le paiement de leurs dividendes en fonds américains à moins d'avoir demandé le versement en fonds canadiens. Les actionnaires qui veulent recevoir le paiement de leurs dividendes dans l'autre monnaie offerte doivent signifier leur choix par écrit à la Compagnie Trust Royal, Services aux sociétés, 630 ouest, boulevard Dorchester, Montréal, Québec H3B 1S6 au plus tard le 24 février 1986. Dans le cas des versements en fonds canadiens le taux de change sera celui qui est affiché par la Banque du Canada à midi le 24 février 1986.

Par ordre du Conseil d'Administration,
MICHAEL C.L. HALLOWS,
Secrétaire.

Montréal, Québec,
le 12 février 1986.

Richardson-Vicks Limited



B.E. Peer

Monsieur B.E. (Bruce) Peer a été nommé au poste de président de Richardson-Vicks Limited au Canada par Monsieur T.A. Garrett, président de la Division Amériques / Extrême-Orient de Richardson-Vicks Inc.

Monsieur Peer quitte son poste de directeur général de la Division des produits d'alimentation et d'entretien ménager chez Procter & Gamble pour rejoindre RVL.

Richardson-Vicks Inc., un manufacturier international de produits de consommation bien connus, tels que Oil of Olay, les produits capillaires Vidal Sassoon, Clearasil et la ligne de produits de santé Vicks, s'est récemment amalgamée à Procter & Gamble. RVL est une compagnie indépendante qui a son siège social à Wilton dans le Connecticut.

Communiqué aux détenteurs de REER.

Le facteur de 10%

Si votre REER ne contient que des placements "admissibles à un REER", vous pouvez investir jusqu'à 10% du montant total de ces placements dans un Templeton Growth Fund.

Si vous aviez investi 10 000 \$ dans un Templeton Growth Fund en 1954, votre placement se serait apprécié pour atteindre 895 956 \$ le 31 octobre 1985.

Cette remarquable performance a amené bon nombre d'investisseurs à acquérir un Templeton Growth Fund pour la tranche de 10% qui peut être réservée à des placements non admissibles à un REER.

Pour plus de renseignements sur "Le facteur de 10%", veuillez remplir et renvoyer le coupon ci-dessous ou contacter:

Templeton
...Ça veut tout dire!

PIERRE CHARLES BRICKA
LÉVESQUE, BEAUBIEN INC.
360, rue St-Jacques, Montréal, Qué. H2Y 1P7
879-2261

Ça m'intéresse. Prière de me contacter concernant "Le facteur de 10%".

Nom _____

Adresse _____

Ville _____ Province _____ Code postal _____

Téléphone (Dom.) _____ (Bur.) _____

et Toronto 28 fois par jour.

Maintenant, les Lignes Aériennes Canadien Pacifique et Nordair ont combiné leur horaire pour vous offrir encore plus de vols vers les villes que vous fréquentez le plus.

Liaison Montréal-Toronto : 14 vols à l'aller, 14 vols au retour, chaque jour ouvrable.

TOUTES COMMODITÉS. À compter du 2 février, tous les vols Canadien Pacifique et Nordair quitteront Dorval des portes 8 et 10 - tout à côté de la sécurité. De plus, les billets Nordair et Canadien Pacifique sont interchangeables. C'est un autre avantage. Bien

entendu, un passager détenteur d'un billet plein tarif de toute autre ligne aérienne peut bénéficier de nos vols pratiques.

6 000 POINTS-BONIS L'ALLER-RETOUR.

Avec 3 000 points-bonis pour chaque aller simple (jusqu'au 28 février), vous serez surpris de voir com-

bien plus rapidement vous obtenez des voyages gratuits avec les Bonis-Voyages. Inscrivez-vous maintenant, notre programme est gratuit.

CE N'EST QU'UN DÉBUT. L'avenir vous réserve d'autres bonnes nouvelles : plus de vols, des emplacements plus pratiques, comme les nouvelles portes d'embarquement de Montréal, et toujours cet engagement envers les gens d'affaires qui a fait la renommée de Canadien Pacifique et de Nordair.

Appelez Canadien Pacifique, Nordair ou votre agent de voyages.



Lignes Aériennes Canadien Pacifique
Le souci d'être meilleur.



Transporteur officiel EXPO 86 Vancouver

ARTS ET SPECTACLES

Un actionnaire veut sauver le « théâtre » Félix-Leclerc

ANGÈLE DAGENAI

Un actionnaire minoritaire du Théâtre Félix-Leclerc, M. Lucien Richard, a révélé au DEVOIR qu'il se serait prêt à racheter cette salle de spectacle, menacée de vente aux enchères pour dettes, si ses associés — Irving Levitt, Françoise Chartrand et Guy Roy — consentent à lui vendre leurs parts et s'il parvient à « s'entendre » avec la Caisse popu-

laire, la Banque continentale et la Ville de Montréal à qui le théâtre doit plus de \$550,000.

Consultant en finance et marketing, M. Richard a décidé de sortir de l'ombre pour sauvegarder la vocation culturelle du théâtre. « C'est moi qui ai convaincu en 1983 Félix Leclerc de céder son nom à ce théâtre de l'Est de Montréal et il ne sera jamais converti en bar ou discothèque, en ce qui me concerne ».

M. Richard a déjà rencontré le principal actionnaire de l'entreprise, M. Irving Levitt, pour lui faire part de son intention de racheter le théâtre et doit prendre contact avec les autres sous peu.

Lucien Richard a travaillé un an sans salaire, d'avril 1983 à mai 1984, pour donner un souffle nouveau à cette salle de spectacle laissée à l'abandon et vandalisée après la faillite de ses précédents propriétaires, Per-

cival Bloomfield et Yves Blais du défunt *Patriote*.

« Les choses allaient très bien cette année-là. Le théâtre était loué et rempli presque tous les soirs. Nous avions un roulement suffisant pour payer nos comptes et nos 17 employés. Ce n'était pas une mine d'or mais on arrivait à boucler nos opérations sans déficit et il existait un esprit formidable dans la maison ».

Par la suite, ses trois autres associés ont décidé de modifier la vocation du théâtre qui était exclusivement une entreprise de location au service des organismes artistiques de Montréal pour en faire une entreprise de production avec tous les avatars que cela comporte.

« Je m'opposais à cette transformation, d'expliquer M. Richard, parce que nous n'étions pas de taille à affronter sur leur propre terrain les producteurs de spectacle établis de la métropole. Et c'est là que les choses ont commencé à aller très mal ».

Une série de mauvais choix artistiques, des salaires faramineux pour une entreprise encore fragile (\$200,000 par année), des décisions administratives plus que douteuses font qu'aujourd'hui l'entreprise doit plus d'argent à la Caisse populaire que lorsque le théâtre a été acheté il y a trois ans, explique M. Richard, à cause des intérêts accumulés.

En mai 1984, Lucien Richard s'est écarté de la gestion du théâtre parce qu'il n'arrivait plus à se faire entendre des autres actionnaires. « Je fais encore partie de cette compagnie (Le Théâtre de la Poste Inc.) même si j'ai pris mes distances. Je paye encore tous les mois un emprunt que j'ai contracté en 1983 pour relancer ce théâtre ».

M. Richard ajoute que les défauts structurels du théâtre Félix-Leclerc — mauvaise acoustique, absence de coulisses, etc. — ne peuvent pas être invoqués pour justifier la faillite artistique et administrative de ceux qui le gèrent aujourd'hui. « Les défauts de scène ne nous ont pas empêché en 83-84 de faire fonctionner pleinement ce théâtre et de présenter Louise Forestier qui a joué à guichets fermés, le grand acteur français Jean Marais, etc. », ajoute-t-il avec émotion. « Ce théâtre a perdu son âme, il faut le lui redonner ».

Le seul véritable problème à régler, ce sont les taxes foncières, précise-t-il. « L'évaluation de \$1,9 million est exagérée à mon avis et \$100,000 de taxes à payer par année est difficile pour n'importe quelle institution culturelle. Il faudra convaincre la Ville de Montréal du bien-fondé de nos arguments et trouver une solution pour les arrérages de \$250,000 ».

M. Richard ne croit pas aux subventions comme panacée automatique pour tous les maux des entreprises culturelles. « Aucune subvention ne viendra jamais à bout de l'incompétence, du manque d'imagination administrative, de l'incohérence, du laisser-aller », ajoute-t-il. « Un théâtre, c'est une entreprise, il faut savoir la gérer et la rentabiliser ».

Départ de Gaudieri

Les employés du MBA veulent être consultés sur le choix du successeur

(A.D.) Les employés du Musée des Beaux-Arts de Montréal, affiliés à la Centrale des syndicats démocratiques, veulent être consultés lors du choix du prochain directeur. Ils ont indiqué leur volonté dans un communiqué diffusé après l'annonce de la démission de M. Alexandre Gaudieri.

Convaincus de « détenir l'expertise nécessaire » pour participer à la réalisation d'une saine gestion du musée, ils réclament un siège au conseil d'administration et en font même un enjeu de négociation de leur prochain contrat de travail. Cette revendication n'est pas nouvelle, elle figurait également à la dernière négociation. Les employés avaient alors accepté de participer à certains comi-

tés du musée à défaut de pouvoir siéger au conseil d'administration. Les négociations dans le but de renouveler le contrat de travail doivent commencer le 27 février prochain.

L'annonce de la démission à la fin de son contrat, le 30 septembre, du directeur du MBA, M. Gaudieri, n'a pas surpris le syndicat des employés « compte tenu des contestations manifestées à son endroit tant du milieu muséologique qu'à l'intérieur même de l'établissement ».

Le syndicat laisse entendre qu'il n'avait pas à traiter directement avec M. Gaudieri au niveau des relations de travail mais était conscient « des tensions et des graves problèmes d'ordre professionnel et muséologique » qui existaient entre le directeur du MBA et certains membres du personnel.

« Si Alexandre Gaudieri n'a rien fait pour nuire au syndicat, même s'il en niait l'existence, affirme Mme Nicole Dubois, présidente du syndicat, il n'a rien fait non plus pour freiner la

situation de déperissement des relations humaines et professionnelles », à l'intérieur de l'institution.

Les employés ont logé une cinquantaine de griefs au cours de la première année d'application de leur contrat de travail, la plupart concernant des mesures disciplinaires. Après avoir obtenu leur accréditation en mars 1984, ils ont dû faire une

grève de neuf jours pour forcer l'employeur à négocier une première convention collective à l'automne 1984. Ils négocieront cette année avec le directeur du personnel, M. Paul Lavallée, et le chef de groupe de l'entretien et de la sécurité, M. Claude Paradis, les mêmes deux membres de la direction avec lesquels ils ont négocié en 1984.

Un bon conseil



Ne fumez pas

LA FONDATION DU QUÉBEC DES MALADIES DU CŒUR



Les pianistes-duettistes Morel et Nemish seront les solistes à l'Orchestre Métropolitain sous la direction de Jean-Eudes Vaillancourt à la Salle Claude-Champagne, jeudi 20 février 1986.



3 HOMMES et un couffin

EN NOMINATION POUR L'OSCAR DU MEILLEUR FILM ÉTRANGER

BERRI 12,15 - 2,35 - 4,55 - 7,20 - 9,35

LE DAUPHIN

BEAUBIEN PRÈS D'IVERVILLE 721-6060



PADRE NUESTRO

VERSION FRANÇAISE

2001 UNIVERSITÉ 1,00 - 3,10 - 5,20 - 7,30 - 9,35

COIN DE MAISONNEUVE 849-4518



Le Centre d'essai des auteurs dramatiques 1965-1985

Dans le cadre de

20 ans 20 lendis

LE THÉÂTRE L'ARRIÈRE-SCÈNE

présente une lecture publique de la pièce de

LOUISE LAHAYE

POLAROÏDE

le lundi 17 février à 9h au Centre culturel de Beloeil et à 19h à la Maison-Théâtre, 244 rue Ontario est à Montréal.

Entrée gratuite.

Reservations à l'Arrière-Scène: 467-4504 ou à la Maison-Théâtre: 288-7211

MATINÉES 3.50\$ ADULTES ET ADOLESCENTS 3.50\$ ENFANTS ET AGE D'OR 2.50\$ jusqu'à 5 ans (lundi, mercredi, jeudi, vendredi seulement) (excepté le film RAN)

3 SALES SPECTACLES PRÉMIERS FRANÇAIS

APHRODITE Valérie Kaprisky 12:50-2:25-4:00-5:40-7:25-9:10

URGENCE GILLES BÉAT 1:00-3:00-5:00-7:00-9:00

L'AMOUR ou douce EMMANUELLE BÉART DANIEL AUTEUIL 1:30-3:30-5:30-7:35-9:30

Anne Trister version française Le PARISIEN 14 ans

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES ELYSEE 14 ans

L'INTRUS version originale sous-titrée anglais KENT 14 ans

TOUS LES MARDIS Admission: **2.50\$**

MICHEL SERRAULT UN FILM DE GEORGES LAUTNER UGO TOGNAZZI

LA GAGNE AUX FOLLES III

12,00 - 2,00 - 4,00 - 6,00 - 8,00 - 10,00

"ELLES" se marient

BERRI 12,15 - 2,35 - 4,55 - 7,20 - 9,35

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

CHARLOTTE GAINSBORG

l'effrontée 8 Nominations pour les CÉSARS!

un film de CLAUDE MILLER

BERNADETTE LAFONT "JEAN-CLAUDE BRIALY"

Le film est une pure merveille. Il est formidable. — François Forestier (L'Express)

BERRI 12,45 - 3,00 - 5,15 - 7,30 - 9,40

ST-DENIS - STE-CATHERINE 288-2115

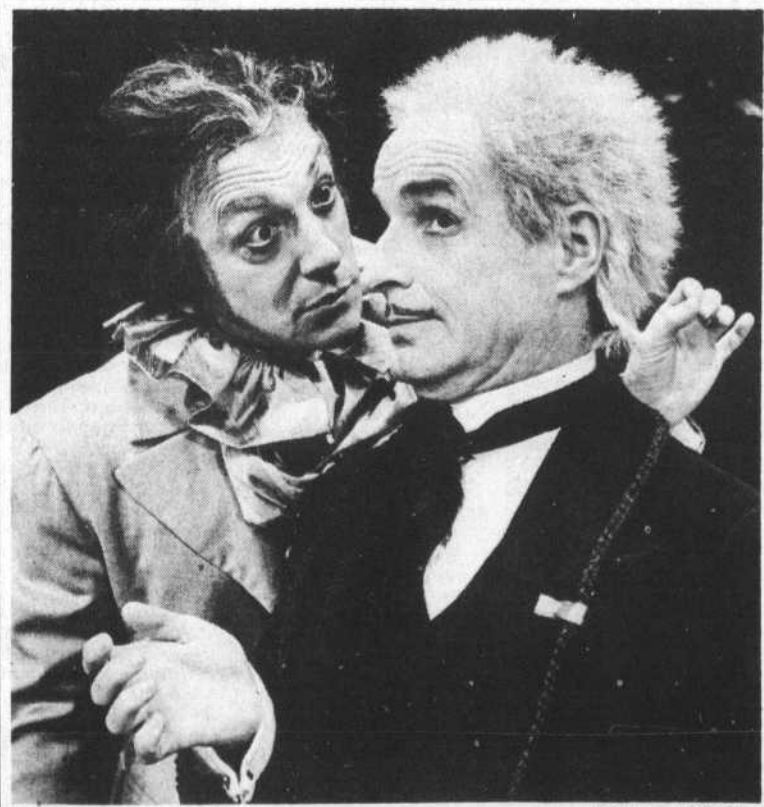


Photo: Guy Dubois

Le Théâtre du Rideau Vert offre 3 suppléments au spectacle « Le Ruban » de Feydeau les vendredis 21 février à 20h et samedi 22 février à 17h et 21h. Un joyeux divertissement à ne pas manquer! Avec Françoise Faucher, Luc Durand, Elise Guilbault, André Montmorency, Louise Naubert, René Gagnon, Sylvie Ferlatte, Alain Zouvi, Eric Cabana, François Sasseville et André-Jean Grenier dans une mise en scène d'André Brassard.

Pour réservations, veuillez composer: 844-1793

Publicité

DES CE SOIR A 18h30 VIA SATELLITE

"LE SOMMET DE LA FRANCOPHONIE"



De Paris, Marc Laurendeau commente les événements marquants du Sommet de la francophonie. De la séance inaugurale aux retombées du Sommet, chaque jour, un compte rendu exhaustif.

Réalisation: Robert Séguin

A TELESERVICE les 17, 18, 19 et 20 février A 18h30

Voyez les choses... autrement!

L'autre télévision  **Radio Québec**

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

La Terre connaîtra un inévitable réchauffement

BONN (AFP) — Des inondations dramatiques en Allemagne du Nord, la désertification du Languedoc et l'horticulture en Sibirie : telles pourraient être les nouvelles de l'an 2030, selon la thèse alarmante d'un physicien ouest-allemand sur le réchauffement de la Terre.

« D'une arrièr-salle de l'Université de Bonn nous est peut-être arrivée ce soir la nouvelle de la plus grave menace écologique qui pèse sur l'humanité », a déclaré récemment le plus sérieusement du monde le présentateur de la télévision ouest-allemande aux millions de téléspectateurs d'un pays hypersensibilisé aux menaces écologiques.

Le jour même, dans une conférence de presse, M. K. Heinloth, professeur au département de physique de l'Université de Bonn, avait tiré la sonnette d'alarme : si on ne limite pas de 2 % par an des émissions des gaz carboniques et de dérivés, principalement causées par la consommation énergétique, le point de non-retour sera atteint et la Terre connaîtra un inévitable réchauffement, qui rendra la vie très difficile d'ici à 50 ans aux habitants de la planète, a soutenu, arguments scientifiques à l'appui, le professeur Heinloth.

Vat-on vers un retour des hippopotames dans le Rhin comme il y a 120.000 ans ? Lors de cette ère chaude, en effet, les pacifiques mammifères batifolaient dans le fleuve nordique et le niveau des mers s'élevait de 10 mètres, inondant de larges régions côtières.

La Terre a connu en alternance

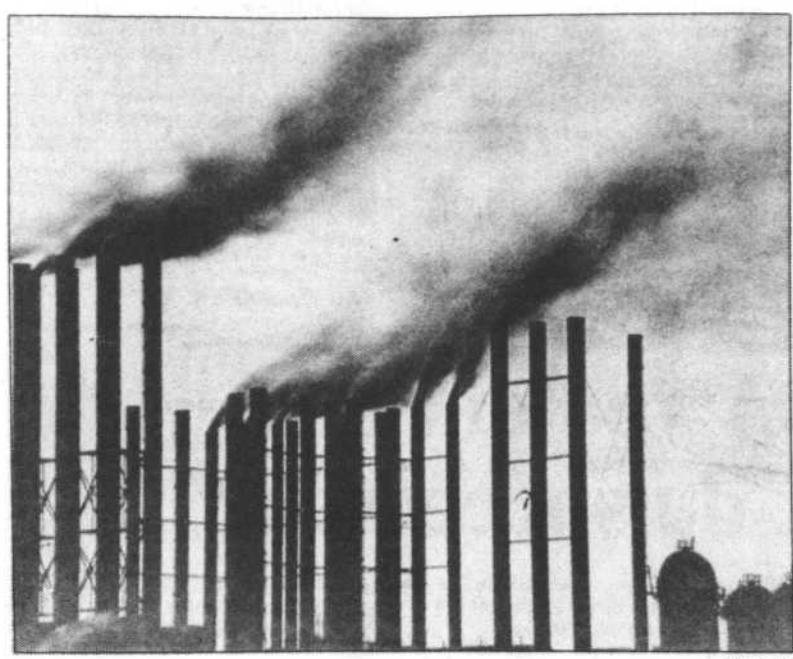
des ères de réchauffement et des ères de froid : 10 recensées depuis le début des temps. Évolution normale, souligne le physicien, mais qui est maintenant troublée par une nouvelle ère encore jamais expérimentée : une ère de surchauffe.

La planète, explique le savant ouest-allemand, traverse des périodes froides quand les rayons du soleil sont immédiatement évacués du fait de l'absence de gaz carboniques et de vapeurs d'eau. Elle traverse des périodes chaudes (à 15 degrés en moyenne) quand ces gaz contenus dans l'atmosphère dans la proportion de un pour mille retiennent les rayons par un effet de serre. Mais cette fois, l'accumulation des gaz — gaz carbonique, méthane, dioxyde d'azote, hydrogène de carbone — vient renforcer l'effet de serre.

Conséquence : la température moyenne sur la Terre devrait, selon le physicien ouest-allemand, augmenter de plusieurs degrés d'ici à 100 ans. Le point de départ de cette évolution est 1860, début de la grosse industrialisation et, depuis 1900, le réchauffement de la Terre a été de 0,5 degré, ce qui semble dérisoire mais est en vérité une évolution très rapide.

Dans 30 à 50 ans, les régions tropicales et méditerranéennes, traditionnelles greniers alimentaires, vont devenir des déserts. Plus lentement, les glaces aux pôles fondront, créant des inondations de plus en plus rapides et irréversibles dans les zones côtières comme l'Allemagne du Nord et les Pays-Bas.

Selon le professeur ouest-allemand, le réchauffement peut être ra-



Si on ne limite pas dès maintenant les émissions de gaz carbonique de 2 % par année, la Terre connaîtra un inévitable réchauffement.

lenti par un phénomène naturel : les grandes éruptions volcaniques, qui créent un rafraîchissement de plusieurs années. Ainsi, les températures annuelles ont été plus fraîches au cours des trois dernières années après l'éruption du Chichon au Mexique en 1982, qui a propulsé dans la haute atmosphère une couche de poussière empêchant le soleil de pénétrer très loin.

Mais le réchauffement reste la tendance à long terme. Pour M. Heinloth, la seule planche de salut

est une réduction radicale dans les prochaines décennies des pratiques à l'origine du nouveau déséquilibre. Réduction d'un tiers de la combustion de charbon, de pétrole et de gaz ainsi que des émissions d'hydrogène carbonique. Réduction d'un tiers de l'emploi d'engrais industriels. Enfin, alors qu'une cinquantaine de dirigeants du monde entier viennent de se pencher à Paris sur le sort des forêts lors de la conférence internationale Silva, réduction d'un tiers de la déforestation et de l'érosion des sols.

L'agence européenne relance l'exploration de l'espace proche

PATRICE LANOY
de l'Agence France-Presse

PARIS (AFP) — L'Agence spatiale européenne (ESA) vient d'adopter la décision de lancer deux missions spatiales scientifiques qui relancent l'exploration de l'espace proche par l'Europe : *Soho* et *Cluster* seront chargées d'aller examiner de plus près les relations qu'entretiennent le Soleil et la Terre.

Cette décision constitue pour les spécialistes un nouveau souffle dans l'exploration du système solaire par l'Europe. Dans un rapport récent, les responsables scientifiques de l'ESA soulignaient en effet qu'en faisant abstraction de la mission *Giotto* vers la comète de Halley, l'ESA n'a pas effectué, pour le moment, l'étude des corps dans le système solaire autres que la Terre.

Vers 1993 ou 1995, dans le cadre des deux programmes adoptés récemment par l'ESA, cinq sondes seront donc lancées uniquement à cette fin, a précisé à Paris un porte-parole de l'ESA.

La sonde *Soho* (observatoire pour l'étude du Soleil et de l'héliosphère) sera mise en orbite autour du Soleil et offrira aux scientifiques un nouveau point de vue imprenable et inhabituel sur notre astre.

Soho étudiera les couches ex-

ternes du Soleil, les vents solaires (particules émises par le Soleil vers l'espace) et les variations de vitesse et de luminosité à la surface de l'astre. À partir de différents éléments, elle doit permettre aux spécialistes de distinguer l'intérieur de notre étoile et sa structure.

Pour les quatre sondes de *Cluster* (grappe en anglais), l'expérience est plutôt axée sur la banlieue de la Terre. Placées en orbite à proximité de notre planète, ces sondes en étudieront l'environnement magnétique et ses interactions avec les vents solaires, dans plusieurs directions.

Le Soleil constitue un laboratoire unique en son genre, permettant aux scientifiques d'observer des phénomènes impossibles, par leur ampleur et leur température, à reconstituer sur Terre. Cette recherche privilégiée sur le Soleil fait dès lors partie des quatre pierres angulaires que l'ESA retient pour son programme général d'exploration spatiale entre 1985 et 2005.

De tels corps sont de véritables traces, des mémoires de la formation de notre système solaire, et en ramener un échantillon sur Terre leur ferait faire un véritable bond en avant dans la compréhension de la formation des étoiles, l'origine des météorites et des comètes.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Du lundi au vendredi de 9h à 16h30

Pour modifier, annuler ou placer votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Pour placer votre annonce par la poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes, MtL, H2T 3S6

NOUS ACCEPTONS

VISA

PAR

TELEPHONE

286-1200

Ameublement

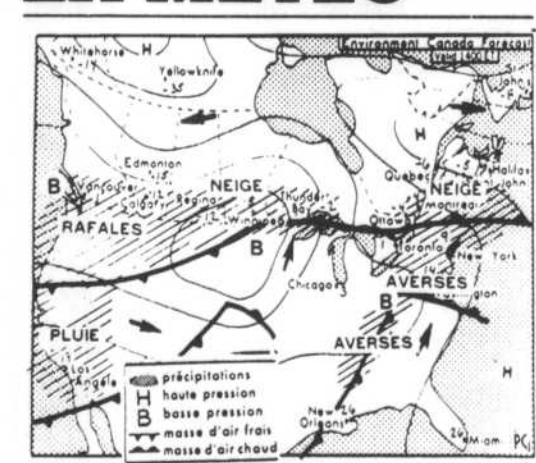
REPRODUCTION ANTIQUE, table à manger italienne, diamètre 51", de superbe assiette, 60" x 17", dessus verre fumé, patte à tête de cygne, acier brossé. Idéal pour moderne ou classique. Valeur d'achat 2 300\$, accepterait 1 000\$. — 842-6609. 18-02-86

MÉNAGE complet, lit 39 po. avec base de métal, bureau de chambre, 277-9527. 20-02-86

MOBILIER DE SALON, tapis, table de salon, table de cuisine. Valeur 4 500\$ laisserais pour 1 600\$. 341-1789. 19-02-86

MOBILIERS salle à dîner, pacanier, 9 morceaux, 2 200\$, c.c. ajout 5 morceaux, 600\$. Desserte noyer 250\$. Nid de table acajou 100\$. Table 3/3 acajou 100\$. Jour 873-5793 soir 465-9089 — 445-8807. 24-02-86

LA METEO



Prévision de la carte du temps à midi aujourd'hui

Situation générale: une crête de haute pression située sur l'ouest de la belle province a donné du soleil dans la plupart des régions du Québec hier. Sous l'influence de cet anticyclone le beau temps persistera sur l'est et le Grand Nord de la province aujourd'hui. Les autres régions connaîtront un ennuagement graduel suivi d'averses de neiges. Par contre la neige sera continue pour les régions le long et au sud de la vallée du St-Laurent donnant ainsi des accumulations possibles près de cinq centimètres, un crêpe barométrique sur le Québec méridional et un temps plutôt neigeux d'ici à la fin de la semaine.

MONTREAL
Neige débutant en matinée. Accumulation possible de neige près de 5 cm. Vents modérés. Max.: -5. Mardi: nuageux. LEVER DU SOLEIL: 6 h 53 COUCHER: 17 h 23

QUEBEC
Abîmé, bémol, nuageux, réservoirs Cabon et Gouin: ennuagement suivi de quelques flocons de neige et de neige. Max.: -5. Mardi: nuageux.

Animaux

DRESSAGE, ÉDUCATION, garde, défense, chiens de toutes races. Évaluation et consultation à domicile. Spécialiste, location de chiens. Achat et vente de toutes races. 270-1287. 19-02-86

Antiquités

ACHETONS ANTIQUITÉS. Meubles, bijoux, sculptures, lampes. Allons à domicile. Albert Antiquités, 3782 St-Laurent, 845-8802. 15-03-86

ACHETONS ANTIQUITÉS. Meubles, bijoux, sculptures, lampes. Allons à domicile. Albert Antiquités, 3782 St-Laurent, 845-8802. 15-03-86

Automobiles

JAGUAR VANDEN PLAS, 1984, gris charbon, conduite d'affaire, sous garantie. 47 000 km — 482-5922, 331-4411, 1-819-326-3197. 21-02-86

PICK-UP FORD Super Cab 85, 2 000 km, garantie 5 ans 671-8420. 18-02-86

A ST-EUSTACHE, choix de 200 camions usagés, remis à neuf, bon prix. Garage Bélisle — 627-2324. 13-03-86

MUSTANG 1981, 4 cylindres, manuelle, 3 600\$, 85 000 km. Prix à discuter. — 271-3347. 20-02-86

THUNDERBOLT 84, 5 litres EFI, automatique, over-drive, tout ouvrant, très bien équipée, 8 900\$, 677-3376. 19-02-86

MAZDA RX7 GSI 1984, couleur noire, en demande 12 000\$ — 585-5491. 18-02-86

PULSAR 83, manuelle, balance de garantie, 16 mois, ou 30 000 km. 327-2535, 328-9711. 20-02-86

ESCORT GT 1983, très bonne condition, AM/FM cassette, 5 vitesses, particulièrement à discuter, 653-8792. 22-02-86

Bureaux à louer

AHUNTSIC, 1 680 pi.c. Édifice moderne, Boul. Henri-Bourassa Ouest, stationnement intérieur, ascenseur, chauffage, climatisation, service secretariat, traitement de texte. — 334-9130. 18-02-86

BOUL. CRÉMAZIE, près métro, 26 m, chauffé, éclairé, climatisé, 24 x 34, 3500\$. — 324-2453. 20-02-86

ST-DENIS coin Duluth, bureau professionnel ou artiste, rénové, très propre. Lise, 389-2728. 22-02-86

FLEURY, 1970 est, 875 pi.c., remis à neuf, pour professionnels. 382-4961. 20-02-86

VOISIN DES GALERIES D'ANJOY, espaces à bureau de 1 533 pi.c. à sous-louer à moitié prix. (418) 872-5320. 20-02-86

V.M.R., près Palais de Justice, environ 1 000 pi.c. — 282-1240. 21-02-86

BEAUBIEN-ST-HUBERT, 250 à 4 000 pi.c., carriés, rez-de-chaussée ou étage. — 270-1411. 22-02-86

LOCAL À LOUER, 1 000 pi.c., environ 11 545 pi.c. Libre 15 mars 86, bail 5 ans. Tout compris, 42 pas métré. Henri-Bourassa. Idéal professionnelle. A voir absolument. 382-0373. 18-02-86

App. à partager

PROPRIÉTÉ à partager à St-Eustache, personne entre 25 et 40 ans, sérieuse et honnête, 491-3851. 21-02-86

App./logements

RIDGEWOOD 3635, 4 1/2 à sous-louer au sommet de la montagne, 5323, chauffé. — 737-2265. 18-02-86

OUTREMO, 4 1/2, rénové, non-chauffé. 400\$. Immédiatement. 276-9210, 692-0182, après 14h. 24-02-86

MONT-ROYAL O. (223) luxueux 4 1/2, 5 1/2, disponible, non-chauffé, tout neuf, 845-0783. 19-02-86

ANJOY, 4 1/2, libre 1er juillet. Entrée laiseuse/sècheuse, près transport. Pour info: 352-9417. 13-03-86

VILLE ST-LAURENT, haut duplex, 5 1/2, face parc, tranquille, frais peint, 550\$. Chauffage électrique non inclus. 334-4648. 10-03-86

Artisanat

MÉTIER À TISSER "LECLERC", vaste choix de belles laines, pour tissage et tricot, très bas prix, 935-2900. 07-03-86

Astrologie

LIGNES DE LA MAIN, tarot, Cours. Cessez de fumer par hypnose. 325-4038. 20-02-86

MONSIEUR GEORGES VOYANT, tarot, lignes de la main, carte du ciel et graphologie. 932-8224. 20-02-86

MADAME SIOLE, cartomancienne renommée. Trouve solution à vos problèmes. 526-7111. 21-02-86

Automobiles

JAGUAR VANDEN PLAS, 1984, gris charbon, conduite d'affaire, sous garantie. 47 000 km — 482-5922, 331-4411, 1-819-326-3197. 21-02-86

PICK-UP FORD Super Cab 85, 2 000 km, garantie 5 ans 671-8420. 18-02-86

A ST-EUSTACHE, choix de 200 camions usagés, remis à neuf, bon prix. Garage Bélisle — 627-2324. 13-03-86

MUSTANG 1981, 4 cylindres, manuelle, 3 600\$, 85 000 km. Prix à discuter. — 271-3347. 20-02-86

THUNDERBOLT 84, 5 litres EFI, automatique, over-drive, tout ouvrant, très bien équipée, 8 900\$, 677-3376. 19-02-86

MAZDA RX7 GSI 1984, couleur noire, en demande 12 000\$ — 585-5491. 18-02-86

PULSAR 83, manuelle, balance de garantie, 16 mois, ou 30 000 km. 327-2535, 328-9711. 20-02-86

ESCORT GT 1983, très bonne condition, AM/FM cassette, 5 vitesses, particulièrement à discuter, 653-8792. 22-02-86

Bureaux à louer

AHUNTSIC, 1 680 pi.c. Édifice moderne, Boul. Henri-Bourassa Ouest, stationnement intérieur, ascenseur, chauffage, climatisation, service secretariat, traitement de texte. — 334-9130. 18-02-86

BOUL. CRÉMAZIE, près métro, 26 m, chauffé, éclairé, climatisé, 24 x 34, 3500\$. — 324-2453. 20-02-86

ST-DENIS coin Duluth, bureau professionnel ou artiste, rénové, très propre. Lise, 389-2728. 22-02-86

FLEURY, 1970 est, 875 pi.c., remis à neuf, pour professionnels. 382-4961. 20-02-86

VOISIN DES GALERIES D'ANJOY, espaces à bureau de 1 533 pi.c. à sous-louer à moitié prix. (418) 872-5320. 20-02-86

V.M.R., près Palais de Justice, environ 1 000 pi.c. — 282-1240. 21-02-86

BEAUBIEN-ST-HUBERT, 250 à 4 000 pi.c., carriés, rez-de-chaussée ou étage. — 270-1411. 22-02-86

LOCAL À LOUER, 1 000 pi.c., environ 11 545 pi.c. Libre 15 mars 86, bail 5 ans. Tout compris, 42 pas métré. Henri-Bourassa. Idéal professionnelle. A voir absolument. 382-0373. 18-02-86

Chalets à louer

MONT STE-ANNE, condominium entièrement équipé, salle de séjour avec foyer, 2 chambres, site exceptionnel. — 445-9333 après 6h. 20-02-86

MONT-TREMBLANT, chalet moderne, 4 c.c., 2 salles de bain, foyer, près du Mont. Dimanche à vendredi, 400\$ à 600\$/semaine. 613-235-3506, 613-748-3185. 20-02-86

Chambres et Pension

CHAMBRE ET PENSION personnes âgées autonome avec services, médecine etc. — 689-5667. 20-02-86

Commerces à vendre

MAGASIN À LOUER situé Jean-Talon Est, près Pie IX, 1 000 pi.c. construction neuve. 691-4750. 20-02-86

Commerces à louer

BIJOUTERIE À VENDRE, dans centre d'Achats. Mobilier neuf, coffre, alarme, caméra. Bail 4 ans, avec ou sans inventaire. Denis, 327-2535. 19-02-86

CARAIRES, intéressante opportunité, en réfrigération. Bon chiffre d'affaires. Contactez: 585-2163. 18-02-86

SALON DE BRONZAGE et d'esthétique, clientèle établie, bon chiffre d'affaires, 334-4099. 18-02-86

MOTEL À DORION, 10 unités, grand terrain, 325 000\$, 455-1626. 24-02-86

COMMERCE de pièces d'auto usagées, très bien situé, rue Sherbrooke est, 642-1568. 22-02-86

BOULOTTEUR 100 places, à vendre à Val-des-Rivières. Bon chiffre d'affaires. Cause maladie. 652-6166. 01-03-86

COMMERCE DE VENTE de produit mécanique, 12 mois en opération, région de Trois-Rivières. 519-373-1053, 374-8368. 19-02-86

CORDONNERIE St-Jean, bon revenu, financement possible. 1-346-2585, domicile. 349-1729. 22-02-86

BOULOTTEUR DE TISSUS, située dans Aubinville, 489-2212. 24-02-86

Commerces demandés

RECHERCHE agence de recrutement à vendre, contactez 748-4762, et demandez Jean-Pierre. 18-02-86

Condominiums à vendre

CONDO DE LUXE, Christophe-Colomb et Rosemont, neu, 63 000\$, 65 000\$, 2 et 3 c.c., salle à dîner, salon, dressing, stationnement, 4 min. métro. 331-7739, 331-5291. 24-02-86

ILE PATON, prix réduit, condo Le Chantilly, 4 1/2, superbe décoration, cuisine réfrigérée. Vente rapide. Jacqueline Deshaies, Huguette Blanchard. RE/MAX T.M.S. Cric. 430-4207. 20-02-86

Cours

Apprenez l'anglais en dormant par le subliminal. 721-6601. 24-02-86

Relations Publiques cours intensifs débutant le 1er mars C.F.C. 842-0050. 28-02-86

Déménagement

GILLES JODIN TRANSPORT INC. déménagements de tous genres, assurance. — 253-4374. 24-02-86

À BAS PRIX, appelez Pierre Déménagements, en tout genre, estimation gratuite. 937-9491. J.N.O.

DÉMÉNAGEMENTS, local, longue distance, assurances, entreposage, estimation gratuite. 525-2092. 22-02-86

NORMAND DÉMÉNAGEMENT, tous genres, à prix spécial, assurances comprises. 7-30h à 22-30h, 374-6625. 07-03-86

DISPONIBLE en tout genre, déménagements. Spécialité cuisinière, réfrigérateur. Local, longue distance, emballage, entreposage, assurance complète. 353-3275. J.N.O.

TELEVISION 12", stéréo combiné, couvertures 39", plaque murale, vêtements 12-14, d'autres articles. 849-0905. 18-02-86

ORGUE BONTÉMP, parfait, condition, servi quelques mois, 1 000\$. 325-7666. 18-02-86

Divers

APPLE IIE, moniteur et accessoires, 1 500\$. Int. Normand 842-6759 — 694-9595. 19-02-86

Divers

158 POSE DE NOUVEAUX ongles, sans remplissage. 277-2448. 20-02-86

Entretien-Rénovation

À RÉNOVATION INC. planification pour cuisine, salle de bain, salle de jeu. Informations: 491-3851. 14-03-86

CONSTRUCTION ET RÉNOVATION, finition de sous-sol, rénovation de cuisine. Nous pouvons bâtir votre maison sur demande avec vos propres plans. Construction Beaulieu et Bourbeau Inc. 669-8060. 13-03-86

SERVICE DE RÉNOVATION: complète, extérieur et intérieur, estimation gratuite. Renobac A.Z. 761-4940. 28-02-86

COUVERTURE APPALACHES, estimation gratuite. 722-6038. 24-02-86

Equipements de commerces

EQUIPEMENT COMPLET de bar à l'aitier, avec balance de garantie. 271-5052, 374-5613, après 17h. 20-02-86

Espaces commerciaux à louer

AV. DU PARC, près Laurier, 1 500 pi. c., rénové, chauffage électrique. 1 000\$/mois. Int. 272-1244, 276-0735. 01-03-86

LOCAL 3 000 pi. de plancher, 1er coin Ivesville-St-Catherine, chauffé, 355-4993. 18-02-86

VEUX MONTREAL, près Place d'Armes, 800 pi.c., chauffé, climatisé, gicleur. 849-8601. 28-02-86

Espaces commerciaux à vendre

BUREAU À VENDRE. Idéal pour avocat, notaire, médecin, ou autres. Centre, 388-9383. 18-02-86

LIQUIDATION, manufacture de FOURRURE, 845-9533. 27-02-86

Gardié

GARDERIES chez moi enfants de 0 à 5 ans, expérience dans une garderie, 781-2040. 20-02-86

GARDERIES enfants 1 1

SPORTS

Vers le championnat des super mi-moyens

Hilton par K.-O. au 9e round

MARC DELBÈS

(PC) — La force de frappe et la fougue de Matthew Hilton auront finalement eu raison de la technique quasi parfaite de Wilfredo Benitez. Le boxeur montréalais a enregistré une victoire par knock-out, une 16e fois en 20 combats professionnels, pour ainsi espérer disputer une rencontre de championnat dans la catégorie des super mi-moyens dès cet été.

Mais l'expérimenté Benitez, âgé de 27 ans, aura chèrement vendu sa peau et ce n'est qu'à 2:57 du neuvième assaut qu'il a plié l'échine après avoir résisté à de nombreuses reprises aux attaques furieuses de son rival. Il n'en fallait pas plus pour jeter la frénésie parmi une foule de 3,500 spectateurs, rassemblée au centre sportif Paul-Sauvé pour cette carte de boxe produite par le promoteur américain Don King en collaboration avec Henri Spitzer. Les amateurs n'ont jamais cessé d'acclamer le héros local qui possède maintenant une fiche vierge de 20 victoires en autant de combats.

Hilton, considéré par plusieurs comme le super mi-moyen le plus fort physiquement au monde, avait ébranlé Benitez au premier round, puis au sixième. Mais le pugiliste originaire de Porto Rico lui a néanmoins toujours tenu tête. Mais à la neuvième reprise, après deux droites au corps, Hilton a décoché un puissant crochet de gauche qui a expédié son adversaire au tapis pour le compte de dix.

« C'est sans doute le meilleur boxer que j'ai affronté jusqu'à présent, a confié Matthew Hilton dans un vestiaire bruyant où parents et amis se pressaient pour féliciter leur chéri. J'ai acquis beaucoup d'expérience en me mesurant à Benitez. Il a utilisé tous les trucs qu'il connaissait et j'en profiterai à mon tour lors de mes prochains combats ».

Son prochain combat pourrait certes être le plus déterminant de sa jeune carrière. Il se veut maintenant un candidat logique à la couronne des super mi-moyens.

« Don King a effectivement parlé d'un combat de championnat pour le vainqueur, a ajouté Hilton, cinquième aspirant au titre du Conseil mondial. Je ne connais pas encore l'identité de mon adversaire — possiblement le Jamaïcain Mike McCallum, le champion du WBC — mais je suis prêt à livrer ce combat le plus tôt possible. Je suis extrêmement confiant ».

Avec cette victoire contre un boxer émérite, c'est l'avenue la plus logique qui s'offre aussi bien à King qu'à Hilton.

Benitez était le premier à reconnaître le talent de son adversaire. « Je viens de m'incliner devant un sérieux aspirant à la couronne des super mi-moyens, a-t-il révélé. Matthew manque visiblement d'expérience mais il a le potentiel pour aller très loin. C'est un bon coqneur, je peux vous l'assurer ».

Mot d'ordre: ATTAQUER
Durant la préparation au combat,

Dave Hilton père avait mentionné que son fils devrait se lancer résolument en attaque dès les premiers instants de son affrontement. Matthew a écouté les conseils de papa à la lettre et il a aussitôt servi un sérieux avertissement à Benitez.

Pourchassant son rival, il l'a atteint solidement à la tête et Benitez s'est retrouvé au tapis dès le premier round.

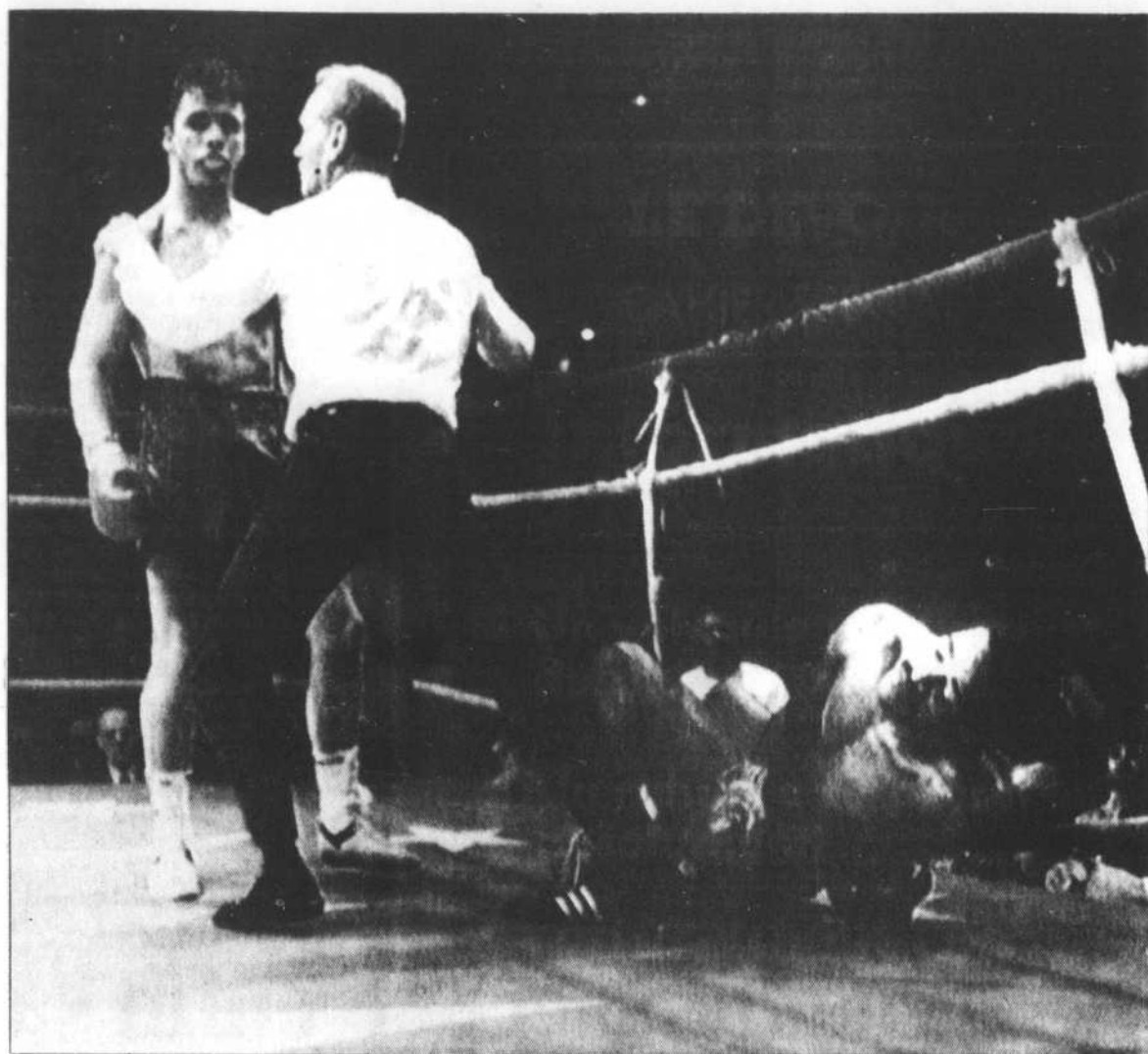
« J'ai été surpris de l'avoir ébranlé aussi rapidement, explique Hilton, et j'ai décidé de poursuivre une attaque soutenue ».

« Mon père m'a cependant dit de travailler davantage au corps et j'ai boxé de façon plus méthodique par la suite. Mais au sixième round, lorsque je l'ai de nouveau étourdi, j'étais résolu à lui passer le K.-O., mais il a tenu le coup grâce à ses déplacements et à ses esquives. J'ai également raté plusieurs bons coups ».

Étrangement, Benitez, qui est pourtant passé maître dans l'art de la contre-attaque et de l'esquive, n'a jamais pu éviter les attaques farouches de Hilton.

Même si le combat s'était rendu à la limite, Hilton aurait remporté la décision en raison de sa domination, particulièrement au cours des cinq premiers rounds.

Pour Benitez, dont la fiche en carrière est de 49-5-1, il s'agissait d'une troisième défaite par K.-O. Il s'était préalablement incliné de cette façon contre Davey Moore et Sugar Ray Leonard. Il a également perdu par décision face à Mustafa Hamsho et Thomas Hearns.



L'ancien champion du monde Wilfredo Benitez s'affaisse dans les câbles après avoir été terrassé par Matthew Hilton, au 9e round, et l'arbitre fait signe à Hilton de se rendre dans son coin.

Cette défaite vient sans doute de modifier ses projets d'avenir, lui qui aimait devenir champion dans une quatrième catégorie.

« Je suis surtout déçu car je n'ai pas offert l'opposition dont je suis ca-

pable, a souligné Benitez. Je n'étais pas en parfaite condition physique. Si j'avais un gérant pour m'occuper de ma carrière, je pourrais peut-être me concentrer davantage sur ma préparation ».

Quoi qu'il en soit, Benitez a l'intention de poursuivre et il parle même d'un combat revanche contre Hilton. « S'il devient champion du monde, alors j'aimerais revenir à Montréal et l'affronter de nouveau ».

McGuigan conserve son titre

LONDRES (AFP) — McGuigan a gagné. Beaucoup gagné. Mais Cabrera n'a pas tout perdu. Vainqueur par arrêt de l'arbitre à la 14e reprise, de son robuste adversaire dominicain, samedi au Royal Dublin Society, le boxeur irlandais Barry McGuigan a conservé son sceptre mondial WBA.

Après la deuxième défense victorieuse de son titre, suivie par 120 millions de téléspectateurs, son avenir s'annonce particulièrement doré, car en plus des quelque \$150,000 empochés, McGuigan, dont la carrière est prise en main par un homme de marketing, Robby Carr, devrait récolter près d'un million de livres lors des trois prochaines années. McGuigan est le premier sportif milliardaire d'Irlande.

Oeil gauche tuméfié, joue gauche balafmée, McGuigan a constamment harcelé son challenger. « Un boxeur très difficile, courageux, solide, intelligent, approuve l'Irlandais. Un rude combat, mais pas le plus difficile de ma carrière. J'étais un peu rouillé, pour conclure plus vite », ajoutait-il.

Une conclusion qui faillit venir en fin de 8e round, lorsque l'arbitre déclarait Cabrera, ivre de coups, hors de combat. Mais la cloche avait résonné, deux secondes plus tôt.

Ayant toujours mené le combat, cumulant jabs du gauche, travail au corps et... points, McGuigan ne commettait pas d'erreurs, face à ce Dominicain de 22 ans, numéro six mondial WBA, parachuté deux semaines auparavant challenger mondial, après que l'Argentin Fernando Sosa, se soit brisé un doigt à l'entraînement.

Le punch de Cabrera a gêné l'Irlandais. Son visage en témoignait. « C'était la chance de sa vie, reprenait McGuigan. Moi, je parlais dans l'inconnu, avec beaucoup plus à perdre que lui ».

Dans l'avant-dernière reprise, projeté au sol deux fois consécutivement, Cabrera ne pouvait se relever, concédant sa troisième défaite en 27 combats.

Une seconde victoire en 3 jours

Percy remporte le super géant

MONT STE-ANNE (PC) — De plus en plus, la jeune Karen Percy, âgée de 19 ans, s'avère le plus bel espoir pour l'équipe nationale féminine de ski alpin. Ses progrès sont des plus réguliers.

Samedi, sur les pentes du Mont Ste-Anne, la jeune Albertine native de Banff a encore démontré son énorme potentiel en enlevant le titre canadien de super géant. Il s'agissait de sa deuxième victoire en trois jours, puisqu'elle avait remporté le championnat national de la descente en surprenant la favorite, l'Ontarienne Laurie Graham, au fil d'arrivée jeudi.

Sa victoire de samedi est peut-être moins surprenante puisqu'elle avait terminé au premier rang du super géant l'an dernier, à Sunshine Valley, à Banff. Elle s'était par ailleurs classée deuxième au slalom, ce qui veut peut-être dire qu'elle enlèvera un troisième titre en début de semaine, à Stoneham.

La victoire de Percy hier a été acquise nettement. Elle a obtenu un chrono de 1:20.66, un temps assez ra-



Karen Percy

pide sur cette piste dure de 1,870 mètres et d'une dénivellation de 500 mètres. Le vent était presque nul et le soleil brillait par une température de -7 degrés Celsius. Samedi, Percy avait pris le 15e départ.

Encore une fois, la lutte pour le deuxième rang s'est faite entre Liisa Savijarvi et Laurie Graham, les deux éternelles rivales de la gagnante.

Internationaux de Boca West

Lendl passe aux 8es de finale

BOCA WEST, Floride (AFP) — Le Tchèque Ivan Lendl, tête de série no 1, a été le dernier à se qualifier hier pour les 8es de finale des Internationaux de tennis de Boca West en Floride. Il a disposé de l'Américain Greg Holmes (no 32) 6-4 et 7-6 (7-2).

Alors que les 15 autres joueurs s'étaient qualifiés vendredi et samedi pour les 8es, Lendl, qui souffrait d'une légère infection à l'annulaire droit, avait demandé que son match contre Holmes, prévu samedi, soit reporté de 24 h.

Face à Holmes survolté, notamment au 2e set, Lendl n'a jamais donné l'impression de se ressentir de sa blessure.

Dans la première manche, le numéro un mondial avait pris l'engagement de l'Américain au 9e jeu. Il récidivait au 9e jeu de la seconde manche. Mais à l'énergie, Holmes prenait le service de Lendl au jeu suivant. Au tie-break, Lendl se déta-

chait 4 points à 0, puis 6-2, pour s'imposer finalement 7-2.

En 8es de finale, aujourd'hui, Lendl sera opposé à l'Américain Jimmy Arias.

Srejsber s'impose

Le géant tchécoslovaque Milan Srejsber (2.02 m), non classé, a causé une nouvelle surprise en se qualifiant, lui aussi, pour les quarts de finale de ces internationaux de tennis, comptant pour le Nabisco Grand Prix, en triomphant de l'Américain David Pate (no 20) en trois sets, 3-6, 7-6 (7-1) et 6-4.

Srejsber, 22 ans, un étudiant ingénieur en électronique à l'Université de Prague, avait réalisé un véritable exploit vendredi, en éliminant le jeune prodige Ouest-Allemand Boris Becker (no 4) en deux sets, 7-6 (7-4) et 6-3.

Devant Pate, et comme face à Becker, le Tchèque s'est fait notamment valoir ses puissants servi-

ces. « À ce jour, Srejsber est le meilleur serveur qu'il m'ait été donné d'affronter », avait fait remarquer Becker. La qualité de ses coups droits n'est pas loin de rappeler ceux de son compatriote Ivan Lendl.

En quarts de finale, Srejsber sera à l'épreuve du vainqueur de la rencontre de huitièmes de finale d'aujourd'hui entre le Suédois Stefan Edberg (no 5) et l'Américain Martin Davis. Ce quart de finale aura probablement lieu mercredi prochain.

Evert-Lloyd élimine Jordan

L'Américaine Chris Evert-Lloyd, tête de série no 1, s'est qualifiée hier pour les quarts de finale en ayant raison de sa compatriote Kathy Jordan (no 16) 7-5 et 6-2.

Dans le premier set, Evert-Lloyd a ravi deux fois le service de Jordan (7e et 11e jeux), alors que cette dernière avait fait une fois le break (10e).

Dans la seconde manche, Evert-Lloyd a pris deux fois l'engagement de sa rivale, dans le 3e et le 7e jeux.

En quarts de finale, Chris Evert-Lloyd sera opposée à la gagnante du seizième de finale entre l'Australienne Dianne Balesstrat et l'Américaine Terry Phelps.

L'Américaine Barbara Potter, no 14, a causé elle aussi une surprise de taille en éliminant la Bulgare Manuela Maleeva (no 4) en trois sets, 6-3, 2-6 et 7-5, en 8es de finale de ces internationaux dotés d'une bourse globale de \$1.8 million.

En quarts de finale, probablement demain, Potter sera opposée à la gagnante de la rencontre entre la Tchèque Helena Sukova (no 7) et la Suédoise Catarina Lindqvist (no 10).

Samedi, la Canadienne Carling Bassett est passée au quatrième tour du tournoi international Lipton comptant pour le Grand Prix Nabisco et le circuit féminin et dotés de \$1,800,000 à la suite d'une victoire au dépens de l'Américaine Camille Benjamin.

Âgée de 18 ans et classée 12e tête de série, Bassett a éliminé Benjamin en deux manches de 6-2 et 6-4.

EN BREF...

■ Pavin vainqueur de l'Omnium de Hawaii

HONOLULU (AP) — Il aura fallu un eagle-3 de Corey Pavin pour détruire toutes chances de victoire de Tom Watson, hier à l'Omnium de golf de Hawaii, à Honolulu. Pavin, 26 ans, est venu de l'arrière par trois coups, avec une dernière carte de 66, pour enlever les honneurs du tournoi par la marge de deux coups. Pavin a ainsi remporté sa troisième victoire en trois ans sur le circuit de la PGA, avec un total de 272 pour les 72 trous de la compétition, soit 16 coups sous la normale. La victoire lui a valu un premier prix de \$90,000 d'une bourse globale de \$500,000.

■ Bodine gagne le 500 milles de Daytona

DAYTONA BEACH (AFP, AP) — L'Américain Geoff Bodine, 36 ans, au volant d'une Chevrolet Monte Carlo, a remporté hier la course des 500 milles de Daytona, comptant pour le championnat de la NASCAR (National Association for Stock Car Auto Racing), en tournant à la moyenne de 238.33 kilomètres à l'heure à Daytona Beach. Bodine a devancé de 11 secondes et 26 centièmes son compatriote Terry Labonte, sur Oldsmobile Delta 88, Darrell Waltrip, un autre Américain, également sur Chevrolet, a terminé troisième dans le même tour que le vainqueur. Trevor Boys, de Calgary, au volant d'une Chevrolet Monte Carlo, a pris la 18e place, complétant 191 tours.

■ Anna Fraser établit un nouveau record

MARIAZELL, Autriche (PC) — Les Canadiens ont réussi de superbes performances, hier, lors des compétitions de ski acrobatique de Mariazell, en Autriche. Anna Fraser, 22 ans, d'Ottawa, a établi un nouveau record dans les épreuves de saut tandis que Yves Larocque, 26 ans, du Lac Beauport, a réussi la deuxième meilleure performance de l'histoire en accumulant 220.42 points, grâce à deux triples sauts, avec triple virile. Fraser a totalisé 141.89 points pour remporter l'épreuve et ainsi prendre la tête du classement féminin à l'issue des compétitions du week-end.

■ Mario Lemieux, le joueur de la semaine

(PC) — Le joueur de centre Mario Lemieux des Penguins de Pittsburgh a été proclamé joueur de la semaine dans la Ligue nationale de hockey après avoir enfilé trois buts et contribué à quatre autres filets. Le Montréalais, âgé de 21 ans, a mené les Penguins à des victoires de 8-1 contre Washington et 9-4 face à Vancouver. Il a obtenu un but et deux passes contre les Capitals et deux buts et deux mentions d'assistance aux dépens des Canucks.

LE DEVOIR
CAHIER SPÉCIAL

Informatique

■ Un véhicule publicitaire de choix.

■ Un cahier à se procurer absolument!

Date de tombée-publicité: 7 mars 1986

Contactez Marie Paré au (514) 842-9645

Date de parution: 21 mars 1986

Commandez vos copies
supplémentaires au (514) 844-3361

LE DEVOIR ESSENTIEL!

Six victoires d'affilée pour Johnson

HAMILTON (PC) — Le Canadien Ben Johnson n'était pas au meilleur de sa forme samedi soir, mais sa performance fut suffisamment bonne pour coiffer l'Américain Emmitt King à l'arrivée du sprint des 50 mètres à la rencontre d'athlétisme en salle de Hamilton.

Après avoir gagné la veille, en 6.04, les 60 verges des Jeux Millrose au Madison Square Garden de New York, Johnson a croisé le fil d'arrivée en 5.72 secondes, tout juste devant King, chronométré dans le même temps.

Le Torontois Desai Williams s'est classé troisième en 5.78 secondes.

Pour Johnson, qui cherchait à améliorer la marque mondiale de 5.61, cette victoire était sa sixième d'affilée en cinq semaines.

« Je suis très heureux du chrono obtenu, d'autant plus que j'ai compétitionné sans relâche au fil des cinq derniers week-ends », a dit Johnson, classé deuxième mondial derrière le tsar américain Carl Lewis.

« Je suis passablement fatigué, avait Johnson à l'issue de sa victoire samedi. Ma performance à New York, vendredi, était la deuxième plus rapide au monde et elle a pris beaucoup de mes énergies », dit-il. Pour sa part, le Torontois Mark McKoy, spécialiste

des haies, n'a pas été plus chanceux hier à Rosemont dans l'Illinois, où il a dû se contenter d'une deuxième place dans le 50m-haies, que la veille à Hamilton où, après avoir renversé les trois premiers obstacles, n'a jamais pu retrouver son rythme.

« Je suis désappointé, disait-il samedi soir. Je venais de remporter cinq des sept courses auxquelles j'ai participé et je me sentais bien pour cette épreuve. Ce ne fut pas une grande performance pour ma dernière sortie à domicile, que voulez-vous? ».

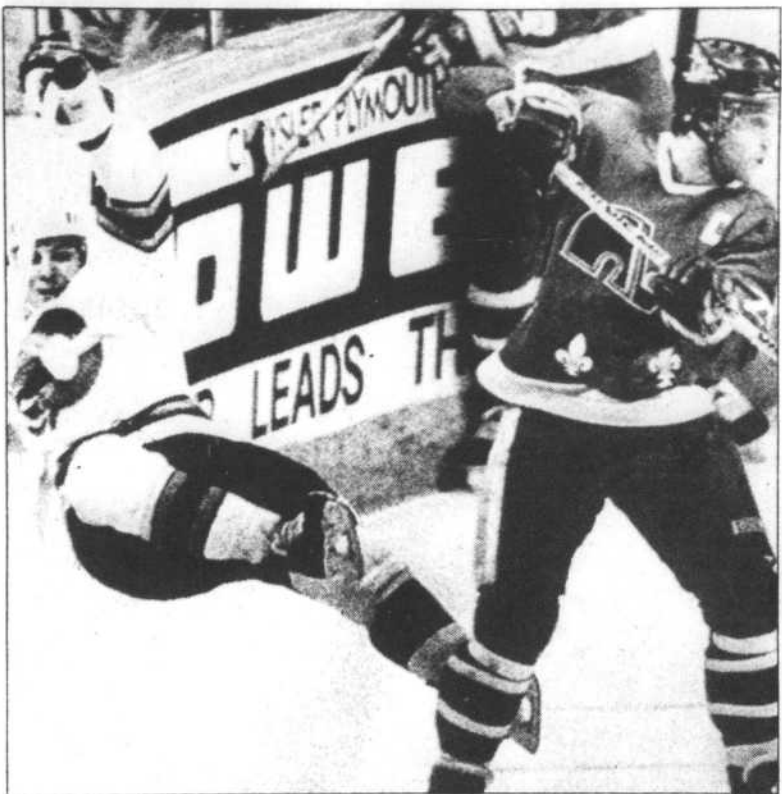
C'est Toni Campbell, des États-Unis, qui enleva les honneurs de l'épreuve en 6.72 secondes, devant Eric Spence, de Toronto, (6.85) et Michel Brodeur (6.85).

Hier, dans l'Illinois, la victoire est allée à Greg Foster en 6.35, contre un chrono de 6.37 pour McKoy. Foster et McKoy ont terminé respectivement deuxième et troisième aux Jeux olympiques de Los Angeles.

En saut en hauteur samedi, Debbie Brill, malgré une cheville blessée, a bondi vers la victoire avec un survol à 1.89 mètre.

« Je suis contente d'avoir gagné, mais ce n'était pas un bon saut. Ma cheville me fait encore souffrir », dit-elle.

SPORTS



Peter Stastny, des Nordiques, vient de donner une dure mise en échec à Joey Mullen, des Flames, qui s'écroule sur la clôture.

De nouveau au 1er rang de leur division
Les Nordiques éteignent les Flames

GUY ROBILLARD

CALGARY (PC) — Partis de Québec en deuxième place de leur division, les Nordiques rentreront, cet après-midi, d'une longue tournée de quatre matches sur la route avec une avance d'un point sur le Canadien en tête.

L'exploit (trois victoires) est d'autant plus méritoire que les Nordiques sont privés de trois défenseurs réguliers et qu'ils ont défait hier (6-3) une équipe, les Flames de Calgary, qui n'avait subi qu'une défaite à ses 12 matches précédents et aucun revers à ses huit dernières présences à domicile.

L'entraîneur Michel Bergeron a utilisé seulement quatre défenseurs, incluant l'ailier gauche Alain Côté. Mais cette fois, il n'y avait pas de Wayne Gretzky de l'autre côté.

Gord Donnelly, grippé, et Claude Julien n'ont pas joué, tout comme Jimmy Mann.

Les Fleurdelisés étaient seulement à leur deuxième victoire à

vie à Calgary (2-5-4). Leur première victoire remonte à novembre 1982.

Chiffres trompeurs

Les Flames ont tiré au but 17 fois au premier engagement, contre seulement trois pour les Nordiques. S'il est vrai que très peu de tirs des Flames ont été vraiment dangereux, les Nordiques, eux, ont été complètement inertes en attaque.

Tim Hunter a obtenu les deux meilleures chances de la période: la première fois, il n'a pu contrôler la rondelle devant un filet désert; la deuxième, encore seul devant le filet, il a été arrêté par Mario Gosselin.

Les autres tirs sont venus de loin ou d'un angle difficile et le rapide Gosselin était toujours en position d'arrêter les rondelles dirigées sur lui.

Rôles renversés

Les Nordiques ont complètement renversé les rôles à la deuxième période et ils ont marqué quatre buts sans riposte contre un Réjean Lemelin peu alerte. Ils ont dirigé 16 tirs au but, contre cinq pour les Flames, sans vie et désorganisés.

« Vous ne jugez jamais une équipe par la façon dont elle joue contre les Oilers, avait pourtant prévenu l'entraîneur Bob Johnson, faisant référence à la défaite de 8-2 des Nordiques deux jours plus tôt, ajoutant: J'en sais quelque chose... ».

Les Flames n'ont battu les Oilers qu'une fois à leurs 23 derniers matches.

Gosselin a réservé ses meilleurs arrêts de la deuxième période à Jamie Macoun, sur un lancer frappé de loin, et Joel Otto, seul devant lui, mais dans une position difficile, en avantage numérique. Pendant que les Nordiques limitaient au minimum les occasions de marquer de leurs adversaires, Dale Hunter, Brent Ashton (son 18e but), John Anderson (19e) et Hunter encore (20e) parvenaient à déjouer Lemelin.

Hunter s'y est pris à cinq reprises pour pousser la rondelle dans le filet en début de période. Moins d'une minute plus tard, Ashton choisissait de décocher un lancer frappé et faisait mouche lors d'une échappée à deux contre un en compagnie d'Anton Stastny. Anderson a marqué d'un lancer du poignet après avoir capté le long retour d'un lancer de Gilbert Delorme, dévié par Ashton. Hunter a

ajouté son deuxième but d'un lancer du poignet d'assez loin lorsque poursuivi par un défenseur à l'occasion d'une presque-échappée.

Les trois derniers buts ont été réussis sur des lancers hauts, du côté de la mitaine de Lemelin.

Lemelin remplacé

Ce dernier a cédé sa place à Mike Vernon au début de la troisième période et dès la première minute, Steve Patrick a semblé arrêter un lancer de son coéquipier David Shaw qui allait pénétrer dans le filet, en passant derrière le gardien.

Mieux connu pour ses talents pugilistiques, Tim Hunter a réussi le premier but des Flames en surgissant du côté du filet devant Gosselin, à la troisième minute.

Mais Peter Stastny a profité du deuxième avantage numérique des Nordiques (le match a été dénué de rudesse) pour redonner une avance de quatre buts aux siens, déjouant habilement Vernon après s'être échappé grâce à une passe savante de son frère Anton.

Perry Berezan a porté le compte 5-2 en sautant sur une rondelle libre lors d'une mêlée devant le filet. Les élan ont été partagés jusqu'à la fin du match, Ashton ayant raté une chance en or quand il a perdu la rondelle, seul devant Vernon, après une passe de Peter Stastny.

Soetaert brille encore dans une victoire de 5-3 contre les Flyers
Le Canadien secoue enfin sa léthargie

BERNARD CYR

(PC) — Le Canadien de Montréal a repris samedi soir le premier rang de la section Adams en défaisant les Flyers de Philadelphie 5-3, devant 18,098 spectateurs au Forum.

L'équipe montréalaise a ainsi mis fin à une séquence de deux revers et n'a remporté que sa deuxième victoire en six matches, soit depuis la pause du match des étoiles.

Le Canadien a momentanément mis fin à sa période léthargique face à une des meilleures formations du circuit.

Si les Flyers se sont montrés légèrement supérieurs dans la mise en échec, le Canadien a dominé dans tous les autres aspects du jeu lors des 40 premières minutes.

Les Flyers se sont, quant à eux, montrés maîtres du troisième vingt, marquant trois fois au cours des 20 dernières minutes.

Le Tricolore a maintenant 69 points, un de plus que les Nordiques

de Québec, mais a disputé une rencontre de plus que la formation québécoise.

Kjell Dahlin et Gaston Gingras, en avantage numérique, ainsi que Mats Naslund, Chris Nilan et Bob Gainey ont réussi les buts des vainqueurs. Larry Robinson a amassé trois passes.

Le but Nilan, marqué lors d'une échappée, s'est avéré important, puisqu'il procurait au Canadien une avance de 4-1 avec un peu plus de cinq minutes à faire à la rencontre et au moment où les Flyers appliquaient beaucoup de pression en zone ennemie.

Quant à Gainey, il a marqué dans un filet désert, avec sept secondes à faire.

Mark Howe, en désavantage numérique, Peter Zedel et Ron Sutter ont riposté pour les Flyers. Leurs trois buts ont été réussis en troisième période.

Sutter a profité du fait que les Flyers avaient retiré leur gardien, avec environ une minute et demie à faire, pour réduire l'écart à un seul but.

Le gardien du Canadien, Doug Soetaert a repoussé 24 des 27 tirs des Flyers et a été brillant lors des deux premières périodes.

37e but de Naslund
Après avoir disputé une excellente première période, le Canadien a accru son avance à 3-0 en marquant deux fois au deuxième engagement.

Naslund a porté la marque à 2-0, à 4:17, après que Dahlin lui eut servi une passe dans l'enclave.

Il s'agissait du 37e but de Naslund. Pendant de longues minutes, avant ce but, le Canadien a tellement bien contrôlé la rondelle qu'on aurait cru qu'il jouait en avantage numérique.

La marque a été portée à 3-0, à 18:28, pendant une pénalité à Brad Marsh. Naslund a alors servi une passe à Gaston Gingras qui a permis au défenseur de décocher un boulet d'une quarantaine de pieds.

Même s'il n'avait pas la vue voilée, le gardien Bon Froese n'est jamais

venu près d'arrêter cette rondelle. C'était le quatrième but de Gingras en 14 rencontres.

Enfin, une bonne 1ère période

Le Tricolore avait pris une avance de 1-0 au premier vingt, en marquant avec seulement 27 secondes à faire à cet engagement, pendant un avantage numérique.

Dahlin a réussi son 27e filet de la saison après que Ryan Walter et Lucien DeBlois eurent été incapables de pousser le disque au fond du but, même s'ils étaient en bonne position pour le faire.

Il faut préciser qu'il y avait alors congestion devant le but des Flyers et que trois joueurs, Dave Richter, Brad Marsh et Ron Sutter, s'y trouvaient outre le gardien Froese.

Dahlin a marqué pendant une pénalité à Doug Crossman.

Les Flyers se sont vu refuser un but par l'arbitre Ron Hoggarth, au premier engagement, quand Ron Sutter a marqué avec son patin, pendant un avantage numérique.

Les Flyers se sont aussi vu refuser au moins deux buts par le gardien du Canadien, Doug Soetaert.

Ce dernier a réalisé de beaux arrêts contre Rich Sutter et Brian Propp, sur des tirs à bout portant.

L'incursion de Propp s'est produite en désavantage numérique, peu de temps avant que le Canadien réussisse le premier but du match.

Le Canadien a dominé les Flyers 15-9 au chapitre des tirs au buts et connu un excellent premier vingt.

À Oberstdorf
Le Canada termine aux 8e et 13e rangs

OBERSTDORF, RFA (PC) — Les équipes féminine et masculine de ski de fond du Canada se sont classées respectivement 8e et 13e des relais de Coupe du monde, disputés hier à Oberstdorf en sol ouest-allemand.

Ce sont les Norvégiennes qui sont sorties victorieuses du 4 fois 5 kilomètres en une heure, trois minutes, 20 secondes et quatre dixièmes.

Marianne Dahlmo, Brit Pettersen, Salveig Pettersen et Anne Johren l'ont emporté devant les Finlandaises et les Soviétiques.

L'Allemande de l'Est Ute Noack a subi une commotion cérébrale après avoir chuté au fil de l'épreuve. Son équipe a terminé cinquième.

Après l'épreuve d'hier, la Finlande vient au premier rang de la Coupe du monde par équipes avec 65 points, suivie de la Norvège avec 51 points. L'équipe féminine du Canada a terminé huitième sur un total de 15 équipes en 1:07.09.1, grâce surtout à l'excellente prestation de Angela-Schmidt Foster, 26 ans.

L'équipe masculine du Canada, avec Pierre Harvey en tête, a pris la 13e place en 2:01.14.0. Alain Masson, de Laval, Dennis Lawrence, de Regina, et Yves Bilodeau, de Québec, en font également partie. Harvey a 28 ans, Masson et Bilodeau 24, et Lawrence, 20.

Harvey a de nouveau été le plus rapide Canadien hier du 4 fois 10 kilomètres. Il a couvert sa portion de course en 29:20.8 secondes, contre un chrono de 30:11.8 pour Masson, 30:34.8 pour Bilodeau et 31:07.0 pour Lawrence.

Le Canada était 15e au moment de l'entrée de Harvey en piste. Il était difficile à ce moment-là, pour lui, d'être plus compétitif qu'il le fut. Il a néanmoins réussi à remonter deux rangs.

« Ça été un peu plus difficile, mais j'avais en tête la prochaine course qui se fera au pas traditionnel. J'en ai profité pour pratiquer ma technique en vue du week-end prochain. C'était le but que je m'étais fixé », a dit Harvey.

Ce sont les Suédois, avec l'actuel meilleur fondeur du monde en troisième relayeur, Gunde Sván, qui se sont brillamment adjugés la 1ère place avec 34 secondes d'avance sur les Norvégiens.

Canadien 5, Flyers 3									
Première période									
1—Montréal, Dahlin 27									
Walter, DeBlois									19:33
Pénalités — Lator Mon 8:46, Crossman Phi 17:57									
Deuxième période									
2—Montréal, Naslund 37									
Dahlin, Gingras									4:17
3—Montréal, Gingras 4									
Naslund, Robinson									18:28
Pénalités — Tocchet Phi, Kurvers Mon (min, maj)									
13:40, Poulin Phi 14:45, Marsh Phi 17:24, Svoboda Mon 18:07									
Troisième période									
4—Philadelphie, Howe 19									
Poulin									2:11
5—Montréal, Nilan 11									
Robinson									14:06
6—Philadelphie, Zedel 14									
Propp, Howe									15:15
7—Philadelphie, Ron Sutter 10									
Howe									18:50
8—Montréal, Gainey 15									
Carbonneau, Robinson									19:53
Pénalités — Craven Phi 1:39, Richer Mon, McCormin Phi 2:37									
Tirs au but									
Philadelphie									9 11 8 — 29
Montréal									15 8 6 — 28
Gardiens — Philadelphie, Froese; Montréal, Soetaert									
Assistance — 18,098									

HOCKEY

LIGUE NATIONALE									
Division Prince-de-Galles									
Section Charles Adams									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
QUÉBEC	58	33	21	4	241	203	70		
MONTREAL	58	33	21	5	250	195	69		
BOSTON	58	27	24	7	226	212	61		
BUFFALO	58	27	25	6	219	208	60		
HARTFORD	57	26	29	2	228	220	54		
Section Lester Patrick									
PHILADELPHIE	58	38	16	4	245	175	80		
WASHINGTON	55	34	17	4	218	194	72		
ISLANDERS NY	57	28	19	10	234	204	66		
PITTSBURGH	57	26	24	7	226	202	59		
RANGERS NY	57	27	26	4	202	195	57		
NEW JERSEY	57	17	37	3	211	271	37		
Division Clarence Campbell									
Section James Norris									
CHICAGO	58	28	22	8	256	250	64		
ST-LOUIS	55	25	22	8	212	212	58		
MINNESOTA	58	23	26	9	235	230	55		
TORONTO	57	16	35	6	219	277	38		
DETROIT	57	12	40	5	192	297	29		
Section Connie Smythe									
EDMONTON	59	40	13	6	309	237	86		
CALGARY	56	26	23	7	242	219	59		
VANCOUVER	56	17	30	9	205	224	43		
WINNIPEG	58	18	34	6	210	268	42		
LOS ANGELES	56	17	33	6	201	278	40		
LIGUE MAJEURE DU QUÉBEC									
Vendredi									
Chicoutimi 5, Verdun 4									
Laval 4, Drummondville 1									
T-Rivières 4, Longueuil 2									
Granby 4, Shawinigan 3									
St-Jean 6, Hull 5									
Ce soir									
Drummondville à Laval									
Mardi									
Longueuil à St-Jean									
Shawinigan à Hull									
Verdun à T-Rivières									
Hier									
Dru'ville 7, Chicoutimi 3									
Verdun 2, T-Rivières 1									
CLASSEMENT									
	pj	g	p	n	bp	bc	pts		
HULL	58	42	16	0	318	210	84		
VERDUN	59	33	24	2	305	297	68		
DRUMMONDVILLE	58	30	24	4	267	256	64		
CHICOUTIMI	58	28	26	4	321	273	60		
T-RIVIÈRES	58	28	28	2	281	268	58		
SHAWINIGAN	58	28	28	2	278	267	58		
ST-JEAN	58	28	28	2	272	307	58		
LAVAL	57	28	28	1	304	302	57		
GRANBY	58	18	37	3	264	350	39		
LONGUEUIL	58	16	40	2	244	324	34		

Ligue nationale		
Vendredi		
Rangers 7, Detroit 5		
Winnipeg 5, Hartford 4		
Buffalo 3, Calgary 3		
Edmonton 8, Québec 2		
Samedi		
Islanders 6, New Jersey 5		
Pittsburgh 9, Vancouver 4		
Toronto 4, Chicago 3		
Montréal 5, Philadelphie 3		
St. Louis 5, Boston 1		
Minnesota 4, Hartford 1		
Washington 4, L. Angeles 1		
Hier		
Pittsburgh 5, New Jersey 5		
Vancouver 4, Toronto 4		
Edmonton 7, Buffalo 5		
Québec 6, Calgary 3		
Rangers 3, Detroit 1		
Boston 5, Minnesota 3		
St. Louis à Chicago		
Ce soir		
Winnipeg à Philadelphie		
Los Angeles à Montréal		
Mardi		
Vancouver à Hartford		
Los Angeles à Québec		
Washington à Islanders		
Detroit à St. Louis		
Boston à Calgary		
Les meneurs		
(Parties d'hier non comprises)		
griezky, Edm.	38	118
emietz, Pit.	33	68
avoy, Chi.	31	62
Jeffery, Edm.	39	52
Lossy, Isl.	43	47
trout, Edm.	43	45
Island, Can.	37	51
astny, P. Qué.	30	57
Anderson, Edm.	40	36
trout, Min.	24	52
oulet, Qué.	37	38
luck, Win.	35	38
ropp, Phi.	31	42
edder, St. L.	23	47
ionne, La.	30	39
rotter, Isl.	29	40
Robinson, Can.	16	53
Smith, Can.	23	45
Murray, Chi.	33	34
Jullard, Pit.	30	32
ahlin, Can.	27	35
Micholls, La.	26	36
Francis, Har.	19	41
Howe, Chi.	19	41